

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

HQ
737
.55
D35
134
V-2
-MRS



DE L'AMOUR

SELON

LES LOIS PREMIÈRES

ET SELON

LES CONVENANCES DES SOCIÉTÉS MODERNES,

Par De Senancour.

Quatrième Édition, soie complète.



A LA LIBRAIRIE D'ABEL LEDOUX,

95, RUE DE RICHELIEU.

PARIS, M DCCC XXXIV.



DE L'AMOUR,

SELON LES LOIS PREMIÈRES

ET SELON

LES CONVENANCES DES SOCIÉTÉS MODERNES,

PAR

DE SÉNANCOUR.

QUATRIÈME ÉDITION, AUGMENTÉE ET SEULE COMPLÈTE.

TOME SECOND.

A LA LIBRAIRIE D'ABEL LEDOUX,

95, RUE DE RICHELIEU.

PARIS. M DCCC XXXIV.

1000

STATION

THE

GENERAL

YOUR

THE

DE L'AMOUR
SELON LES LOIS PREMIÈRES

ET SELON

LES CONVENANCES DES SOCIÉTÉS MODERNES.



DU MARIAGE.

PREMIÈRE PARTIE.

Nos sociétés, encore très-imparfaites, sont assises sur d'anciennes bases que la raison a négligé d'affermir, et que le temps fatigue. Les aspérités s'adoucissent, les maux diminuent; mais pourquoi les biens se sont-ils évanouis? On retrouvait des momens d'une première indépendance; ils ont vieilli, et de beaux

caractères de la langue antique s'effacent. A l'ordre, insuffisant peut-être, qui laissait agir par intervalles le génie ou la vraie force, succèdent, depuis des siècles, une stérile contrainte, une sagacité défectueuse, une règle uniforme. Avec des principes moins vagues, mais moins libres, avec des conceptions plus timides, on porte le joug de l'usage : les peuples n'ont plus d'idées qui leur soient propres, et l'homme paraît oublier de toutes parts sa pensée primitive.

Des motifs assez puissans ont fait instituer le mariage qui, sans être partout indispensable, ainsi qu'on l'a trop affirmé, s'accorde avec le système des propriétés particulières, avec l'industrie un peu désordonnée, avec les modifications actuelles de l'ordre social. Selon la marche qu'une trop grande population invite à suivre, c'est une sorte de nécessité de donner à chaque enfant des protecteurs qui lui transmettent un domaine, ou qui le rendent habile dans une profession. A la vérité cela pourrait être fait sans les parens ; mais on

trouve plus commode, et même il est plus simple aujourd'hui de tout faire par leur moyen. Quand on ne se propose pas d'avoir de vrais citoyens, mais seulement des hommes, on dit aux sujets : Faites-en naître que vous formerez à votre manière ; nous les prendrons comme ils seront en sortant de vos mains, et ensuite, pour vous remplacer, notre sagesse égalera la vôtre.

Les engagements du mariage sont beaucoup plus graves que les promesses de l'amour. Ils embrassent d'autres objets, et ils subsisteront dans l'âge où le plaisir ne sera plus : cette convention civile, cette communauté d'intérêts, suppose ou établit des rapports plus compliqués et moins fugitifs. Le principe de l'institution du mariage n'a pas été l'amour, auquel le mariage n'était nullement nécessaire ; mais le besoin de donner aux femmes des moyens d'existence, mais l'intention de disséminer les hommes sur le sol qu'il fallait alors défricher, mais le soin de prévenir une influence démocratique, dans le lieu des délibéra-

tions, occupé par les sénateurs ou par les pontifes.

En fortifiant la famille au détriment de la cité, en consacrant l'égoïsme sous des formes captieuses, en descendant jusqu'à fonder sur une séduction accidentelle un ordre positif, en instituant le mariage, armé de toutes ses rigueurs, on aurait pu considérer que, dans la procréation légale, la maternité seule est évidente. On eût alors donné l'autorité aux femmes, et on paraît l'avoir essayé dans quelques lieux, où c'est d'elles encore que dépend l'ordre de succession. C'était en un sens l'indication naturelle; mais la supériorité des forces de l'homme, et son besoin d'activité extérieure, indiquaient aussi l'ordre opposé. Dans les pays chauds particulièrement, il était presque impossible que la femme ne restât pas subordonnée. Ainsi la nature n'a pas prescrit un ordre simple et indubitable; mais elle a voulu que les uns le cherchassent toujours, sous peine d'être opprimé par les autres, soit avec violence, soit indirectement. En vain nous nous

plaindrions de ces difficultés : la dépendance qui naît de nos vues contraires , de nos luttes interminables , de tout ce mouvement des esprits , ne devient un vrai malheur que quand la faiblesse patiente est soumise aveuglément à la faiblesse altière.

Effrayé des obstacles que rencontrait la première civilisation des peuples , et faisant consister dans la force de la discipline presque toute prudence sociale , on a pu se figurer , à cette époque , qu'il suffisait d'accorder au désir , comme au besoin , quelques momens de possession obligatoire , seule volupté légitime. Ce ne serait pas assez pourtant , si même ces plaisirs contribuaient plus souvent au bonheur domestique. Pourquoi n'admettrait-on , durant le cours de la vie , qu'une seule progression des sentimens de l'amour ? La nature n'avait pas resserré dans des limites aussi étroites la liberté du cœur , et les dons de l'avenir.

Une idée exagérée des avantages de l'esprit de famille aura séduit aussi les anciens législateurs. Le signal une fois donné , le chemin se

fraie , et les générations s'y traînent docilement. Sans doute des nouveautés, fussent-elles imprudentes ou même absurdes, plaisent beaucoup à la multitude; mais ce n'est que par instans, et elle retombe bientôt sous le joug du passé. On aura imaginé autrefois la famille dans toute sa force patriarcale : le songe était séduisant. On prétendit le réaliser, comme si un homme et une femme, qui croient se convenir, devaient garder toujours le même caractère ou les mêmes agrémens, et rester amis jusqu'au déclin de l'âge; comme si toujours ils pouvaient s'attacher à propager leur race dans ce repos; comme si les enfans libres, affectueux, et bien d'accord, devaient se grouper à jamais autour de l'habitation paternelle.

On assure maintenant que le mariage ne pouvant être que d'institution divine, a commencé partout à la naissance des siècles. On se figure dès lors que s'il était aboli un jour par la témérité des modernes, indubitablement l'édifice des sociétés s'écroulerait, et

on parvient à se persuader que les mortels seront accomplis aussitôt qu'on les aura liés deux à deux. On veut que les plus ineptes comme les plus ingénieux, et les méchans comme les justes, que tous, prévoyans ou non, passionnés ou désabusés, généreux ou vils, se maintiennent en bonne intelligence au milieu de cette incompatibilité des goûts et des projets.

Si le magistrat pouvait connaître parfaitement, et rapprocher à son gré les différens membres de la cité, on aurait, il est vrai, quelques unions très-belles; mais cette longue harmonie serait encore assez rare. Que doit-il arriver quand des considérations d'un ordre inférieur décident qui on prendra dans le nombre fort restreint de ceux qu'on rencontre. Le prestige théocratique aura pu seul faire recevoir une loi aussi étrange dans sa rigueur : de nos jours, on n'oserait la proposer pour la première fois.

Dans l'ordre temporel, nulle autorité ne serait assez forte pour enchaîner sans retour,

et presque indistinctement , pour appareiller ainsi tous les humains, pour livrer à des convenances imaginaires nos années déjà soumises à tant de besoins. Une telle contrainte serait seulement importune , si les hommes différaient moins entre eux par l'effet même de leurs vieux usages ; mais elle devient funeste lorsque, sous les dehors du repos, on ne peut prévenir de perpétuelles inimitiés, lorsque les uns, tout intelligence, paraissent avoir reçu un corps seulement pour embarrasser leur ame, et que les autres, tout matière, n'ont une ame que pour imprimer à leur corps un peu de mouvement.

Sous cette ancienne loi, les intérêts de la vie présente se trouvent subordonnés à des considérations que nul ne saurait expliquer, mais qu'on suppose relatives à une vie future regardée trop expressément en cela comme seule importante. Si les réglemens du mariage n'avaient pas eu toute l'inflexibilité qui caractérise les lois sacerdotales, ils auraient pu s'accorder mieux avec la plupart de nos usages ;

c'est l'irrévocabilité de cette union qui la remplit d'amertume.

Il serait déraisonnable d'alléguer en faveur du mariage indissoluble la facile patience de quelques êtres privilégiés qui firent un choix heureux , et qui eurent ensuite assez de lumières pour connaître leurs vrais intérêts. Ce n'est pas aux sages seulement qu'on destine ce lien , mais à tous les caractères. Sans doute il est à croire qu'avec une humeur équitable et douce, plusieurs personnes parviendront à s'aimer, ou à se supporter long-temps ; mais qu'espère-t-on pour toute une multitude qui ne concevra pas même qu'une telle humeur puisse exister et se soutenir ? Dans le nombre il se trouvera de bons cœurs , mais pas une tête juste. On dira que la bonté du cœur suffit , et cette assertion n'aura rien qui surprenne ; ils doivent approuver le mariage irrévocable ceux qui connaissent si bien les hommes (1). Communément on l'approuve , ou plutôt on croit l'approuver : une habitude invétérée déguise ainsi la nature des choses.

Qu'y a-t-il de douteux dans l'objet principal de nos institutions? Ne disent-elles pas assez haut que de nos jours encore, on sacrifie les hommes à la perpétuité d'un système, et qu'on ne voit guère en eux que des fractions numériques bonnes à multiplier pour les travaux ou pour les contributions? Les peuples semblent persuadés ou résignés; mais comment oublieraient-ils les sentimens qui renaissent dans chacun de nous? Par une dissimulation presque inévitable on se soustrait à des lois trop exigeantes, et le temps arrive où les maximes licencieuses ont aussi pour elles la force de la coutume. On échappe en souriant à ce que le bon sens ferait blâmer sans même qu'on y eût réfléchi; on avilit ce qu'on affecte d'adopter, et tout devient illégal ou arbitraire.

Ils ne se forment pas une idée juste du mariage, ils en méconnaissent les principales convenances, ceux qui s'y promettent le plaisir avant tout. Ce lien doit être plus particulièrement une association contre les peines, ou un

asile contre les passions ; il trompera souvent avec amertume les hommes inconsiderés qui n'y auront cherché que des jouissances. Ce n'est pas que, sous ce rapport même , il n'offre quelquefois des avantages durables , et qu'il ne doive mêler une certaine douceur à nos diverses occupations. Il pourra contenter surtout ceux qui, en général, aimeront à retrouver ce qu'ils auront déjà connu , dont le bonheur sera dans la répétition des travaux , ainsi que des plaisirs, et qui ne paraîtront jamais avides de ce qu'ils n'auront pas toujours désiré.

Dans ce qui peut être obtenu par les hommes ordinaires , rien ne serait plus séduisant que l'union conjugale , si c'était aussi une chose ordinaire qu'elle donnât tout ce qu'on aime à en attendre. Lorsqu'elle semble parfaite on peut la préférer aux autres consolations que , dans l'oubli du bonheur , on se dispute en tout pays. Les plaisirs qui naissent de l'entière confiance, ou de la conformité d'intérêts dans l'intimité , ont beaucoup de prix entre les amis dignes de ce nom ; mais ces

vrais plaisirs paraissent sans bornes quand ils sont animés et multipliés par le sentiment de la différence des sexes. Alors ils conviennent encore aux plus mâles caractères , et ils satisferont plus particulièrement ceux dont l'organisation aura beaucoup de souplesse. Cesserait l'habitude la plus heureuse durant une vie paisible d'ailleurs et bien réglée , d'être équitable , d'être indulgent aux yeux d'une femme aimée , de la soutenir en lui rendant l'indépendance que savent ennoblir celles qui la reçoivent avec sincérité , de travailler au contentement d'une amie incapable d'oublier que la raison , loin de s'opposer au bonheur, en est le plus sûr moyen. Telles sont, à la vérité, les promesses du mariage ; mais celles de l'ambition , par exemple, ne paraissent pas moins magnifiques , et nous ne voyons point qu'elles se réalisent , si ce n'est seulement en partie , pour un ou deux hommes dans tout un siècle.

En avouant qu'un semblable partage ne sera jamais universel, dira-t-on que des exceptions malheureuses ne doivent pas faire condamner

une institution? Mais ici n'est-ce pas le succès qui se trouve accidentel, ou même invraisemblable? Pour que le mariage réalisât ce qu'on a pu s'en promettre dans le principe, il faudrait que le but de ceux qui le contractent fût manqué aussi rarement qu'il est rare au contraire d'y atteindre. Si même nous supposons des choix réfléchis, à peine pourrions-nous compter, sur vingt unions indissolubles, deux engagemens exempts de repentirs amers. Rien de plus chimérique d'ailleurs chez la plupart des hommes que cette maturité durant les préparatifs d'un mariage, et cette circonspection trop contraire à l'assurance que les désirs rendent presque inséparable des liaisons naissantes.

Quand on fait de l'union une servitude, on en donne pour excuse le secret avantage d'une règle inflexible, d'une sorte de pureté dont on exagère l'importance. Il faudrait du moins que cet ordre pût être accompli, et que ces rigueurs eussent quelque chose d'admirable. Bien qu'il convînt même alors de ne

pas exiger une perfection si soutenue , elle séduirait naturellement les hommes droits ; mais il est évident que ce moyen de justification manque aux partisans du mariage irrévocable, et que même les docteurs en théologie se relâchaient beaucoup d'une entière régularité. La satisfaction des sens ne doit être regardée comme tout-à-fait irréprochable que si l'union étant sérieuse et consacrée, on a l'intention, ainsi que l'espoir de remplir immédiatement, par la procréation, les fins naturelles de cette jouissance. Peut-être le sage aimerait-il à s'imposer une loi semblable dès la première jeunesse. Mais dans le mariage, tel que le suppose même le rigorisme, beaucoup de momens d'union appartiennent uniquement à l'appétit sensuel ; autant valait ne pas prendre pour règle de mystiques subtilités.

En ne tolérant aucune vraie perpétuité d'indépendance, le mariage fournit tant de prétextes pour des désordres, qu'on renonce bientôt à lutter contre la corruption produite par l'inflexibilité même du précepte.

Mais ce serait une erreur presque aussi grande de tempérer cette loi par des restrictions inconciliables avec elle , et d'affaiblir les motifs de se marier, tout en continuant à consacrer le mariage. Tant qu'il existe comme seul lien légal , il doit être en quelque sorte nécessaire. Il faut se garder de légitimer des enfans dont la naissance n'a pas été régulière ; il faut établir à cet égard une différence positive , pour les deux sexes, entre une conduite qu'on punirait s'il était possible , et une conduite estimable dans le sens des principes politiquement reconnus.

Lorsque , par des dispositions contradictoires , il est permis d'éluder d'une certaine manière ce qui est impérieusement prescrit , ceux qui ont eu des mœurs ne trouvent pas le prix de leurs sacrifices , et il en résulte dans l'opinion une incertitude qui conduit au mépris des véritables devoirs. Si le mariage n'offrait plus d'avantages formels , il n'en resterait que les inconvéniens ; et comme on ne le désirerait plus, on l'éviterait bientôt.

Ce n'est pas qu'il convienne en tous lieux de faire observer scrupuleusement chaque loi non abrogée. Si en général les institutions du pays ne supposent pas des mœurs rigides, on peut ne point mettre d'importance à de simples irrégularités ; mais décréditer par des modifications imprudentes une loi qui cependant est maintenue, c'est ouvrir une source de désordres. Le législateur peut souffrir qu'on néglige de certains réglemens , et quelquefois cette triste condescendance est inévitable. Mais il n'est pas naturel de la proclamer , et il serait dangereux de l'étendre à des objets essentiels : en détruisant ainsi le pouvoir moral des lois , on ne leur laisserait que l'autorité du glaive. Si au contraire elles sont conséquentes, malgré l'affaiblissement général des mœurs , on obéit encore pour ne pas troubler l'ordre apparent, et pour éviter en partie ce qu'il condamne.

Comme ordinairement la loi, en menaçant, au lieu d'exhorter, s'arme de force , et ne veut pas d'amour, comme elle ne parle que des dehors , et ne connaît que les faits , on n'est pas

coupable pourvu qu'on s'interdise ce que la loi ne pourrait tolérer sans s'abroger elle-même. Dans les lieux où il en est ainsi, les jouissances non légales, que ne prohibe aucun engagement particulier, ne sont pas des crimes, et toutefois il serait bon que des liaisons qui ne sauraient être formellement approuvées n'eussent guère de suites importantes.

Quand elles en ont, il est convenable, ou plutôt il est nécessaire, que ces enfans illégitimes restent toujours à part. Sous les autres rapports, leur destinée sera la même que celle des gens aussi dignes de protection qui remplissent les rangs inférieurs de la société. Dans ces derniers rangs est-il beaucoup moins d'hommes heureux ? la satisfaction, la santé y sont-elles nécessairement plus rares, et nul n'en peut-il sortir par ses propres moyens ? Si d'ailleurs il était vrai que ces classes laborieuses fussent très-misérables, cela ne changerait rien à la question présente. Ceux dont la naissance n'eut rien d'illégal sont-ils à l'a-

bri de la pauvreté ? Ou les manouvriers doivent s'interdire le mariage , ou , dans toute autre classe , on peut se consoler d'avoir un enfant qui paraisse destiné à leur condition ; et quant aux privations domestiques des fils illégitimes, elles seraient celles de tant d'autres qui deviennent orphelins en bas âge. On a dû rendre aussi doux qu'il se pût le partage des artisans , et même celui des hommes de peine. S'il en est autrement , c'est cela qu'il faut blâmer , et qu'il faut réformer. Cette humble situation ne paraît fort malheureuse que pour celui qui a pris dans l'enfance des habitudes contraires, et chez qui on entretenait de brillantes espérances. La difficulté se réduirait, ce semble , à empêcher qu'un enfant illégitime ne fût élevé par sa mère (2), à moins qu'il ne commençât à exercer un métier. Les femmes qui trouveraient cette mesure rigoureuse, ne sauraient pourtant s'en plaindre : il serait en leur pouvoir de s'y soustraire, excepté dans la supposition du viol , circonstance qui n'est pas fréquente dans les pays

dont il s'agit , et qui formerait d'ailleurs une exception naturelle.

Si on permet de reconnaître des enfans nés hors du mariage, qu'il soit donc seulement l'objet de quelque préférence légale , et qu'on se borne à le conseiller. On choquerait la raison si actuellement l'enfant illégitime devenait partie de la famille, comme l'enfant né sous les auspices de la loi; ce serait faire en même temps du mariage une cérémonie vaine, et une stricte obligation. Alors, beaucoup de femmes chercheraient encore à se marier, soit pour trouver un appui, soit parce que l'honneur le voudrait; mais quel homme, surtout dans les classes dont l'exemple entraîne bientôt les autres, aurait la complaisance de se charger d'une famille, et des embarras d'une maison? Si tous les enfans acquéraient les mêmes droits, ce seul changement en exigerait plusieurs autres. La plupart des hommes renonçant à l'union conjugale, les enfans devraient rester à la charge de leurs mères; or, cela ne se peut de nos jours, puisque les

femmes, presque généralement dispensées des travaux des hommes, n'ont guère d'autres ressources indépendantes du mariage que la faculté d'hériter comme eux.

Le moyen le plus puissant parmi nous, et le seul praticable, sans provoquer l'hypocrisie, palliatif plus dangereux que tous les autres écarts, le vrai moyen de maintenir le mariage, ce serait de le faire désirer par les hommes, presque autant que les femmes le désirent encore. C'est communément pour elles un établissement regardé comme indispensable; il faut aussi, dans le but que nous admettons ici, que cet engagement soit pour les hommes le seul moyen possible d'avoir quelque enfant qui partage leur sort, qui porte leur nom, qui paraisse suivre leurs desseins.

La procréation des enfans, principal objet de l'union régulière, suscite de grandes difficultés, qui, dans notre mariage, sous sa forme transmise des temps théocratiques, sont éludées seulement. Une des inconséquences qui le caractérisent consiste dans l'égale impor-

tance attachée, théologiquement surtout, à la fidélité des hommes et des femmes. Cette dernière seule est réellement inséparable du mariage. La fidélité chez l'homme se réduirait à une simple délicatesse, à de bons procédés, s'il ne prenait pas, au moment de l'association, cet engagement sur lequel le mariage ne repose que d'après des lois accidentelles.

Par l'acte légal, on déclare que les enfans qui naîtront de telle femme seront à la charge de tel homme; mais on ne dit pas que les enfans provenant de cet homme dans d'autres liens seront imputés à sa femme. La fidélité des femmes mariées est donc essentielle, tant que ceux à qui elles sont unies réclament en cela leur droit; mais de la part de ceux-ci la même obligation devrait être ce qu'elle serait hors du mariage, si, librement et pour un temps, ils avaient promis cette constance.

Vous demandez plus d'amour de la justice dans les cœurs; introduisez d'abord dans les institutions plus de justesse. Est-il un peuple

qui ne prît l'heureuse habitude de respecter la règle, si elle se taisait par indulgence en beaucoup d'occasions, et si, dans les autres, on la voyait assez exacte pour la croire presque irrésistible ? On ne s'attacherait pas alors à inventer de continuels subterfuges, plus contraires à la morale que la licence même, et que l'audace du vice. Les lois paraîtraient vénérables si elles réunissaient ainsi la douceur et la fermeté. Qu'elles restent sévères lorsqu'il s'agit de réprimer l'intention de les enfreindre, mais qu'elles soient pleines de réserve dans leurs dispositions relatives à de simples faiblesses. La vraie justice admet tout ce qui doit plaire aux uns, sans compromettre en aucun temps le repos des autres, et elle reconnaît que la voix du plaisir a aussi quelque chose d'impérieux, ou même de solennel. Ne prescrivez pas, au nom de l'utilité générale, l'inutile assujétissement des particuliers ; ce sont eux qui composent ce public invoqué trop souvent contre lui-même. Il importerait qu'on

trouvât dans la loi un moyen de bonheur ; pour qu'elle conservât tout son pouvoir, il faudrait qu'elle devînt, à l'égard du plus grand nombre, une chaîne forte, mais légère, que jamais on ne pût, et que jamais on ne voulût rompre (*).

(*) Voyez la note 3 à la fin de ce volume. (*Du Divorce.*)



DU MARIAGE.

SECONDE PARTIE. — (CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES.)

Lorsque l'usage légal consacre expressément une manière de s'unir, c'est bientôt la seule perspective de succès que laisse entrevoir, aux hommes passionnés, le sexe qui a besoin de garanties pour l'avenir. On est amené de la sorte à confondre l'idée de l'engagement le plus grave avec l'idée si différente d'une liai-

son d'amour. Très-souvent on se marie sans autre dessein que de céder à ses désirs après quelques formalités ; on perd de vue qu'il n'est pas permis de se séparer quand ce goût cesse. Comment viendra-t-il à l'esprit d'une multitude de personnes dénuées d'expérience ou de réflexion, qu'une fantaisie qui les subjugué puisse avoir un terme, et à quel homme une femme permettrait-elle d'y songer ?

Cependant, une promesse si étendue embrasse beaucoup d'autres intérêts. Avant de se lier sans retour, ceux qui vont prononcer ces vœux feraient bien d'examiner plus encore si par la suite ils seront facilement amis, que si le plaisir d'être amans aujourd'hui leur semble au-dessus de tout. Ils se hâtent de prendre pour une sorte d'inspiration quelques apparences d'un penchant indomptable, au lieu de les considérer comme suspectes, et de craindre qu'elles ne résultent seulement de la fermentation des désirs actuels. Dans le cours ordinaire des choses, cette prétendue sympathie ne produira que l'enchantement des pre-

miers jours , ou peut-être la satisfaction de quelques mois : il faudrait au repos de la vie des fondemens plus sûrs.

Ne regardons pas comme les meilleurs mariages ceux que la passion rend difficiles à éviter. Il convient mal d'attendre pour faire un choix , qu'on se sente aveuglément entraîné. Quand on est captivé par une inclination qui paraît encore dans toute sa force , sans doute c'est un obstacle pour contracter d'autres liens ; mais l'union légale qui satisferait ce vif désir donnerait-elle ensuite le bonheur ? Les promesses illimitées ont quelque chose de menaçant ; elles deviendront fatales par cela seul qu'elles ne sauraient être remplies. Nous verrons avec impatience combien était chimérique ce que nous espérions , et la réalité qui nous condamnera aux regrets fera naître un mécontentement insurmontable. Il est vrai , les grandes illusions suspendent d'abord la tristesse ; mais , après l'avoir ainsi tenue en réserve , elles la laisseront retomber avec pe-

santeur, et se répandre sur des années qui auraient pu rester plus douces.

Après avoir aimé éperduement, que de femmes, que d'hommes s'abusent dans le sens contraire ! Ils ne connaissent point de modération ; dès que la froideur peut les atteindre ils s'y livrent sans défense, et, parce qu'ils apprennent trop tard que rien n'est parfait, ils méprisent ce qu'ils chériraient encore s'ils ne s'étaient pas flattés d'être séduits constamment. Ils s'abandonnent à une humeur chagrine avant les années stériles, et dans l'âge même où ils pourraient réunir toutes les forces de l'ame. Inhabiles à posséder les vrais biens, devenus insensibles à la beauté de tant de choses, fatigués d'eux-mêmes, et lassant ce qui les entoure, ils ne savent plus que détester une existence appauvrie par leur ancienne avidité, par les premiers écarts d'une imagination qu'ils croyaient inépuisable.

Non-seulement l'expérience ne permet pas d'ignorer que la passion n'est point nécessaire

dans l'union domestique ; mais on doit comprendre que tout sentiment extrême y serait déplacé , ou même y deviendrait nuisible , et que les sévères convenances du mariage admettent difficilement ces transports capricieux. On éprouvera presque toujours que s'il est bon, en s'épousant , de se plaire de part et d'autre, ou indispensable de ne pas se déplaire, et que s'il est très-bon de voir qu'on pourra se chérir long-temps , il est à propos de ne pas s'aimer d'abord avec véhémence (4). Ni les relations nombreuses qu'établit le mariage , ni la faiblesse de nos organes , ni l'instabilité de nos sensations , ne permettent que le prestige se soutienne , excepté dans des circonstances très-particulières. Il est d'usage de jurer la perpétuité de la passion ; mais trop souvent un certain éloignement mutuel en deviendra la seule conséquence , et même ce sera beaucoup si on ne se hâte pas de chercher ailleurs quelque objet plus capable de réaliser des espérances que rien ne réalisera.

Ces remarques ne tendent nullement à ex-

clure de la vie conjugale des sentimens profonds, très-peu connus au milieu de nos villes, des inclinations irrémédiables, pour ainsi dire, que ne comprendraient pas même les hommes livrés aux séductions ordinaires. Si une passion violente fournit des motifs de ne pas s'engager pour l'avenir, un attachement que de certains événemens ont rendu invincible, demande qu'on ne se sépare jamais. Héloïse, au douzième siècle, aimait fortement, et ne voulait pas se marier. Elle pouvait avoir tort à d'autres égards; mais elle apercevait une espèce d'incompatibilité entre ses penchans et des promesses plus graves. Au contraire, ce qu'il y avait d'excessif à l'Île-de-France, dans l'attachement de Paul pour Virginie, n'aurait pas empêché que leur union ne fût très-douce jusque dans leur vieillesse : c'est aux habitudes des solitaires que se rattachent surtout ces affections invariables.

La plupart de ceux qui veulent s'épouser par ce seul motif que la passion les y engage, doivent reconnaître qu'ils sont de caractère à

se prévenir quelquefois ainsi d'un goût subit. Pour que cette union soit troublée amèrement, il suffira que l'un des deux époux se voie saisi d'une passion nouvelle qu'il croira indomptable; et tous deux doivent s'y attendre, puisqu'ils ne savent lutter que faiblement contre cet inconvénient de leur organisation. Les probabilités d'un heureux mariage sont beaucoup plus fortes en faveur de ceux qui n'admettent qu'un attachement conciliable avec la prudence. Souvent une affection justifiée par des qualités morales, une sage inclination se prolongera jusque vers le temps où elle pourra s'éteindre par degrés, sans qu'on désire la remplacer.

Dans la première jeunesse on a presque généralement et trop d'espoir, et trop d'impétuosité pour juger de toutes les convenances du mariage. Il en est qu'on peut sentir vivement; mais on paraît ne se faire aucune idée des autres : on oublie trop que ce lien n'est pas un simple rapport d'amour, un libre mouvement du cœur et des sens. On prend le dé-

si ardent de la possession pour un signe du bonheur dont on jouirait dans l'union intime et invariable ; ce sont cependant des besoins différens, et qui n'ont même de l'analogie qu'à de certains égards. Si on se mariait pour peu de temps, si on n'avait rien à stipuler sur des intérêts de famille, il serait alors naturel de suivre sa passion, en la supposant admise dans l'ordre moral ; mais au contraire le mariage devient une servitude sans limites, dans ses effets comme dans sa durée.

Celui pour qui généralement une douce intimité aurait de grands charmes, ne doit pas, à cause de cela, se hâter de se marier, à moins toutefois qu'il ne se croie certain de vivre au milieu des champs. C'est avec des amis que l'intimité est sûre, parce qu'on en fait un libre essai : on n'est engagé pour toujours que si on a rencontré heureusement. Mais on ne prend pas une femme comme on prend un ami. Le choix, pour le mariage, est irrévocable, sans être suffisamment éclairé. Ainsi enchaîné, n'étant plus maître qu'en appa-

rence, de ses déterminations, de sa situation, de ses liens, on ne jouira plus de l'intimité en aucun genre.

De toutes les résolutions décisives, le mariage est celle où ordinairement la prévoyance a le moins de part; tandis qu'il n'est rien qu'on dût concerter avec plus de sang-froid, puisque ces vœux du mariage sont parmi nous les seuls vœux perpétuels. Mais on aime à être conduit par son imagination, ne fût-ce que pour faire penser qu'elle a un pouvoir irrésistible. On sera toutefois d'autant plus facilement subjugué par elle qu'on en possédera une plus chétive. Attribut naturel des ames fortes, une riche imagination n'est pas dominante à tout moment : elle cesse d'être écoutée quand il s'agit de se décider et d'agir, parce que ceci est l'office de la raison, et que dans un ame forte tout est selon l'ordre. Quant à ceux qui avec de la sagacité manquent d'idées étendues, ainsi que de caractère, ils se mettent à imaginer en toute rencontre : c'est à peu près leur unique ressource. Ils s'agitent, ils se récrient, ils s'ex-

tasient, ne se sentant aucun moyen de s'animer réellement; et bien que ce trouble ait pour dernier terme quelque effet de salon, comme ils ne sont doués des autres facultés qu'à un degré plus faible encore, ils insistent pour que nulle autre force ne gouverne le monde. Beaucoup de projets de mariage ont pour origine cette puérile inquiétude d'esprit. Le jour de la célébration sera un jour de fête pour d'obligéans négociateurs, pour des amis pleins de zèle. Tant de gens ayant en vue cette journée-là, il se trouve qu'une secrète intention de la rendre plus remarquable, plus joyeuse, plus brillante, accrédite, à l'égard de l'attachement conjugal, des suppositions romanesques.

Le mariage indissoluble est un engagement très-hardi, très-périlleux. Devons-nous être surpris qu'afin de s'y ménager du moins quelque asile, plusieurs personnes y cherchent, au lieu d'une séduction plus douce, les avantages qu'on sait être rarement illusoire. Si, par exemple, une femme se décide à porter le

nom d'un homme qui ait de la naissance, elle sait exactement ce qu'elle préfère; mais lorsqu'on se flatted'apprécier l'amabilité seule, on se décide presque toujours d'après des conjectures. Vous ne connaissez pas même cette beauté, ces grâces qui, selon vous, ne s'offriront jamais ailleurs. Il se peut que vous les deviniez; mais enfin, vous n'avez vu que les traits du visage, ou l'agrément de certains mouvemens ordinaires. Si même vous prétendez ne considérer que le caractère, avouez qu'à cet égard il s'en faut de peu que vous ne restiez dans l'inconnu (5). Cependant les qualités morales, ainsi que les graces extérieures restent au-dessus de la naissance, ou de ce qu'il y a de superflu dans les dons de la fortune. Ces convenances plus personnelles étant les seules qui puissent vraiment donner le bonheur, on s'y arrête avec raison quand on se persuade qu'on les rencontre en effet, quand on se croit seul privilégié dans une multitude : quelque nombreuses que soient les chances contraires, il est naturel d'aspirer noblement, ou

témérairement, à ce qu'il y a de plus précieux.

Malgré les choix irréfléchis de presque tous ceux qui se marient fort jeunes, ce serait pis encore si la seule volonté des parens faisait conclure les mariages. La chaîne rivée pour toujours le serait avec moins d'étourderie, mais avec plus d'injustice. A tout âge on resterait soumis à l'ancienne décision d'un pouvoir qui depuis long-temps ne subsisterait plus. Un père n'est le maître de ses enfans que pour leur intérêt; il ne lui appartient de les diriger que jusqu'au moment où ils doivent recevoir toute la liberté que l'ordre social comporte. Un père n'a point d'autorité réelle pour marier ses fils; il abuse de son ascendant s'il veut faire plus que de différer tout engagement dont il reconnaîtrait l'imprudenc. On peut observer aussi que, dans les lieux où le mariage ne saurait se dissoudre, il ne devrait pas être permis de se marier avant l'émancipation, ou même sans qu'un temps écoulé dans l'exercice des droits qui commencent à cette

époque, eût donné un certain degré de maturité au jugement. Tel homme doit suivre en cela, mais librement, l'opinion de ses parens, et tel autre, devenu majeur, peut n'écouter que lui-même. On fait bien quelquefois de calculer les avantages les plus visibles ; on fait mieux encore d'en préférer d'autres, quand réellement on les a pressentis, quand on peut être convaincu de la mutuelle stabilité des principes de conduite.

On jugerait mal des considérations auxquelles on doit particulièrement s'arrêter, on connaîtrait mal par rapport à soi les autres hommes, si on ne se connaissait pas bien soi-même. A-t-on assez réfléchi sur ce qu'un homme et une femme auront à faire quand il se présentera quelque-une de ces difficultés qu'on ne devrait pas se dissimuler avant le mariage, de peur d'être ensuite tout-à-fait incapable de les surmonter. Il ne faut pas craindre de le redire : tant que l'on fera des vœux perpétuels, à l'imitation des siècles d'ignorance, et qu'au lieu d'aspirer seulement à la

durée du mariage, on sera réduit à la subir, ce lien, très-redoutable dès lors, le sera surtout pour la jeunesse, que ne sauraient assez éclairer sur l'opposition des caractères les indices de quelques penchans trop récemment formés.

S'il était moins rare que des époux restassent tout occupés de leur ancien amour, ces exceptions, même en se multipliant, justifieraient mal la passion. De tels couples seront-ils ce qu'ils devraient être? Ils n'ont point le paradis sur la terre, conformément à la supposition de Rousseau; mais si, durant cette vaine attente, leur passion les préoccupe, l'objet du mariage est mal rempli. Au lieu de surveiller assidûment l'éducation de leurs fils, au lieu de se perfectionner eux-mêmes, en rectifiant d'un commun accord leurs idées ou leurs inclinations, ces chefs de famille entretiennent ce qu'il y a de puéril dans leurs sentimens, et, comme le dit aussi Rousseau, la seule chose qu'ils sachent faire est de s'aimer. Ainsi les liens de l'amour et du mariage,

pris dans leur force , paraissent incompatibles même à l'instituteur d'Émile. Ne vaudrait-il pas mieux , dès le principe , se considérer comme des amis qui entrent dans l'âge des vues sérieuses, et qui auront à perpétuer l'un pour l'autre , ou à préparer pour leurs enfans les vraies douceurs de la vie ?

C'est une imprudence peut-être de commencer ces longues années avec tout le dévouement d'une affection extrême : divers obstacles empêcheront bientôt de continuer ce qui aura été possible durant quelques semaines. Il résulte de cette remarque que les mariages les plus heureux seront très-rarement ceux que la passion aura décidés. Une impulsion trop vive se ralentira , et le mécontentement s'établira au fond du cœur , avant que de part et d'autre on ait cessé de faire ce qui suffirait si on n'avait annoncé rien de plus. Le terme même du faible bonheur dont on jouira encore se trouvera indiqué par ce premier changement, et, pour que ce terme arrive bientôt, ne sera-

ce pas assez qu'on le prévoie avec tant de vraisemblance ?

Retrancher du mariage l'amour passionné, ce serait, il est vrai, l'interdire à beaucoup de femmes incapables de se permettre quelque chose d'irrégulier ; mais ce ne serait pas priver de cette ardente union des cœurs les femmes plus que les hommes. Si elles cessent d'admettre des penchans pleins d'illusion, les hommes cesseront d'adorer, à moins qu'ils n'adorent des femmes imaginaires, comme l'ont fait des poètes aussi conséquens, ce semble, que tous ces esprits auxquels il faut un amour effréné. On doit observer de plus que les passions indomptées sont presque toujours funestes à ceux qui les éprouvent, aux femmes non moins qu'aux hommes. Les maximes qui nous prémunissent contre la passion ne tendent pas à retrancher du mariage ce que l'amour a de plus désirable ; évitons seulement d'expier un jour de douce ivresse par des années de repentir, et peut-être d'inimitié.

En formant cette union, promettez de n'avoir jamais de procédés contraires à l'affection mutuelle ; mais ne jurez pas de rester toujours en proie à des ardeurs dont le lien conjugal n'exige pas la constance , et qui pourraient lui manquer toujours, sans qu'il fût moins positif, moins sacré, moins favorable au bonheur. Faire consister la force du mariage dans celle de l'amour , c'est aller jusqu'à méconnaître l'esprit de cette institution. Ce que le sort ne produit, ou ne permet que très-rarement, ne peut pas être la condition d'un contrat proposé à tout le monde. Déférence ou protection , prévenances réciproques, concours des volontés pour l'avantage des enfans , libres rapports, et confiance domestique : voilà ce qui reste inséparable de l'idée de l'union prolongée, de l'union obligatoire.

On fait aussi de vains raisonnemens contre la fidélité dans le mariage. On demande s'il n'est pas téméraire d'annoncer la durée d'un sentiment sur lequel la volonté n'a qu'un pouvoir indirect. En effet , ce serait déraison-

nable, et ce n'est pas cela qu'il convient de promettre. La vraie fidélité est surtout négative. Un homme marié se décide à considérer les autres femmes comme lui étant interdites, comme n'existant pas en quelque sorte ; il sera donc ramené souvent vers la sienne, et vraisemblablement elle lui plaira. Que la force de l'engagement soit bien sentie, l'union pourra être presque aussi douce qu'elle le deviendrait dans des lieux déserts. Cependant, puisque ces époux demeurent parmi les hommes, un amour illégitime peut altérer l'union, mais sans la troubler essentiellement : on n'hésite pas à combattre des sentimens dont on ne doit espérer aucun avantage. C'est ainsi qu'une première intention réelle de tenir ses promesses suffirait souvent pour les rendre heureuses, et que le désir naîtrait de l'exclusion de toute autre jouissance. Supposons douze hommes qui aient résolu de ne jamais s'attacher aux femmes des autres, à peine en verra-t-on trois ou quatre à qui les leurs soient indifférentes. De douze personnes qui, dans le sexe le plus retenu :

auront pris une résolution semblable, peut-être ne s'en trouvera-t-il pas deux à qui leurs maris déplaisent long-temps. Observons toutefois que les effets probables d'une telle contrainte ne justifient nullement l'indissolubilité du mariage, et que le plaisir, bien qu'il doive paraître une occasion de rapprochement, n'est pas tellement nécessaire aux sens, qu'on ne puisse le négliger, ou l'abandonner au milieu de l'opposition des humeurs, des goûts, des principes. D'ailleurs cette résolution de fidélité ne sera pas efficace si elle n'est pas mutuelle : si l'un des époux ne l'a pas prise sincèrement, ou n'y persiste pas, on ne saurait dire pourquoi l'autre resterait embarrassé dans des chaînes stériles et pesantes.

Les convenances qui, avant qu'on essaie de la vie conjugale, déterminent ou font désirer l'intimité de l'amour, reposent sur des qualités d'un autre ordre que l'analogie ou la flexibilité d'idées, nécessaire pour concilier ensuite tous les intérêts et toutes les prétentions. Généralement ceux qui se préparent au ma-

riage connaissent mal leurs autres penchans mutuels. Lorsqu'ils s'observent, ils ne le font que dans une manière de vivre très-différente des habitudes qu'il vont contracter; de sorte que cette première épreuve ne donne que de faux résultats pour la seconde qu'ils subiront trop tard.

Les vices ne s'opposeront pas seuls au bonheur. Lorsqu'on paraît avoir fait un excellent choix, on n'est pas encore à l'abri des événemens qui peuvent amener l'indifférence. Pour vivre convenablement ensemble, il ne suffit pas de réunir des mœurs, de la bonté, des vertus; il ne suffit pas même de sentir de part et d'autre la valeur de ce mérite. Souvent ceux qui ont résolu de se soumettre à l'ordre prétendent l'obtenir par des moyens peu conformes à la raison, et quelquefois aussi la société de personnes timorées est pleine de tristesse. D'autres veulent conjointement opérer le bien, mais ils ne le cherchent pas dans les mêmes voies. Si l'un d'eux s'aveugle moins, que fera-t-il? On corrigerait plus aisément de

grands défauts, des défauts inexcusables ; mais comment se promettre le terme d'un mal dont il faut en quelque sorte respecter le principe, et à quel expédient recourir, si on nous obsède de sang-froid, avec amitié, avec la douceur que donnent des motifs honnêtes, avec la constance de gens simples qui agissent par une sorte de nécessité ?

Ce qui serait indispensable pour n'avoir presque rien à craindre d'une chaîne si étroite, ce serait une sorte de conformité dans les fins qu'on se propose. Il n'est pas nécessaire, et ceci est un principe dont l'oubli a fait beaucoup de malheureux, il n'est pas même toujours bon que les goûts paraissent exactement semblables ; mais on a besoin d'une même manière de concevoir l'ordre, ou de sentir les suites des choses, et les avantages de la vie intime. En vain vous désireriez sincèrement l'harmonie ; si vous ne vous en faites pas tous deux à peu près la même idée, vous n'obtiendrez pas même la paix, et vous croirez votre humeur justifiée parce que votre intention

sera irréprochable. Pour choisir l'ami auquel il faudra laisser prendre tant d'influence, tant d'autorité sur le reste de vos jours, examinez surtout s'il préfère en général les choses accoutumées aux choses nouvelles, ou une amitié sûre à une amitié complaisante ; s'il sait s'abstenir de juger les hommes sans égard pour ce qui s'oppose souvent à ce que leur conduite devienne l'indice de leurs inclinations réelles ; si enfin il aura dans l'esprit, dans la volonté, dans toute l'organisation, une activité soutenue et féconde en ressources honorables, au milieu des langueurs ou des nécessités de la vie domestique.

En proscrivant la polygamie, en établissant pour le mariage une sorte d'unité convenable, jusqu'à un certain point, dans nos régions, on a supposé que cette régularité excluait presque plusieurs engagemens successifs. C'est une suite du système dans lequel on s'attachait à persuader à la multitude de tout sacrifier, et de se dévouer toujours. On voulait une règle absolue pour l'emploi de nos facultés mobiles ;

on voulait que notre cœur eût la patience d'un cœur qui ne devrait s'éteindre que dans un autre âge du monde.

On n'a pas cru que ce fût assez d'interdire le divorce ; on a été jusqu'à prétendre que le lien n'était pas réellement dissous par la mort d'un des associés. On est disposé même à regarder comme un mauvais père un homme qui se remarie quoiqu'il lui reste des enfans. Cependant nul ne l'aurait blâmé, si son premier mariage lui avait procuré des héritiers nouveaux qui eussent également diminué les espérances des aînés. Est-il impossible que ceux-ci aient à se promettre quelque avantage du parti auquel leur père s'arrête ? Mais on aime ces règles générales, sans remarquer que l'application n'en peut être juste qu'accidentellement, lorsqu'il s'agit de faits particuliers, et qu'ainsi toute maxime de ce genre est nulle dans une acception étendue.

Parmi nous, non-seulement le mariage doit être perpétuel ; mais, comme pour augmenter les discordances, beaucoup de femmes vou-

draient qu'on s'y déterminât presque uniquement par amour, c'est-à-dire dans l'intérêt de l'affection la moins durable. Cependant n'est-ce point parce que ces vifs sentimens sont fugitifs, que la fidélité est prescrite? Tant que l'amour subsiste, on rejette naturellement ce qu'il n'embellirait pas, et on est fidèle sans l'avoir promis. N'est-il plus? au contraire, la fidélité ne peut pas être réclamée en son nom. Mais une fidèle abstinence devient obligatoire dans des conventions relatives seulement à la possession, dans celles qui font partie du mariage, et qu'on a tort de confondre avec les libres engagements de l'amour passionné. Il n'existe point d'accord à cet égard entre l'opinion et la loi. L'opinion, dont les femmes sont ici les arbitres, exige presque qu'on ne se marie qu'avec passion; mais le mariage légal est si loin de dépendre d'un amour extrême, qu'on reste marié quand l'indifférence survient, et que la loi ne songe pas à séparer les époux dans l'âge où ils ne peuvent plus s'aimer avec entraînement.

Cette idée si fautive que le mariage n'est autre chose qu'un moyen de rendre honnête une liaison sensuelle , conduit à oublier toute l'importance de cet engagement. On s'y livre alors avec précipitation , et la raison n'y a plus de part. Les rencontres favorables semblent-elles incertaines , tardives , ou difficiles , l'impatience trouve des prétextes de tout genre , et elle va jusqu'à faire naître des caprices de générosité. Si on ne s'abuse pas , du moins on se laisse diriger ; complaisant lorsqu'il faudrait être circonspect , on s'expose , par des condescendances irréflechies , à de longs regrets , et des motifs passagers font prendre des résolutions irrévocables. On ne peut ignorer que le mariage devient une servitude , et pourtant on s'y décide avec la légèreté de gens qui se réuniraient pour une simple partie de plaisir.

Lorsqu'une jeune femme cherche à opposer quelque espoir à la contrainte dont elle est fatiguée , elle regarde le jour du mariage comme le moment de la délivrance , et comme un pas décisif dans des voies heureuses. Son

éducation avait donné cette direction à ses vœux, avant même que le besoin d'être admirée, le pressentiment du plaisir, et l'inquiétude des sens lui fissent considérer quelque succès en amour comme un triomphe nécessaire. L'idée vague du mariage se composant, pour les deux sexes, de tout ce qu'il a fallu d'abord leur interdire, cette curieuse attente, que chaque jour embellit en la prolongeant, peut subjuguier la pensée; mais après cet instant mémorable, après ce mouvement extraordinaire, on se retrouve où on était auparavant. Les heures nouvelles diffèrent peu des premières, si ce n'est en ce qu'elles sont chargées de sollicitudes que la précipitation excitée par de beaux rêves avait empêché d'entrevoir : ainsi l'image de la félicité s'éloigne, ou s'obscurcit, et l'ame, dénuée de bonheur, n'a plus d'autre force que d'achever patiemment son travail sur la terre.

Plusieurs femmes attendent ces chaînes avec un empressement que n'expliquerait pas la seule intention d'assurer leur sort. Elles y sont

portées , dira-t-on , par un désir que l'habitude même de la décence doit fortifier , par celui des jouissances permises. Mais , d'après plusieurs aveux ingénus , le besoin de choisir un guide pour l'entraîner lui-même , de choisir un maître pour régner sur lui , n'y aurait-il pas autant de part que le besoin de retenir auprès de soi un ami ? N'oublions pas que les divers actes dont notre organisation sera susceptible , soit que nous suivions nos penchans ordinaires , soit que nous nous conformions aux circonstances , ou même que nous cédions au malheur , que ces divers modes trouveront dans la souplesse de nos organes , des moyens déjà préparés. Il n'est pas de mouvement qu'on ne fasse volontiers dans l'âge des essais , ou d'attitude qu'on ne prenne quelquefois au milieu des jeux : nous pouvons aussi nous accommoder , du moins en quelque manière , de toutes les situations morales , parce que nous sommes avides d'incidens propres à exercer notre adresse , ou notre sagacité. Sans liberté , nous n'aurions pas chacun une existence assez par-

ticulière ; mais la sujétion , nous convenant aussi pour que nous ne restions pas étrangers au milieu du monde , ces deux besoins se balanceront , dans des proportions très-différentes , selon les coutumes ou les âges , et plus encore selon les sexes et les caractères.

Nous sommes plus calmes quand nous avons résolu de nous mettre d'accord avec les faits par un sage consentement ; nous pouvons aussi trouver du repos dans une dépendance portée un peu loin , dans un certain degré d'assujétissement aux volontés humaines (6). La femme est particulièrement disposée à cet abandon , qui pourra ne consister que dans les dehors : elle admet un joug , afin de se ménager , dans une sorte de mollesse , des droits à une résistance féconde en expédiens.

C'est un instinct presque général de se préparer à la domination , ne fût-ce que pour éviter l'asservissement. Les hommes veulent directement le pouvoir ; leurs compagnes le veulent aussi , mais celles qui le veulent de la même manière , font exception parmi elles.

Une femme, dont le caractère n'a rien de factice, et n'est pas non plus perfectionné par la raison, renonce volontiers à sa liberté, mais afin de conduire celui à qui elle se sera soumise. Une apparente résignation la délivre de toute responsabilité extérieure, sans la priver de l'empire : c'est pour commander quelque part qu'elle veut dépendre d'un chef de famille. Les femmes se forment ainsi une sphère d'activité où elles exercent un pouvoir indirect très-séduisant pour leur imagination, que les détails agitent ; et cette puissance, moins visible, mais moins orageuse, qu'elles s'attribuent, sera le dédommagement le plus analogue à leurs inclinations.

La force des engagements est la même pour les deux sexes dans les relations étrangères à l'amour. Relativement à l'amour même, il en peut être ainsi quant aux personnes qui n'ont pas contracté une alliance légale ; mais, dans le mariage, la foi promise avec solennité sera particulièrement pour la femme le premier des devoirs. Les torts de l'homme sont

inexcusables comme les fautes des femmes, et pourtant ils n'excitent pas la même indignation, parce que ces infidélités, si on excepte quelques circonstances particulières, ont des suites beaucoup moins graves. La naissance irrégulière des enfans n'est pas le seul motif de cette distinction. Lors même que l'enfant adultérin cesse de vivre dès les premiers jours, sa mère s'est trouvée près d'une année dans une situation qui ne lui rappelait pas ses véritables engagemens, et cela peut les affaiblir à jamais. Elle prend l'habitude de la dissimulation à l'égard de celui qui devrait être exclusivement son ami : ainsi exercée dans l'art de tromper, que conservera-t-elle d'honnête et d'estimable ?

Si même la stérilité de la femme était certaine, ses fautes pourraient encore avoir des conséquences que celles de l'homme ne font pas craindre en général. La plupart des hommes n'écoutent de nouveaux penchans que par intervalles, parce que d'autres desseins les assujétissent ; mais les mouvemens du cœur

paraissent l'unique affaire de beaucoup de femmes, et elles semblent s'attacher sans réserve, pour un temps, à celui qu'elles consentent à recevoir dans leurs bras. Leurs dispositions naturelles, ou leurs habitudes ne les ayant pas entraînées à regarder cet abandon comme un acte sans conséquence, la possession, loin de diminuer leurs désirs, les attache plus fortement. Au contraire elle devient le terme des vœux de beaucoup d'hommes ; chez eux un refroidissement sensible peut survenir tout à coup, et les surprendre eux-mêmes. Dans la pensée d'un grand nombre de femmes le premier pas décisif est le commencement d'une liaison suivie, et le gage des plaisirs futurs ; chargées d'une responsabilité particulière, elles aiment à considérer comme une sorte d'engagement l'intimité qui les y expose. Souvent chez les hommes, un lien voluptueux a peu d'influence sur le cours de la vie ; mais que des femmes se l'interdisaient si elles ne voulaient pas se consacrer,

plus ou moins formellement à ceux qu'elles préfèrent.

C'est à elles particulièrement de sentir la force des devoirs dans tout ce qui appartient à l'amour, puisqu'il est surtout pour elles, et important, et redoutable. En vain une délicatesse, qui peut-être dégènerait en galanterie, a souvent entraîné les hommes à parler du consentement des femmes comme d'une faveur toute gratuite; ce n'est pas ici le lieu de cette sorte de condescendance (7). L'attrait ne peut être que réciproque; les fins de la nature l'indiquent, et à cet égard les femmes n'ont aucun avantage. Quant aux besoins observés indépendamment de la perpétuité de l'espèce, ils sont moins impérieux chez les hommes sous un rapport essentiel; et, malgré ce que leur persuaderaient leurs propres inclinations, une séparation constante serait moins pénible pour eux, puisqu'il leur suffirait que la loi commune fût éludée quelquefois, sans acquiescement même et sans écarts.

Cette différence se retrouvera dans les effets , ou dans les besoins de l'imagination. Destinées aux sollicitudes maternelles , les femmes songent sans cesse au pouvoir d'un lien dans lequel tant d'hommes ont le tort, ou le malheur de ne chercher qu'un amusement passager. Mais si elles sont plus occupées de l'amour , s'il se montre en quelque sorte dans leurs divers mouvemens , s'il anime leurs regards presque en toute rencontre , s'il donne à leurs gestes une grace toujours nouvelle, et à leur sourire, ou à leur voix , un agrément inexprimable ; si elles vivent pour l'amour , tandis que beaucoup d'hommes croient s'oublier quand ils lui obéissent, ne devraient-ils pas reconnaître qu'on peut être coupable envers les femmes , même en ne leur causant que des peines qu'elles eussent évitées facilement, et que ces contrariétés auront pour elles une amertume qu'un homme ressentirait moins dans des occasions aussi fâcheuses en apparence ?

L'ordre universel paraît exiger une sorte

de balancement , une suite de compensations diverses ; c'est ainsi que les femmes , mieux inspirées peut-être dans leurs affections , n'auront pas toujours , malgré ce tact , une conduite plus morale que celle de l'homme. Quelquefois leur pensée est faible , et , si on parvient à ébranler leurs principes , on les détruit. Elles suivent plus volontiers l'impulsion ordinaire , regardée comme à peu près conforme au besoin général , que la raison dont les conseils seraient appropriés à chaque circonstance. Ce sera pis encore parmi elles , si après avoir ainsi vécu assez raisonnablement , on se croit par cela seul en état de raisonner soi-même , de faire soi-même , avec justesse , l'application des principes.

Le premier moyen pour réussir auprès de ces femmes ordinaires , c'est de paraître les aimer éperdûment. C'en est un moins bon , moins sûr , de les flatter , fût-ce même à l'excès. Le dernier de tous ce serait une amabilité tranquille , de la droiture , peu d'attention pour offrir à la vanité des amusemens

nouveaux , mais beaucoup de persévérance dans le soin de procurer le véritable contentement.

Le plaisir peut être l'objet d'une simple liaison ; mais une loi plus difficile à bien comprendre unit une femme à son mari. Ceux qui commencent à s'aimer paraissent des heureux qui se cherchent aux heures de la joie, et s'abandonnent avec grace , tandis que trop souvent le mari et la femme sont des infortunés réduits à se soutenir l'un et l'autre , ou chez qui des intérêts dissemblables , se multipliant tous les jours , interrompent les communications du cœur. Les rapports les plus séduisants s'établissent entre ceux qui n'ont d'autre dessein que de se plaire ; mais les discordances se feront sentir lorsque , surchargés de soins ou de travaux , ils ne trouveront que dans des momens assez rares , une partie des illusions qui d'abord entretenaient l'amour.

Quand un mari , comparé superficiellement à un autre homme , semble avoir autant de

qualités agréables , c'est une preuve qu'il en possède davantage. Si sa femme est plus spirituelle , plus vive que raisonnable , diverses difficultés sont réunies contre lui ; chef, ami, époux et père , il doit combiner ce qu'exigeront tous ses devoirs ; et, loin de se laisser doucement entraîner , souvent il sacrifiera le présent à l'avenir. Il faudrait que , dans son indulgence , il retint pourtant l'autorité ; que , malgré l'embarras des affaires , la préoccupation ou la tristesse , il fût d'une humeur complaisante ; qu'il plût toujours , en blâmant quelquefois , et que sans oublier enfin son rôle un peu sévère , il se rendit le centre des intérêts les plus frivoles. Il semble donc naturel qu'une femme qui fait peu d'usage de sa raison nourrisse des préventions contre son mari. A moins qu'il ne soit visiblement supérieur à d'autres hommes , il ne lui paraît pas même leur égal. Avec des dispositions contraires, ou en se rappelant que toute nouvelle progression des sentimens peut tromper par quelque attrait indépendant du mérite personnel, non-

seulement on jouirait plus long-temps de l'union, mais on s'éloignerait moins de la justice. Condamné à la prévoyance comme chef de la maison, un mari ne peut guère se montrer aussi affable que des étrangers : sa situation est presque toujours si différente, que les mêmes procédés l'exposeraient au ridicule. Malheur néanmoins aux maris assez maladroits, assez ineptes, ou assez pervers, pour ne pas inspirer bientôt de la considération à leurs femmes, pour peu qu'elles en méritent elles-mêmes!

Les mariages où l'incompatibilité d'humeur se rencontre sans doute le plus rarement, sont ceux que contractent, comme le voulurent plusieurs anciens, des hommes de trente à quarante ans, avec des femmes de vingt, de vingt-cinq, de vingt-sept ans. Les époux ont alors quelque véritable connaissance de leurs inclinations. Se fussent-ils même observés avant le jour décisif, aussi mal qu'on s'observe quand on se marie dans la première jeunesse, comme leurs goûts changeront moins, ils

voient, dès les premiers temps de l'intimité, quels sacrifices chacun peut faire pour que les volontés deviennent semblables. Cette sorte de conciliation doit avoir lieu le plus tôt possible, afin de prévenir les causes de refroidissement, et elle est plus facile au moment où les cœurs étant très-occupés encore de l'affection qui les rapproche, les habitudes de la familiarité n'ont pu devenir de part et d'autre conformes à des vues trop personnelles.

Dans une contrée où les mœurs seraient parfaitement d'accord avec les institutions, une loi expresse pourrait différer le mariage des hommes durant une partie de leur jeunesse. En tout pays du moins, lorsque le mariage est indissoluble, il convient qu'un homme soit plus âgé que sa femme. Si même la femme avait quinze ans de moins, la disproportion ne serait pas aussi forte que s'ils étaient nés tous deux à la même époque. Trop souvent on oublie dans la société combien de motifs justifient ces remarques. Ceux qui se hâtent en cela d'accréditer des idées préférables peut-

être dans une églogue, ou dans une comédie du second ordre, ne songent pas à ce que les jeunes personnes du sexe dont ils veulent captiver les suffrages, penseront elles-mêmes, quelques années plus tard, en voyant mieux ce qui doit contribuer à la douceur de l'union.

Lorsqu'on peut s'entendre en un sens, et que rien n'arrête la femme à qui on propose un mariage, il faut que l'homme examine avec plus d'attention s'il lui convient de s'enchaîner. Non-seulement il doit connaître à peu près ses propres desseins, et savoir quelle carrière il suivra, quels lieux il habitera; mais puisque étant destiné aux travaux, il est chargé de l'autorité, ne faut-il pas aussi que sa femme ait promptement pour lui quelque déférence, et qu'ainsi il jouisse déjà d'une certaine estime dans le monde. S'ils étaient du même âge, la femme dont la raison et le caractère se forment plus tôt, prétendrait obtenir un ascendant auquel s'oppose l'ordre établi, un ascendant non moins déplacé sous d'autres rapports, et qui, en suscitant de nom-

breuses disputes , avilirait le chef de la famille.

Dans nos villes, et parmi ceux qui n'appartiennent point aux dernières classes , il paraît bon que l'homme se marie vers l'âge de trente ans, et que la femme ait environ dix ans de moins. La nature même justifie cette différence qui est généralement recommandée dans le plus grand empire de l'Asie. Considère-t-on dans le mariage la procréation des enfans ? A cet égard, le terme auquel la femme arrive à quarante-quatre, ou quarante-cinq ans, dans nos climats , n'est pas aussi décisif chez les hommes, même à cinquante-six ou à soixante ans, surtout s'ils ne l'ont pas avancé par une mauvaise conduite antérieure. Le mariage suppose-t-il des agrémens physiques suffisans du moins pour des désirs modérés , et pour des besoins réels ? remarquez alors que si on dépouillait tous les individus de ce qui ne fait pas partie de leur être, cet examen pourrait inquiéter moins la plupart des hommes de cinquante ans, que la plupart des femmes qui

depuis quinze ou dix-huit seraient nubiles.

Une disproportion apparente de dix ou de douze années, en plaisant aux hommes il est vrai, s'accordera aussi avec les intérêts des femmes. Puisque ces unions doivent se prolonger, et qu'on a presque toujours, quand elles commencent, l'intention de les faire durer jusqu'au dernier jour, il importera d'y trouver la paix et la douceur que n'interdit pas la vieillesse. Réservons-lui des consolations; ménageons les ressources peu nombreuses d'un temps où les peines seront amères. Lorsque les femmes arrivent au moment qui leur paraît le plus fatal, si leurs maris sont encore dans la force de l'âge, ils rencontrent trop de facilité pour des attachemens peu compatibles avec le bonheur domestique. Ainsi abandonnées précisément lorsqu'elles ne pourront plus avoir d'autres espérances, elles sentiront qu'elles ont sacrifié des biens inestimables à l'avantage de se donner à des hommes de moins de vingt-cinq ans, et que cet avantage était faible ou chimérique, puisque, douze ou

quinze ans plus tard , on est semblable aux hommes les plus jeunes , quand on ne s'est point hâté d'abuser des forces dont il ne faudrait jamais oublier les bornes. Très-souvent un homme de cinquante ans, qui aura su vivre dans la retenue , sera capable de ce qu'il aurait pu faire à trente sans se nuire à lui-même; et s'il se laisse entraîner à quelque imprudence , ces premiers excès seront les mêmes qu'ils eussent été vingt années auparavant. Il se pourrait toutefois que les suites en devinssent plus funestes, comme il est à croire qu'au moyen d'un régime propre à seconder momentanément l'incontinence , on trouverait pendant la jeunesse plus de ressources dans l'extrême fermentation du sang. Mais sans doute il n'est question ni des calculs du dérèglement, ni d'un délire passionné. Dans le véritable ordre conjugal , les dispositions pourront être bonnes chez un homme de cinquante ans que n'auront fatigué ni les plaisirs , ni les chagrins. A la vérité, l'avenir n'est pas le même, et on a en perspective , à tous égards , un af-

faiblissement plus prochain ; mais, en s'unissant à un jeune homme , sait-on d'une manière presque infaillible , si quelques années, ou quelques mois plus tard, il n'aura pas de fantaisies qui le détournent d'être réellement le mari de sa femme.

Quand un homme d'un âge avancé prend une femme très-jeune, il commet souvent une grave imprudence , et quelquefois aussi les motifs qui le déterminent annoncent une faiblesse d'esprit assez grande pour qu'il soit naturel d'en rire. Mais assurément on n'est pas plus sensé que lui-même , quand , sur la foi de quelque ancienne comédie , on trouve dans ces unions la marque de l'iniquité de la tyrannie des hommes à l'égard des femmes ; comme si les jeunes femmes, ou leurs parens étaient tenus de consentir à ces alliances, plus souvent onéreuses pour le prétendu oppresseur que pour sa victime. Tant d'hommes se marient tard, ou ne se marient jamais, et tant de femmes auront par conséquent beaucoup de peine à se marier ,

qu'elles agiraient contre leur intérêt en se montrant exigeantes. Celle qui, surtout dans cet état de choses et parmi nous, accorde sa main malgré la disproportion d'âge, considère le plus souvent l'avenir de deux façons. Ou il lui convient d'échanger franchement un avantage, essentiel sans doute, mais fugitif, contre d'autres avantages dont beaucoup de femmes n'ignorent nullement l'importance, puisque le désir de les obtenir occasionne les complaisances d'un si grand nombre d'entre elles, hors du mariage; ou bien, guidée par des compagnes moins jeunes, peut-être même inspirée par un genre de prévoyance qui n'attend pas toujours le progrès des ans, elle dit, en prononçant le oui solennel : Si l'un de nous deux s'abuse et se perd, ce n'est pas moi; ce qu'on m'annonce est positif, tandis que la société même paraît consentir à ce que mes promesses de fidélité ne soient que de vains mots. Nul doute que dans de semblables mariages l'homme ne s'expose souvent au ridicule; mais quand le reproche d'immoralité s'adresse aussi à lui, on

porte la prévention au-delà des bornes permises.

C'est dans les campagnes que l'âge du mariage peut rester à peu près le même pour les deux sexes. Le sort du cultivateur est connu dès sa jeunesse, et d'ailleurs il semble avoir besoin de former une nouvelle maison aussitôt qu'il cesse de faire partie de la maison paternelle. Les inconvéniens auxquels les femmes seront exposées vingt-cinq ans plus tard, dans la vie rurale, ne seront pas très-fréquens, parce que les forces du laboureur seront absorbées soit par la continuité des travaux, soit par un peu d'intempérance. Si, dans la société, l'homme et la femme avaient l'un vingt-deux ans, et l'autre dix-huit ou vingt, souvent ce serait l'homme qui laisserait voir de l'infériorité, lui qui doit prendre la direction de tous les principaux intérêts de la famille. Mais il n'en est pas précisément de même dans une métairie ; ce n'est pas un mal que la femme y règle beaucoup de choses presque inséparables des soins de l'intérieur. Dans les lieux où le luxe four-

nit peu de prétextes, les dépenses de l'homme étant plus généralement une occasion de désordre, demandent plus de surveillance que les fantaisies de la femme, et celle-ci peut entrer en partage de l'autorité avec moins de discrétion.

L'absence continuelle de toute subordination est impraticable. Le bon sens veut qu'il soit réservé aux hommes, et non à leurs femmes, de décider chaque question quand les avis diffèrent trop; mais il le veut plus ou moins expressément selon les différentes manières de vivre. Dans les classes élevées il convient que l'homme soit visiblement le chef, et qu'il imprime à tout un premier mouvement. Si la femme donne des ordres, elle parle en ministre; même quand elle commande en son propre nom, il faut que sa manière de gérer soit approuvée et sanctionnée. Seulement, si la concorde subsiste, celui qui est responsable de tout doit négliger un pouvoir qu'il saura reprendre au besoin. Chez les paysans, il n'est pas rare que la femme obtienne beaucoup d'in-

fluence, et qu'il y ait deux maîtres; mais ces tentatives pour une sorte de fraternité désirable jusqu'à un certain point, seraient ordinairement très-déplacées dans une situation plus brillante, ou moins paisible, au milieu des folies du plaisir et de tant d'autres causes de division.

Ceux qui voudraient donner aux femmes la même autorité qu'à leurs maris, les mêmes relations dans le monde, se trompent singulièrement. Ils posent en principe une égalité qui est naturelle, et qu'on pourrait justement alléguer, mais ils la comprennent mal. Il est à croire que la nature n'a fait nulle part des êtres égaux en tous sens, des êtres destinés à se rendre heureux par les mêmes moyens. Les deux sexes diffèrent essentiellement au physique, et doivent de même différer au moral; aussi voit-on les femmes éviter de laisser apercevoir en amour un empressement que les hommes annoncent volontiers. Il n'est pas dans l'ordre qu'elles partagent exactement les goûts des hommes, ou qu'elles obtiennent la

même prépondérance , puisqu'elles ont une autre physionomie et d'autres facultés. Veut-on qu'une fille craintive s'exerce à percer les baleines , ou à dompter les taureaux sauvages ?

Que les deux époux se procurent, sans trop s'imiter l'un l'autre, la même somme de contentement ; voilà ce qu'indique la nature qui multiplie les contrastes , comme les rapports , et ne maintient souvent qu'une secrète analogie. Les droits seront toujours également sacrés des deux parts ; mais ils ne peuvent consister dans les mêmes avantages apparens. La femme doit , ainsi que l'homme , aspirer au bonheur , et néanmoins il est indispensable que leur marche soit variée. Pour qu'ils se rencontrent ainsi vers le but , il faut que d'un mutuel accord chacun y arrive par des pentes diverses , en consultant des préférences dont la douce opposition est une cause de repos.

L'égalité convient à peine entre deux personnes du même sexe : l'égalité parfaite serait le dernier effet d'une vieille , ou d'une mâle

amitié. Quand une telle exception peut avoir lieu, on la trouve sans effort; mais n'oublions pas que l'union est ordinairement le fruit d'une sorte de conciliation des différences. Entre une femme et un homme, rien de moins à propos, et rien de moins tendre, que de s'asservir à une invariable familiarité contraire aux lois essentielles du rapprochement des sexes (8).

Dans les lieux même les plus simples, chez des montagnards vivant en république, il ne conviendrait pas que les femmes devinssent pour ainsi dire des hommes. Seulement il serait partout à désirer que les hommes différassent moins entre eux, et les femmes entre elles. Si parmi nous il arrive qu'une femme réunisse plus d'instruction, plus de sagacité, plus de conduite que son mari, cette femme pourra gouverner en silence; mais il faut que généralement et légalement, l'autorité, prérogative souvent onéreuse, soit réservée aux hommes.

Cette différence dans les voies du bonheur

n'est pas seulement indiquée par les différens besoins de sexes, mais aussi par la diversité personnelle des facultés et des penchans. Le véritable but des institutions est de rendre satisfaits tous les membres de la cité, mais non de leur donner en tout point la même satisfaction : ils cherchent également le bien-être avec des désirs particuliers. Il convient que les effets intérieurs soient équivalens, mais en laissant le choix des moyens. Si la différence des conditions dans les grands états est peu conforme au principe social, c'est parce qu'elle devient extrême, et que, dépendant d'une sorte de hasard, elle change la diversité en discordance. Il faudrait rapprocher les hommes, soit afin d'obtenir pour toute l'association cet ensemble qui fait la patrie, soit afin de prévenir les passions jalouses, et ces jugemens précipités qui portent tant de gens à maudire leur partage envié par tant d'autres. Sous de bonnes institutions, chacun se rendrait heureux selon ses inclinations, mais sans altérer l'harmonie gé-

nérale, et nul ne se singulariserait à dessein. Le pays où on vivra content sera celui où chaque caractère, au milieu de mœurs fortement déterminées, rencontrera la nuance qui doit lui être propre, et l'habitude à laquelle il pourra se faire sans contrainte. L'union conjugale la plus parfaite suppose aussi la femme et l'homme différens l'un de l'autre, mais constamment occupés de s'entendre en toute chose.

Il faut que la maison soit une, et que celui-là en reste le chef qui est reconnu pour tel au-dehors. C'est en entrant dans ses vues que la mère de ses enfans peut faire réellement partie de la famille. Difficilement une femme aurait sur des objets de quelque importance, des desseins et un but personnels, sans que l'union en fût altérée. Il est vrai que dans nos pays, où une extrême agitation, ainsi qu'une extrême vanité diminuent le sentiment des premières convenances, on parvient à y suppléer, du moins devant des témoins, à force d'art ou d'esprit, à force de patience et de froideur ; mais le principe sub-

siste, lors même que les conséquences n'en sont déplorées qu'en secret.

Après avoir vu jadis, ou de nos jours, plusieurs femmes très-distinguées par les connaissances et par les talens, sans doute on ne refusera pas sérieusement à leurs égales l'espèce de droit de penser ou d'écrire ; mais le mariage semble alors ne leur convenir qu'imparfaitement. Les succès des femmes n'ajouteront rien à la considération méritée par leurs maris, tandis que les efforts et les triomphes d'un mari élèveraient sa femme. Les occupations littéraires ou scientifiques s'accordent chez l'homme avec l'esprit de famille, puisque la famille peut voir ainsi s'ennoblir le nom qu'elle porte ; mais, chez la femme, cette diversion, dont elle tirera presque seule quelque avantage, donne à l'homme un rival au lieu d'un ami dévoué, un émule au lieu d'une compagne. En cela, comme en toute chose, on rencontre, d'après la diversité de caractères, quelques exceptions, et il serait aisé d'en citer peut-être ; mais enfin il eût été plus

naturel d'admirer que d'épouser, soit la moderne Corinne, soit le brillant modèle de ce brillant personnage.

Que chacun appréciant ses avantages naturels n'en cherche point d'autres. Sans doute les vues d'intérêt ont de l'importance dans les engagements ordinaires ; mais un homme sensé doit les négliger presque entièrement lorsqu'il se marie, pourvu que le sort l'ait mis au-dessus du besoin. Excepté dans des circonstances extraordinaires, c'est à l'homme à fournir le plus pour grossir les ressources communes : si la femme doit être agréable, l'homme doit être utile.

Les hommes ne peuvent que rarement se décider au mariage dans des vues d'intérêt. Les reproches qu'on leur adresse à cet égard manquent de justesse. Entraînées trop loin par une prétention qui leur est propre, par le désir de tout soumettre à l'ascendant de la beauté, les femmes ne seraient pas éloignées d'enjoindre aux hommes de rester entièrement désintéressés. Quant à elles, rarement elles

le seront, ou, en stipulant ce qui les concerne; rarement leurs parens se piqueront de le paraître, et on ne peut demander qu'il n'en soit pas ainsi, puisque le mariage devient pour elles un établissement.

Pour l'homme, le mariage est une charge. Dans les villes, avant même que des enfans surviennent, et indépendamment de quelque luxe exigé par la seule présence d'une femme, il faut que l'homme renonce en partie à l'aisance dont il jouissait. Il disposait à son gré de son revenu, et partout on pouvait le recevoir sans réciprocité; maintenant il a une maison, c'est-à-dire que la moitié de la dépense se fait au profit des étrangers. Si donc les femmes avaient communément autant de bien que les hommes, le mariage serait encore chez ceux-ci un acte de désintéressement; aussi voit-on ceux qui réduisent tout au calcul rester célibataires. Les femmes, dit-on souvent, calculent moins. Cela doit être indépendamment des dispositions ou irréfléchies, ou généreuses, qui ne sont point rares chez elles. Les

hommes peuvent être réduits à calculer pour ne pas trop perdre ; mais les femmes évitent facilement de descendre jusque-là , puisque le mariage augmente leur aisance dans les classes dont il s'agit ici.

Supposons un homme qui puisse annuellement dépenser mille guinées. S'il choisit une femme qui en possède quinze mille , loin de gagner à cela , il s'appauvrit d'une manière très-sensible. Pour que le mariage ne diminuât pas l'aisance d'un homme , il faudrait évidemment que la fortune de sa femme fût beaucoup plus considérable que la sienne. L'homme qui se marie se charge de pourvoir aux besoins de six personnes durant une partie de sa vie , et , dans les proportions ordinaires , sa femme lui apporte moins qu'il n'avait lorsqu'il pouvait ne songer qu'à lui seul. On objectera qu'une dot en argent comptant peut quelquefois aplanner des difficultés , ou favoriser de nouvelles spéculations ; mais il sera juste d'opposer à ces circonstances particulières une autre situation assez fréquente. Beaucoup d'hommes , en

avançant en âge, occupent successivement des postes plus élevés , et lorsqu'un traitement de quatre mille guinées remplace des honoraires de deux cents , la dot n'augmente pas pour cela , mais la femme jouit des avantages de cette nouvelle position.

Dans la classe dont se compose ce que nous nommons la société , lorsqu'une femme reproche généralement aux hommes de ne point se marier avec assez de désintéressement , il semble l'entendre dire : « Vous songez aux dons de la fortune presque autant que nous nous en occupons nous-mêmes, ou qu'on s'en occupe pour nous ; vous oubliez que c'est à nous seules à tirer parti en ce sens des rapports d'un sexe avec l'autre. Hâtez-vous de partager ce que vous avez reçu, et ce que vous acquérez ; mais contentez-vous du peu que nous apportons. Nous avons décidé que l'abnégation ferait partie de votre rôle, non moins que l'intrépidité ; nous vous blâmerons si vous mettez vos intérêts en balance avec les nôtres, comme nous vous mépriserons si vous ne res-

tez pas au milieu des périls que nous avons droit d'éviter. »

L'avidité des hommes, on l'assure, ou bien peut-être l'abus du pouvoir, n'ayant laissé, en partage égal, au sexe faible que tous les biens qui s'acquièrent sans travail, les ressources des femmes sont moins grandes, et elles ont intérêt à se marier. Dans le mariage, la responsabilité relative à toute la famille pèse sur les maris ; les femmes au contraire ne sont pas même déshonorées par les vices des hommes, et à cet égard elles doivent, parmi nous, se marier sans crainte. Le mariage, qui rend plus scandaleuse l'inconduite de l'homme, a pour effet de couvrir le désordre des femmes ; sous ce rapport leur intérêt sera encore de se marier. Physiquement et moralement, ce sont les femmes surtout qui éprouvent le besoin d'avoir des enfans ; c'est à elles que le mariage devient nécessaire. Il est donc impossible que, dans nos mœurs, les hommes se décident ordinairement au mariage par égoïsme, surtout au milieu des classes moyennes, ou des classes

privilégiées. Quelques-uns d'entre eux écoutent de semblables motifs, ou même, hors du mariage, vivent honteusement aux dépens des femmes; mais on ne saurait en comparer le nombre à celui des femmes ou payées, ou, plus honnêtement, soutenues par des hommes. Il conviendrait mal sans doute de reprocher aux femmes tout cet état de choses, qui est inévitable en grande partie; il suffit de les engager à ne plus croire que l'intérêt inspire habituellement aux hommes leurs projets de mariage.

On dit, et on répète, non-seulement en vers, mais aussi dans le langage qui permettrait le raisonnement, que la générosité est plus grande chez les femmes. Il faudrait observer que, dans la supposition où elles n'auraient ni plus ni moins de générosité que l'homme, on les verrait encore donner plus. Un grand nombre d'entre elles ne connaissent pas par expérience le prix de l'argent. Qu'ont-elles à craindre de très-sérieux? Arrive-t-il à un mari de ne pouvoir payer des dépenses que souvent il n'a pas faites, se présente-t-on

pour se saisir de sa personne? on s'excuse auprès de sa femme qu'importune cette apparition judiciaire. Toutefois il ne serait pas surprenant que beaucoup de femmes aimassent à faire de véritables sacrifices, et qu'elles célassent plus que les hommes aux premiers mouvemens du cœur. Le sentiment doit prévaloir chez elles, et, chez les hommes, la raison doit dominer : ce sont les deux moyens naturels de réprimer l'égoïsme qui, avant l'émotion ou la réflexion, est le partage de tout ce qui respire.

De ces moyens sait-on avec certitude lequel est le plus respectable? De quelle mesure se servir pour les comparer? A tout prendre nous n'avons aucune raison d'admettre la supériorité morale de l'un des sexes. Tous deux, avec leurs erreurs et leurs bonnes intentions, peuvent remplir également les fins de la nature. Il est à croire que dans l'une et l'autre portion de l'espèce entière, la somme du mal et celle du bien se trouvent les mêmes. Si, par exemple, en ce qui concerne l'amour, on opposait

la conduite visiblement licencieuse des hommes à la retenue apparente des femmes , ce serait une évaluation vaine , puisque le nombre des fautes commises par les femmes avec les hommes est nécessairement le même que celui des rapports illégitimes des hommes avec les femmes. Seulement il existe parmi nous beaucoup moins d'hommes scrupuleux en cela que de femmes parfaitement honnêtes ; mais il est aisé de comprendre la manière dont l'équilibre se rétablit. Si cette question de la prééminence morale d'un sexe sur l'autre n'était pas insoluble , elle resterait du moins trop compliquée relativement à l'ensemble du genre humain , ou même d'une nation , et toute dispute à cet égard semble oiseuse. Des femmes presque parfaites seront vraisemblablement aussi admirables que des hommes presque parfaits , puisqu'elles deviendront tout ce qu'elles devront être. Une intelligence étrangère à notre espèce pourrait seule dire si le premier des hommes est au-dessus de la première des femmes , et s'il était au-des-

sus, nous l'apprendrions avec une juste surprise (9).

Ce ne sera jamais un mal de savoir écarter toute prévention séduisante, et de se former de chaque chose une idée à peu près exacte. En se mariant, il est à propos de savoir de quel côté sont les sacrifices, non pas pour ne les point faire, mais afin de n'être pas trompé en les faisant, et afin que le repentir n'en détruise pas bientôt les meilleures suites. On perdra le fruit de l'amour des choses honnêtes quand on y mettra de la présomption, quand on préférera l'enthousiasme excité par des mots, à l'examen et à l'estime des qualités qu'ils supposent.

Vous dont la générosité n'est nullement exempte de précipitation, craignez qu'un jour on ne vous attribue plus d'étourderie que de désintéressement. Avez-vous senti la valeur de ce que vous affectez de négliger? Dans l'âge où aisément on reste exempt de sollicitudes, le mépris de l'or n'est qu'une inadvertance, ou même une puérilité. Quand un jeune

homme dissipe, avec des manières élégantes, l'argent qu'il touche chez le banquier de ses parens, les maîtresses qu'il amuse, et les serviteurs qu'il nourrit donnent des louanges à cette libéralité; mais l'ancien bouffon qui, en déclamant contre un vil métal que les mortels se disputent, jetait dans les flots les écus d'or de son prince, ne montrait pas de moins nobles inclinations.

Cette mère à qui on reproche l'amour de l'argent, comme si c'était à elle à toucher la dot de sa belle-fille, cette mère, qui est peut-être encore jeune, ne conteste pas le naturel empire des grâces; mais cet empire a ses limites, qu'elle n'ignore point. Si elle connaissait des femmes d'un caractère aimable, qui fussent dépourvues de fortune, mais qui pendant vingt-cinq années dussent rester belles, et si son fils était assez riche par lui-même, c'est une de ces femmes qu'elle préférerait sans hésiter. Il n'en est pas ainsi; la fraîcheur n'a qu'un temps, et, même en subsistant, la beauté du visage cessera de captiver celui sur

qui elle ne fera plus une impression nouvelle. Quant au facile accord de deux caractères également jeunes et indécis, on ne saurait en rien conclure pour cette longue saison qu'il faudra consumer ensemble lorsque le premier penchant ne sera plus. Cette mère insiste donc, dans ses conseils, sur quelques avantages moins douteux. Que son fils prenne une femme seulement agréable, avec laquelle il puisse vivre commodément; s'ils ont un jour le malheur de ne plus se plaire ensemble, du moins les sommes qu'ils pourront consacrer à divers projets formeront entre eux de nouveaux liens. Les jouissances directes sont préférables à l'or; mais la plupart n'ont que peu de durée; l'or au contraire ne change pas, il représente toujours quelque chose. La froide satisfaction qu'il procure visiblement n'est pas l'objet de nos désirs les plus chers; mais il peut aussi contribuer à d'autres jouissances. Lorsqu'il faut renoncer au bonheur, un honnête revenu devient un dédommagement, et il appartient à peu d'hommes de n'avoir pas

quelque besoin de cette consolation , longtemps avant la vieillesse.

En vous rappelant que les vrais biens sont très-supérieurs à l'amusement offert par l'opulence, avouez qu'un homme sage ne doit pas toujours rejeter ce que l'argent procure. Pour dédaigner les richesses, attendez que vous ayez connu les journées du malheur, que de longues privations aient diminué vos forces, et que vous ayez vu, dans la pauvreté, le génie même devenir stérile, à cause de la perpétuelle résistance des choses, ou de la faible droiture des hommes. Il vous sera encore permis alors de dire que rien d'incompatible avec le sentiment de notre dignité ne trouverait une excuse dans l'or reçu en échange; mais vous saurez aussi que des richesses loyalement acquises seraient d'un grand prix, et vous laisserez la prétention de mépriser les biens à ceux qui, ne pouvant s'en détacher, voient avec dépit leur propre convoitise, comme on s'irrite contre un ennemi trop souvent victorieux.

Si un homme qui se trouve à l'abri de l'indigence préfère une femme devenue pauvre, afin d'être l'unique cause de sa félicité, cet homme se conduit aussi raisonnablement que noblement. C'est une probabilité de plus pour un attachement vrai toujours préférable aux autres avantages que prodigue la fortune. Il existe des femmes dont l'affection doit dédommager de tout. Loin d'examiner leur dot, on serait satisfait qu'elles n'en eussent pas, et on ne pourrait espérer une plus douce occurrence que d'abandonner pour elles ce qu'on possède soi-même au-delà des besoins d'une famille très-moderée dans ses vœux. Mais il faut éviter avec attention de mettre au nombre de ces femmes si dignes d'être exclusivement aimées, celles qui ont pour tout mérite une amabilité vulgaire, ou l'art de séduire : cette séduction finira, et le joug n'aura point de terme.

C'est à leur sexe, un peu exigeant, de condamner sans exception tout homme qui semble préférer la dot à l'éclat du visage. Le prétendu

coupable a remarqué peut-être qu'un certain degré de beauté chez sa femme serait inutile à ses enfans. Peut-être aussi, pour une union qui doit durer jusqu'au dernier âge, a-t-il prévu l'époque où le charme s'évanouira, tandis qu'un honnête revenu fera trouver dans la bienfaisance des avantages plus constans que les plaisirs personnels. On veut qu'un visage remarquable soit tout aux yeux d'un homme, ou, en d'autres termes, on veut qu'il se passionne, et que sa raison s'altère. Beaucoup de femmes soutiennent qu'il y a du mérite dans cette erreur; c'est, à leur avis, la marque d'un beau naturel de croire que la loi du mariage n'est point ce qu'elle est, et de s'engager pour toujours sans savoir à quoi on s'engage. Mais il ne serait pardonnable de s'abuser ainsi qu'au sortir de l'enfance. Ignoret-on l'inutilité, ou même le danger de cette régularité des traits qui éloignera des goûts paisibles une femme exposée à faire sensation partout dès qu'elle se présentera. Une autre amabilité suscite les inclinations durables, et

suffit aux yeux d'un homme prévoyant. Pour remplir son attente, pour répondre convenablement à l'idée qu'il se forme d'une épouse et d'une mère, c'est assez de réunir un caractère estimable, des agrémens, de la bonté, de la grâce, et peut-être de modestes ressources, capables de soutenir dans l'occasion la fortune chancelante d'un père de famille.

Beaucoup de femmes s'abandonnent trop à leur mécontentement. Si l'opinion est erronée dans son indulgence pour l'infidélité des hommes, du moins ce n'est pas eux, comme elles le supposent, qu'on a favorisés en établissant le mariage. Il fait le bonheur de quelques-uns d'entre eux, mais il a été institué dans l'intérêt des enfans, et surtout dans celui des femmes. Les basses classes exceptées, si parmi nous des devins faisaient l'épithalame, le plus souvent, ils ne chanteraient que la victoire de l'épouse, et, embrassant d'un regard tout l'avenir, ils déclareraient qu'elle vient seule d'améliorer sa position. Le sexe que peuvent consoler les joies maternelles aura toujours en

partage quelques assujétissemens plus frappans pour des yeux inattentifs que les embarras des hommes, mais ce n'est pas une suite de nos institutions.

Les reproches qu'on fait en ceci à la société sont difficiles à comprendre. Elle a au contraire adouci les conséquences de ce qu'elle ne pouvait détruire, elle a chargé l'homme des enfans de la femme. Est-il question des travaux dont à peine les femmes supporteraient la vue, elles objectent que les hommes ont la force. Ne serait-on pas en droit d'observer que si les femmes, étant plus faibles, paraissent souvent subordonnées, on leur laisse beaucoup plus de repos. Si on parle de tant de milliers d'hommes mutilés à la guerre, ces mêmes personnes disent que beaucoup d'entre eux y marchèrent volontairement, et on ne peut éviter de répondre que si des filles séduites sont tristement ou indignement abandonnées, la plupart de ces infortunées s'y exposèrent en suivant leurs propres désirs.

Ce n'est pas un instinct ombrageux qui fait

punir l'adultère avec plus de sévérité quand il est commis par des femmes ; cette différence se trouve visiblement conforme aux indications de la nature. La loi s'occupe peu des affections voluptueuses , de la susceptibilité , de la jalousie des femmes ; mais la loi ne s'occupe pas davantage des caprices amoureux des hommes. Si de part et d'autre , les infidélités n'occasionaient que ces contrariétés qui troublent le cœur , les lois ne pourraient pas plus intervenir en faveur des hommes qu'en faveur des femmes. Il en est autrement , et puisque le mariage , dont les femmes n'ont pas demandé l'abolition , subsiste encore , les lois protègent , sans un grand succès à la vérité , mais enfin elles s'efforcent avec raison de protéger la légitimité des enfans , une des deux fins essentielles du mariage . Si la loi était descendue jusqu'à chercher le contentement de la passion chez les hommes , elle serait aussi sévère à l'égard des femmes convaincues de rapports trop libres avec d'autres femmes , qu'elle l'est quelquefois envers celles qui s'exposent

à charger leurs maris d'enfans dus à d'autres liens.

Si c'est un mal que les hommes exercent l'autorité, c'est un mal inévitable parmi nous. Un instant de réflexion suffirait pour persuader à toutes les femmes qu'ils l'exerceraient encore si c'était à elles à en décider. Les travaux, bien plus que le commandement, sont interdits aux femmes, et le pouvoir, du moins en général, sera toujours une suite de travaux. On a vu des royaumes gouvernés par elles, ou plutôt par une femme et deux mille hommes; mais on n'a guère vu les femmes composer une armée ou l'équipage d'un vaisseau de haute mâture. Elles n'ont pas défriché les vieux bois, ou construit les forts, et n'ont pas placé la dernière pièce de fer sur les clochers ou les minarets. Elles auront, et quelquefois à un point admirable, le courage qui leur est propre; mais, heureusement pour elles-mêmes, elles n'auront pas celui qui convient aux hommes. Si elles pouvaient être chargées un moment des travaux insépa-

rables de la domination , nous n'en verrions qu'une ou deux dans tout un pays ne pas se hâter d'abdiquer.

Si on prétend que les femmes ne doivent être inférieures à l'homme presque en aucun sens , on veut donc qu'elles lui soient supérieures , puisqu'enfin elles l'emportent nécessairement sur lui à d'autres égards. Plus près de la vérité, nous penserions que le partage de l'un et de l'autre sexe était également favorable dans le principe. En restant toujours d'une humeur plus voisine de celle de l'enfance, et n'ayant jamais peut-être autant de force dans l'esprit que d'agrément, les femmes n'en seraient que plus aimables si toutes se complaisaient sagement dans les dons naturels, au lieu de les gâter par de tristes efforts pour montrer des qualités différentes ou même contraires. Ce soin maladroit, cette importune prétention les prive d'un de leurs charmes les plus vrais, celui de la naïveté.

Supposons un lieu où les femmes vivent absolument comme les hommes, et montrent le

même caractère ; nous aurons la vie sauvage avec plus de rigueur que parmi les animaux farouches. Les délices de l'amour resteront inconnues comme l'agrément de la société , parce qu'il n'est point d'amour sans différences. Les lionceaux doivent être défendus au besoin par le lion ; mais c'est à leur mère à les caresser et à les nourrir assidûment. Deux coutumes, qui ont prévalu en Europe, contribuent aux idées fausses que plusieurs personnes paraissent adopter sur ces rapports entre les sexes. Les hommes sont trop fréquemment auprès des femmes , et de plus , ils ne conservent point de barbe. Leurs compagnes sont amenées ainsi à se sentir blessées de ce que le même terme désigne et l'espèce entière, et spécialement la partie la plus robuste , comme si l'autre devait être subordonnée à tous égards.

Sans être dénuées de quelque fondement , les plaintes auxquelles les femmes se livrent paraissent irréfléchies ; mais une faiblesse habituelle leur persuade qu'elles ont beaucoup à souffrir en effet, et ce genre d'impatience peut

faire partie de leur rôle, comme le silence convient à l'homme. Sur un bateau que le courant menace d'entraîner, les cris des femmes prouvent-ils que le danger soit plus grand pour elles que pour des hommes qui, embarqués avec elles, restent tranquilles, quoiqu'ils ne sachent pas nager, et que même ils doivent s'attendre à être secourus les derniers? L'effroi visible des unes, et l'apparente intrépidité des autres sont également conformes à leur diverse destination. Il est bon que les femmes se montrent faibles : Rousseau l'a très-bien remarqué. Si elles ne s'appuyaient pas, même sans besoin certain, sur le bras de l'homme, l'amour ne commencerait pas, ou bien il se réduirait à des nécessités dont la civilisation tirerait peu d'avantages.

On voit sans peine la principale cause de ces mécontentemens. Au milieu des tribus du désert, la condition virile fut toujours la meilleure : quiconque n'y est pas infatigable y devient malheureux. Il reste des anciens temps, ou il résulte de cette différence d'organisation,

un sentiment de regret chez plusieurs femmes ; elles voudraient appartenir au sexe le plus fort, le plus entreprenant, et leur imagination, s'arrêtant alors à une partie de ce qui se passe auprès d'elles, leur persuade qu'elles gagneraient beaucoup s'il leur était possible de changer ainsi. Les hommes au contraire ne se plaindront point de leur partage , ou ils n'exprimeront pas hautement leur pensée lorsqu'ils jugeront qu'elle ne paraîtrait pas assez mâle. Considérant d'ailleurs que les inconvéniens de l'état des femmes sont inévitables en général , tandis que le joug de l'homme ne détruit pas du moins ses espérances , ils se figurent qu'ils pourront se soustraire souvent à la plus pénible anxiété , ou qu'il sera honorable d'entreprendre courageusement un labeur sans terme.

Si l'autorité se trouvait entre les mains des femmes , naturellement l'oppression serait plus grande. Les discordances étant continuelles , les dépositaires du pouvoir verraient trop de motifs de sévir avec rigueur. Les hommes

manqueraient d'adresse et de grâce pour alléger leur dépendance. Leur condition serait celle des esclaves ; ils exécuteraient des travaux accablans, ou rebutans, commandés par des maîtres, simples témoins de ces fatigues. Mais au contraire lorsque le sexe le moins adroit domine, les femmes, nées pour tout adoucir, et dispensées en général de partager les efforts des hommes, restent leurs compagnes, et même obtiennent beaucoup d'ascendant, si ce n'est au milieu de la rudesse des hordes les plus ignorantes. Si les hommes ont plus d'indépendance au dehors, ne leur est-il pas ordinaire de vivre chez eux dans un secret assujétissement ? Bien des obstacles de différens genres se présenteront quand on entreprendra de concilier la paix avec la liberté ; mais de toutes ces choses difficiles, la plus difficile dans l'ordre vulgaire, et la plus rare, ne serait-ce pas de faire sa volonté chez soi quand il s'y trouve une femme ?

Ce qui est vraiment contraire à la portion la moins vigoureuse du genre humain, appartient

aux lois irrésistibles de la nature, et, par une suite des compensations qu'elle admet, beaucoup d'hommes auront assez de justice, surtout dans nos contrées, pour chercher à rendre l'apparence même plus égale. Il ne faudrait pas répéter au hasard que les forts ont établi la règle. Instituée comme une garantie contre la force, cette règle a dû avoir pour objet de produire, par des moyens divers, le bien-être, ou la patience de tous. Ce que les lois durent entreprendre, elles l'effectuèrent jusqu'à un certain point à l'égard du sexe qu'on pourrait opprimer. Peut-être même iraient-elles au-delà du but, si on consultait scrupuleusement l'esprit qui les dicta; mais celui de la chevalerie, ou même celui de la galanterie s'éloignent de nous, et, de plus, beaucoup d'exceptions rendent aux femmes une partie des soins dont elles semblaient affranchies dans les classes sur lesquelles les réglemens civils ont le plus d'influence. Celle des femmes a été grande dans tous les temps, excepté quelquefois sous le ciel des tropiques.

A l'époque de l'invasion des peuples de la Germanie, les femmes ont surtout contribué à la ruine de l'ancien culte de Rome; depuis, elles ont entraîné celle des états de Montézume, et elles n'ont pas eu moins de part à la chute d'un empire plus moderne. Huit reines ou princesses, selon la remarque d'un physiologiste, établirent le christianisme en Occident, et trois impératrices ont fait triompher long-temps l'arianisme dans l'Europe orientale.

L'abus de la force sous le toit conjugal n'est pas très-fréquent parmi nous; la servitude dans laquelle ont gémi tant de femmes y serait difficilement impunie. Au milieu de cet état de choses, quand un mariage est aussi peu imparfait qu'on doit raisonnablement se le promettre, il est bon pour les deux associés, et il l'est surtout pour la femme à cause des joies materelles. S'il ne produit que du trouble, il devient très-mauvais pour l'homme chargé des longues suites d'une paternité trop équivoque. Si, en place du bonheur, on ob-

tient, non sans peine, une manière de vivre seulement tolérable, l'avantage paraît très-faible pour les hommes dans les rangs élevés, ainsi que dans les classes moyennes; mais cette association permet quelque luxe à la plupart des femmes, et on sait qu'au besoin elle peut couvrir leurs fautes. Il est agréable aux hommes de vivre avec des femmes, comme il est utile aux femmes de vivre avec des hommes; mais les engagements absolus ne convenant assurément qu'à la femme, du moins en général, si les lois les sanctionnent, elles sont faites en sa faveur. La perpétuité des liens est une institution réclamée par un seul sexe, et les interprètes des dieux, dans le vieux temps, auront consacré cette loi, parce qu'il fallait captiver les femmes, si on voulait s'assurer des hommes d'une manière durable.

Trop souvent on croit nécessaires des coutumes qui sont seulement anciennes. Notre économie sociale paraît fondée sur des prestiges, et un de ces leurres est le mariage, dont

les chances heureuses ne peuvent être que très-rares. S'il se trouve indissoluble, il devient un véritable piège pour ceux dont les sentimens seront variables, ou indociles, pour ceux dont la résignation sera tardive. On prescrit à la femme une chasteté rigoureuse avant le mariage; aussi se marie-t-elle lors même que ce lien ne lui convient pas sous d'autres rapports. Elle ne cédera pas sans être unie légalement à celui qui la désire; si donc cet homme se figure qu'en la possédant il sera le plus fortuné des mortels, il se hâte de se marier. Mais la loi dit: Vous l'aurez ce plaisir d'un moment, et vos jours seront assujétis. La femme sait qu'elle y obtient de la sécurité; cependant elle regrette que tout dépende de l'homme. Cela doit être sans doute, puisqu'il est chargé des travaux; mais que penser d'une grande partie de ces travaux mêmes? L'avantage du pouvoir chez les hommes ne serait-il pas aussi une illusion? Les sollicitudes les accablent, et la prétendue importance de leurs desseins les tourmente jus-

qu'à la dernière heure. L'autorité est flatteuse , mais généralement les subalternes ont plus de liberté d'esprit. Beaucoup de femmes trouveront dans de molles habitudes de quoi supporter une dépendance que l'art de plusieurs d'entre elles rendra légère , ou presque chimérique. Dans la comparaison de leur sort avec celui de l'homme , on objecte surtout leurs forces moins grandes , et leur santé moins sûre. Elles y gagnent peut-être : cette différence entre les moyens a occasionné , dans les tâches diverses , une autre différence qui surpasse très-souvent , en sens contraire , l'inégalité naturelle. Si vous considérez la navigation , les champs de carnage , les carrières , les mines et tant de métiers funestes , vous verrez que les périls , ainsi que les sueurs excessives , étant le partage de l'homme , que le besoin de renommée obsède sans relâche , il peut y avoir pour les femmes plus de contentement. Les soins deviennent-ils à peu près semblables , aussitôt l'autorité s'affaiblit. Dans cette question , si les femmes sont

dédommagées de ce que les hommes conservent de supériorité visible, dans cette question fréquemment reproduite, de faibles tribus sur une terre inculte doivent être comptés pour peu de chose. Quant à l'ordre social au milieu duquel nous vivons, il est savant peut-être, mais il est trop compliqué : d'infructueuses espérances le soutiennent, ou plutôt l'embarassent. Dans de petits états, s'ils restaient indépendans, il faudrait préférer un ordre plus simple, où chacun saurait ce qu'il doit attendre, ce qu'il peut promettre, et au moyen de quelles vertus il remplira doucement sa destination.



DES LIENS

REGARDÉS COMME INCESTUEUX.

Les législateurs auraient pu se borner à prohiber quelques unions, par un motif tiré des autres coutumes du pays; mais en cela surtout ils ont prétendu que ce qui n'était pas conforme à leurs plans indignait la nature. Ces liens, devenus odieux, avaient été vus avec indifférence chez plusieurs grandes na-

tions. Il en est un que les Druses admettent encore , dit-on , et qui a été recommandé de tout temps chez les Parsis , que des musulmans, entourés de femmes esclaves , appellent Guèbrs , ou infâmes.

Des réformateurs pouvaient avoir raison d'exclure certains degrés parenté. Il paraît que l'union de la mère et du fils n'avait pas toujours été interdite ; cependant les motifs que Montesquieu a fait valoir contre cette sorte de liberté , s'opposaient à ce qu'elle devînt universelle. Le besoin général de soumettre les peuples à quelque discipline , a pu faire songer à d'autres prohibitions. Il ne faut condamner sans réserve que l'audace des imposteurs , l'aveugle docilité de ceux qui souffrent qu'on établisse frauduleusement des réglemens convenables sous d'autres rapports , enfin les grands mots qui perpétuent la confusion , et qui feraient croire à des esprits superficiels que les bonnes mœurs sont une suite des préjugés (10).

Il en est de ce cri de la nature contre les

unions réputées incestueuses , comme de la préoccupation de quelques Américaines de race blanche , qui trouvent très-simple qu'un nègre paraisse devant elles entièrement nu , parce qu'un nègre est à leurs yeux un être d'une autre espèce. Elles n'ignorent pas précisément que des rapports avec les noirs seraient aussi dangereux pour elles qu'avec des créoles ou des Européens ; mais il en coûte à la faiblesse d'esprit d'abandonner même les préventions qui ne sont pas soutenues par des apparences plausibles. On se résoudra difficilement à séparer des lois de la nature les fantaisies humaines , et à ne plus chercher pour des règles précaires une perpétuelle garantie dans des phrases qui toutefois n'abusent sans retour que ceux dont la souplesse égale l'incapacité. Rien n'est plus déraisonnable que de persévérer dans ces assertions , quoiqu'elles aient reçu parmi nous la trompeuse sanction des siècles. Ailleurs la nature a d'autres volontés aussi sagement reconnues. Quelque infériorité dans le nombre des femmes suffit ,

aux yeux des Thubétains , pour les justifier d'en donner une seule à plusieurs hommes très-souvent frères les uns des autres. Les pères étant de la même famille , tous les enfans en font partie , sans autre règle que de supposer le premier-né appartenant à l'aîné des maris.

On prétend que le croisement perpétuel entre les différentes variétés d'une espèce est nécessaire pour l'empêcher de s'abâtardir. Mais si cette disposition de la nature semble vraie quelquefois , du moins elle n'est pas universelle ; on ne voit pas les chevreuils dégénérer. On assure que les Arabes s'attachent à conserver sans mélange les belles races de leurs chevaux. Quelques voyageurs parlent de la vigueur des habitans du Saterland , dans le duché d'Oldenbourg , et ajoutent qu'ils ne se marient qu'entre eux. Sans attribuer à une semblable occurrence la beauté de cette peuplade , on peut penser que le manque de diversité dans le mélange des familles ne nuit pas essentiellement aux générations nouvelles.

Il est possible qu'après une suite de siècles, et dans quelques climats, une tribu s'affaiblisse en ne se mêlant pas avec d'autres. On cite des faits assez propres à confirmer cette idée. Souvent aussi ce qu'on nomme inceste ne peut avoir aucune part à ces vicissitudes : ce sont d'autres causes qui empêchent, dit-on, les races du Caucase de se perpétuer vers le Nil. L'inconvénient que l'on redoute ne saurait-il être prévenu par les lois, sans qu'oubliant l'exemple du reste du genre humain, on regardât comme abominables ceux qui suivraient, dans des circonstances particulières, les lois naturelles connues d'eux, et non cette autre nature invoquée aussi mal à propos qu'obstinément.

Si le marin Selkirk eût eu sa sœur à Juan-Fernandez, où il se croyait abandonné pour toujours, ils auraient pu sans remords unir leurs destinées séparées de toute autre, et indépendantes de nos conventions. Cette solitude belle, mais triste, serait ainsi devenue un asile fortuné. En préparant des appuis à

leur vieillesse, ils eussent fait naître pour une vie paisible un petit nombre d'hommes, aussi innocemment que presque partout on en hasarde une multitude. Mais, si nous supposons dans cette même situation, un homme et une femme qui aient d'autres engagements, nous appellerons vertu leur continence, et nous leur en ferons même un devoir s'ils croient que leur exil cessera.

On observe que sans une sorte d'horreur pour toute liaison trop libre entre des parens qui ordinairement demeurent ensemble, des oncles ou des frères pourraient subjuguier leurs sœurs ou leurs nièces. Il est bon sans doute que ceux qui auraient tant d'autres facilités pour tromper une jeune personne dénuée d'expérience, ne puissent pas l'abuser au moyen d'une promesse de mariage. S'ensuit-il qu'il faille sanctionner de sages précautions par une imposture ridicule aux yeux de quiconque ne se livre pas à la crédulité la plus grossière? La loi peut rejeter toute alliance entre le frère et la sœur; mais

si on n'a pas recours à des traditions d'une origine inconnue, à qui pourra-t-on persuader qu'une telle union serait illégitime sans que les lois l'eussent interdite, ou serait contraire à la nature même ?

Sous prétexte d'entretenir des préventions salutaires, vous fondez sur elles votre autorité. Où seront alors les limites de ce pouvoir dont vous ne rendrez jamais compte, puisque l'expliquer ce serait le détruire ? Il est permis, dites-vous, de tromper un peuple pour son bien ; mais quel peuple saura jamais si ceux qui le circonviennent de leurs mensonges, n'agissent point d'après des passions particulières, ou d'après de vieilles erreurs dans lesquelles ils seront tombés eux-mêmes ? Si les hommes ne doivent rien examiner, comment distingueront-ils quelques préjugés respectables, selon vous, de tant de préjugés qui ne peuvent l'être ? Dans ces voies suspectes, comment obtenir cet ensemble de vues, ce concours de volontés sans lequel il n'y aura ni véritable morale, ni politique tutélaire ?

La fausseté des principes conduit au désordre général des idées ; aussi porte-t-on l'abus des termes jusqu'à nommer dépravation l'attrait du plaisir, jusqu'à se persuader qu'il y a toujours dans les jouissances une sorte d'impureté indélébile. Rousseau, qui, s'étant fait de la partie des mœurs relative à l'amour une idée trop vague, devait tomber dans plusieurs inadvertances à cet égard, n'a pas évité celle-ci. Des docteurs révérends ont été plus loin ; d'après eux la possession conjugale même ne doit être que tolérée, pour ainsi dire, et à condition qu'elle ne deviendra pas trop voluptueuse. Suivant cette doctrine épurée à l'envi, la continence seule est tout-à-fait irréprochable ; d'où il résulte que si le genre humain existe encore, c'est parce qu'il en est indigne, et parce que la plupart des mortels sont corrompus, ou fort enclins à la corruption.

DE LA POLYGAMIE.

Ce sont des sentimens irréfléchis qui font admettre la plupart des notions vulgaires dans les temps où on ne discute pas. Ainsi commencent nos longues divisions ; partis du même point , les esprits entraînés dans les directions différentes , et les suivant avec un zèle beaucoup trop exclusif , ont enfin aperçu entre

eux des distances imprévues. Comment s'entendre alors , s'accorder, se réunir, si ce n'est en consentant à remonter quelquefois au principe pour mieux calculer ces distances même , et pour réformer des opinions qui ne seraient pas inconciliables si elles n'étaient pas entièrement dénuées de justesse ? Dans l'Orient on félicite celui dont l'eunuque noir rassemble sous son inspection deux cents femmes , et on soutient dans l'Occident que toute polygamie est un signe de dépravation.

La polygamie pourrait devenir impraticable en différens pays sans que l'ordre réel l'interdit généralement. Pour sanctionner des institutions arbitraires ou inutiles, on allègue la nature, par laquelle, en effet, on ne sera démenti que lentement auprès de la multitude, abandonnée presque partout à l'opiniâtre inconstance du préjugé. Quand une bonne villageoise ne sait pas se faire obéir de ses enfans, elle feint d'appeler la terrible bête de la forêt. Le monstre imaginaire leur semble d'abord d'autant plus redoutable qu'ils ne

l'ont jamais vu ; mais , quand ils grandissent , c'est précisément parce qu'ils ne le voient jamais qu'ils prétendent s'affranchir de cette crainte , et de toute autre.

La religion de l'Occident ordonne , surtout depuis environ douze siècles , de ne prendre qu'une femme. C'est , dit-on , fort indiscretement , un des principaux témoignages de la source divine de cette révélation , attendu qu'il naît sur la terre autant de femmes que d'hommes. Pour que cette sorte de raisonnement méritât quelque attention , il faudrait du moins que la pluralité des femmes eût été approuvée sans exception sous les autres lois religieuses. Et il resterait à demander si , dans la supposition où de nouveaux documens constateraient l'inégalité de nombre entre les hommes et les femmes , un tel fait autoriserait à nier la vérité de la doctrine évangélique.

Sans doute , cette inégalité n'est pas très-grande , et ne justifierait pas la polygamie dans toutes les contrées ; mais enfin est-on certain de retrouver près de l'équateur la balance

presque égale qu'on remarque dans nos climats ? D'autres relations , il est vrai , contredisent positivement les voyageurs qui ont prétendu que dans l'Arabie , et dans quelques parties de la Syrie et de l'Afrique , il naissait trois , ou même quatre fois autant de femmes que d'hommes ; cependant il ne paraît pas qu'elles manquent pour les ménages les plus pauvres des pays où chaque maison opulente en renferme un certain nombre. D'ailleurs les hommes devraient avoir successivement plusieurs femmes , au moins dans une partie de l'Afrique , de l'Amérique , et dans l'Asie méridionale , c'est-à-dire dans plus de la moitié du monde. A l'âge où partout les femmes perdent leurs facultés , ils conservent les leurs , et en beaucoup de lieux ils sont jeunes encore.

Si la pluralité des femmes , autorisée par des religions et des lois de l'Orient , et même , assure-t-on , chez quelques peuples chrétiens vers le Nil , suppose plus de différence numérique que l'on ne croit en voir entre l'un et l'autre sexe , ne peut-il exister aucune com-

pensation? La pluralité des hommes, la polyandrie qui paraît avoir prévalu chez les anciens Guanches , et dans la Grande-Bretagne au temps de César , est tolérée de nos jours , ou expressément reçue au centre de l'Asie , dans plusieurs cantons de l'Amérique , et sur les côtes occidentales de l'Afrique , au-delà de l'équateur. Cet usage, moins motivé que l'habitude contraire , et dès lors beaucoup moins étendu , peut se fonder sur ce que généralement le degré d'incontinence qui fatiguerait un homme ne nuit guère à une femme.

Des considérations assez fortes excusent la polygamie. Entouré de cent femmes, très-aisément un imitateur de Muley-Ismaël aura cent enfans pendant les deux années nécessaires à chacune d'elles pour en porter et en allaiter un seul. Les écrivains opposés à la polygamie semblent ne l'avoir condamnée indistinctement que par une prévention très-fréquente à l'égard de ce qui se pratique au loin. Quelques-uns d'entre eux ont affirmé que des mœurs barbares étaient inséparables de la pluralité

des femmes , admise néanmoins par une loi qu'ils vénèrent comme ayant été divine provisoirement , par la loi du Sinaï. Mais les Japonais et les Chinois, qui reçurent cette coutume si répandue , ne sont pas moins civilisés qu'on ne l'est vers nos contrées , bien qu'ils aient d'autres inclinations , et qu'ils suivent d'autres doctrines. On n'a pas craint d'alléguer aussi que le nombre des enfans diminuerait si un homme avait plusieurs femmes ; mais précisément cet usage subsiste de temps immémorial dans les régions les plus peuleuses.

Ainsi l'ordre naturel n'exige pas cette sévérité du mariage qui est consacrée en Occident. Observons néanmoins que la réunion de plusieurs femmes chez un même homme doit contribuer à l'asservissement de leur sexe. On peut faire emplette d'une quantité d'esclaves ; mais s'attachera-t-on souvent à plusieurs épouses ? Quelquefois peut-être des affections variées rendent à peu près égales auprès d'un mari deux ou trois femmes de condition libre ;

mais la plupart des caractères étant peu susceptibles de ces liens différens , et pourtant analogues , presque toujours une de ces femmes gouvernera les autres , si toutes ne vivent pas dans l'invariable sujétion qui doit devenir la première loi d'une demeure où elles seront nombreuses.

« La pluralité des femmes , a dit Montesquieu , mène à cet amour que la nature désavoue. » C'est que la pluralité des femmes prévient ordinairement la passion , et souvent même l'affection. La jouissance devenant trop personnelle , ne consistera plus que dans l'agitation des sens. On n'a guère de caprices déréglés quand on est séduit , quand le cœur est prévenu : l'heureux besoin de faire jouir laisse peu d'incertitude sur la manière de jouir soi-même. Dans un harem au contraire , l'attachement trop faible détermine à peine des habitudes régulières. Comme on est accoutumé à la liberté du choix , on choisit bientôt de toutes les manières possibles , et comme il est des organes qui en cessant d'être nécessai-

res , n'ont plus d'attrait , si cela se présente trop à la pensée , des jouissances moins naturelles en résulteront fréquemment. Toutefois la polygamie n'est pas la cause unique , et ne semble pas la cause principale d'un vice reproché aussi à des peuples que la polygamie scandaliserait ; il se peut qu'elle occasionne des désordres , mais indirectement , et parce qu'elle paraît entraîner la clôture des femmes.

C'est précisément lorsqu'elles vivent parmi les hommes , que ceux-ci , contents de l'agrément que leur offre alors la société , s'interdisent plus volontiers des écarts capables de les en exclure. Ce rapprochement n'excite même pas l'inconstance autant qu'on le croirait d'abord , parce que beaucoup d'entre elles , les moins belles peut-être , ont imaginé , soit dans leur intérêt maternel , soit dans d'autres intérêts , que la constance était une loi de la nature bien ordonnée. A force de le redire , on le fait croire : beaucoup d'hommes se persuadent , en vivant auprès des femmes , qu'indépendamment de la force mutuelle

des penchans et de la sainteté des promesses , la fidélité doit être une très-belle chose.

Ainsi , la pluralité des femmes ne semble ni positivement contraire aux lois perpétuelles , aux lois indépendantes de nos conventions , ni généralement conforme à ces mêmes lois. Il est impossible que sous toutes les latitudes chaque homme ait à la fois plusieurs femmes ; mais si l'unité dans le mariage était partout en vigueur, il arriverait que, du moins pendant les guerres, beaucoup de femmes ne seraient pas mariées, et qu'en même temps beaucoup d'hommes passeraient dans l'abstinence une partie considérable de leurs jours. Le moyen de tout concilier en partie, ce serait de ne plus exiger que l'union d'un homme et d'une femme ne pût cesser que par la mort de l'un d'eux.

Au milieu des contrées équatoriales , on pourrait conserver la polygamie , et, pour en diminuer les inconvéniens, la restreindre dans des limites que le faste même ne dût jamais franchir. En tolérant plusieurs épouses , on

établirait quelque subordination entre elles , à peu près comme les simples reines dépendent de l'impératrice dans le Grand-Empire. Nul ne pourrait entretenir ces harems que déshonorent vingt eunuques. A la vérité les femmes n'y vivent pas aussi tristement qu'on le suppose quand on ignore les usages des Orientaux ; cependant ces demeures où enfin des femmes sont retenues , et où des hommes sont mutilés, ont amené la subversion d'un ordre primitif, dont les habitudes des patriarches, si on en croit les Arabes , reproduisaient une image plus heureuse.

DU PARTAGE ET DE L'ILLEGITIMITE.

Lorsque les idées commencent à s'agrandir chez ceux qui n'avaient aucune habitude de cette indépendance , leur volonté ne connaît plus de frein. Des observateurs prévenus se plaignent aussitôt de l'affaiblissement des erreurs ; mais il n'est que le signal d'un désordre dont la première cause se trouve dans ces er-

reurs mêmes. S'il paraît inévitable qu'un jour les hommes se détrompent, il vaudrait mieux de toute manière ne les tromper jamais.

On ne manquerait pas à la loi en ne se conformant pas aux dispositions qu'elle aurait prises dans un ordre de choses que son pouvoir ne devait nullement embrasser. Elle n'avait à déterminer un mode de naissance que pour les nouveaux membres des familles, pour les enfans destinés à être hautement reconnus. On ne saurait se dissimuler qu'il en existera aussi d'illégitimes malgré tout. En s'occupant d'eux, la loi ne peut pas distinguer les circonstances préférables pour leur donner le jour : ils ne seraient plus illégitimes (11). Sans doute leur procréation sera difficilement exempte d'inconvéniens ; mais cela ne fait pas qu'elle soit toujours criminelle. Nés hors des familles, ils commenceront naturellement leurs années dans une condition moins favorable ; mais une rigueur plus grande ne serait pas juste, puisque rien ne la prescrit.

. Les hommes éclairés ont quelquefois l'esprit

rebelle. Il leur arrive d'hésiter beaucoup à reconnaître les droits exclusifs qu'on déclare inséparables du mariage lorsqu'on veut en faire le symbole de quelque unité plus mystérieuse. Dans l'Orient, dans les contrées anciennement civilisées, un homme possède légalement plusieurs femmes, et dans quelques-uns de ces pays une femme est unie à plusieurs hommes. La communauté des femmes ne fut pas inconnue chez divers peuples célèbres, et elle ne parut pas licencieuse à des hommes dont on a vanté la sagesse. Dans Athènes, la loi donnait à une femme le droit de s'adresser aux parens de son mari s'il ne pouvait la rendre féconde (12). Platon ne voyait rien d'absolument impraticable dans l'échange des femmes guerrières entre les membres du corps des guerriers, et il aurait approuvé la communauté des femmes dans une république parfaite. A Rome il n'était pas défendu d'abandonner à des amis ses droits sur sa femme : Caton est cité comme ayant donné un exemple semblable d'après une loi de Numa. A

Sparte , où c'était d'ailleurs une peine grave de ne pouvoir faire passer sa femme en d'autres mains , un mari avancé en âge devait amener à la sienne un jeune homme , pour qu'elle eût des enfans utiles à l'état. Enfin chez quelques peuplades américaines , si des guerriers sont très-unis , les femmes deviennent communes entre eux.

On doit rarement approuver parmi nous des conventions de cette nature , bien qu'elles ne soient tout-à-fait répréhensibles que si quelqu'un est trompé. Le partage devient blâmable , dès que ceux qui s'y décidèrent n'en sont plus satisfaits , et se regardent comme des rivaux. Il sera imprudent , humiliant peut-être , et quelquefois intolérable , quand l'un d'eux pourra craindre que l'autre ne manque de délicatesse , n'affecte une supériorité offensante , ou même ne possède assez d'avantages pour être habituellement préféré.

Des différences trop grandes dans l'organisation ou dans la pensée , occasioneraient des divisions , et le moment viendrait où cette li-

berté aurait quelques-uns des caractères de la débauche. Souvent les femmes qui se sont données à plusieurs hommes se sont avilies, parce qu'il est des discordances qui ôtent aux sentimens leur rectitude originelle : on aurait tort néanmoins d'en conclure que ce partage dût détruire sans aucune exception la véritable honnêteté des mœurs. Mais il importe, surtout aux limites où commencerait la licence, d'avoir présent à l'esprit que si ce n'est pas toujours une action criminelle, c'est du moins une grande faute d'altérer par des écarts, ou de perdre dans des excès, la candeur des désirs, cette volupté intérieure si difficile à retrouver.

Pour de certaines conventions praticables, mais rares, qui ne violeraient aucun droit, et qui même ne feraient pas méconnaître de véritables convenances, il faut des occasions très-heureuses, ou un choix éclairé ; il faut de l'analogie dans les goûts, l'amabilité, les déterminations.

..... Je viens de passer dix jours chez L... , écrivait un homme qui n'est plus. L... a renoncé à tous les projets qui d'abord avaient égaré ses années. Depuis peu il s'est décidé à vivre. Il a trente ans; sa femme en a vingt-deux, et sa femme est son amie.

Ses premiers malheurs lui ont ôté l'inexpérience que supposent le plus souvent les jeunes rêves de nos cœurs; mais sa droiture et sa bonté lui restent. Les fleurs de la vie sont belles encore à ses yeux aimans : l'orage qui les a fermées pour une heure, ne les a pas flétries. Il sait les toucher sans les dépouiller de ce coloris velouté qu'on croirait descendu des cieux, de ce voile aérien placé pour le charme du désir sur des formes nues et terrestres.

Il possédait une assez belle terre près de la capitale; il l'a échangée contre deux fermes et

une habitation antique sur les bords de la mer. Douce retraite, château solitaire ! Appartemens simples, un peu vieux, mais qu'on rendit commodes ; de l'eau, des fossés, un pont-levis ! Sous les fenêtres point de parterre ; mais de l'herbe et des fleurs sauvages dans un espace circulaire, des ifs taillés à la manière antique, et l'ombre des collines chargées de grandshêtres. Un chemin traverse ces hauteurs, et, à six cents pas de la maison, sur le roc le plus avancé au-dessus des flots, on a bâti en bois une retraite plus libre encore, et pour ainsi dire plus voisine du désert. Une seule chambre et quelques cabinets sont là pour la pensée et pour le plaisir, entre les bois, les eaux et le ciel. Rarement il y parvient des sons de la plaine : le mouvement des vagues, la paix des airs, les voix de la mer redisent à l'homme qu'il est des voluptés inexprimables.

Quand j'y arrivai pour la première fois, quand je fus seul là, avec lui, avec elle, le soleil s'éteignait à l'horizon, et le feuillage sur les rocs était calme et humide. Une lumière

d'un autre temps passa près de nous, et ma tête fut touchée d'un frémissement inconnu, comme si les mânes d'un homme quelquefois heureux jadis, étaient venus susciter les souvenirs qui racontent des félicités perdues. Dans le silence de la terre, au bruit des eaux, il me sembla que posséder cet asile et cette amie, ou s'endormir sous les flots, c'était tout l'homme.

J'étais appuyé sur la fenêtre ouverte de cette chambre, leur chambre pour les belles nuits ! Je la voyais disposée d'une manière gracieuse, et surtout commode. Le lit, sans être enchâssé dans une alcôve, est retiré dans une sorte d'enceinte, et un tapis descend de ce gradin. De côté, entre le lit et la fenêtre, un bassin, bordé d'un bois dur et vernis, reçoit une eau de source qui traverse ensuite la pièce. C'est une recherche bien simple, et cependant rien n'est plus voluptueux, dans la nuit, sous la lumière de la lune. Cette eau s'échappe sans cesse, et en se renouvelant elle laisse une heureuse fraîcheur. Elle passe avec quelque

force et avec tranquillité : c'est un cours paisible , un cours mesuré comme aux jours du bonheur ; elle glisse sur une douce pente , elle murmure les plus aimables songes.

« Mon ami , lui dis-je (car je ne sentais plus que la vérité , je ne voyais pas sa femme qui était présente , et je parlais comme l'avait voulu la nature invincible) , mon ami , la vie n'est qu'ici : ailleurs il ne faut rien espérer , si ce n'est ce plaisir singulier d'abandon et de repos que donnent les sons pressés de l'heure dernière. Mais ici la vie a sa plénitude. Si on vivait plusieurs siècles , on devrait attendre pour jouir que l'on pût jouir ainsi. L'amour , sans de telles convenances , n'est qu'une passion complice de nos malheurs : les voluptés sont alors comme le plaisir du mendiant qui ramasse un pain sale , et fait son repas sur l'herbe des cimetières. »

Il me répondit avec un sourire que je ne compris qu'ensuite : « La lune s'élève ; elle sera en face de cette fenêtre dont les rideaux seuls seront fermés. Le ciel est un peu ora-

geux , les vagues seront fortes. Vous voyez qu'elle a choisi elle-même ces heures romantiques ; elle ne connaît pas les demi-volontés , elle a besoin que tout soit harmonieux comme son ame noble et franche. »

Ce qu'il ajouta , je ne le dis pas. Quel ami , et quels instans !....

DE L'ADULTÈRE.

Selon le langage usité, l'infraction au pacte légal constitue seule l'adultère. Mais, dans cette acception, le sens du mot ne se trouve pas d'accord avec l'exactitude des principes.

On pourrait entendre par adultère toute violation de la foi promise en amour. Si au contraire, dans le mariage même, la convention

n'existait plus, l'adultère n'aurait plus lieu, ou du moins ce ne serait pas un délit, puisque ce ne serait pas une offense. Il conviendrait peut-être de réserver le mot d'adultère pour tout acte par lequel on s'exposerait, malgré des engagements antérieurs, à se trouver lié avec une autre personne, selon les rapports naturels, et selon quelques-uns des rapports civils que l'existence d'un enfant occasionne entre ceux qui l'ont fait naître.

Dans le mariage, la fidélité doit être scrupuleuse; la possession exclusive devient, au degré qu'on exige mutuellement, la conséquence d'un contrat qui sans cela serait déraisonnable. Sans cette foi, un assujétissement pareil, visiblement onéreux pour les hommes, deviendrait enfin très-rare, et ce serait un grand mal pour l'autre sexe qui se verrait ainsi chargé presque seul des embarras de son impuissante liberté. On manque essentiellement au devoir quand on manque à des promesses dont l'importance est augmentée par de si fortes considérations. Comment conser-

ver le plus grand des biens, le repos de l'esprit, lorsque des indices de duplicité, forçant à la défiance, altèrent l'union dans laquelle il faut passer les années ? Observez nos misères si variées, si constamment reproduites, et ce qu'il y a de sombre sous des dehors quelquefois spécieux : ou vous descendrez au fond des cachots, ou vous ne trouverez point de chaînes aussi pesantes que celles d'un mariage malheureux, point d'importunité comparable à celle d'un joug sous lequel on ne peut guère cesser de gémir qu'en cessant de vivre.

Le véritable adultère a été puni sévèrement chez les peuples dont les lois nous sont connues. Si dans des pays où les choses humaines n'étaient considérées que sous les rapports humains, et où dès lors elles conservaient leurs proportions, le législateur n'a pas mentionné après l'adultère réel, le prétendu adultère auquel la partie intéressée consentirait, c'est sans doute parce que ceci n'en étant pas un, ne pouvait être désigné comme un crime :

aucun règlement ne doit interdire des actions qui ne blessent aucun droit.

Chez les peuples très-policés , les inconvéniens de la plainte, la rareté des preuves, et le scandale de la discussion firent tomber en désuétude les lois pénales relatives à l'adultère. Dans nos mœurs affaiblies, quand le châtement s'évite , que reste-t-il ? Si des préventions superstitieuses n'avaient pas réservé pour la chasteté le respect dû à la droiture, il se pourrait que dans la conscience, la perfidie fût détestée comme elle aurait dû l'être par le législateur ; mais on corrompt infailliblement l'opinion , quand on ne laisse aux premiers penchans aucune indépendance. Si on ne peut pas donner à des gens qui réfléchissent , mais sans être doués de force, une raison convaincante de ce qu'on leur prescrit, on introduit parmi eux des écarts, et l'indifférence pour le devoir même.

Quelque odieux que soit l'adultère , nous ne trouverons pas dignes d'excuse les soup-

çons, l'agitation, les emportemens jaloux. Si ceux qui éprouvent ces tourmens ne méritent pas toute leur infortune, du moins ils se l'attirent en partie. Cependant lorsque cette faiblesse d'un mari le rend malheureux sans sujet, sa femme est-elle aussi, par sa propre faute, victime d'un travers qu'elle ne partage pas, qu'elle ne peut guérir, et qui n'aura pas de terme dans la servitude du mariage ?

Tout homme estimable, dira-t-on, est supérieur à ces sollicitudes ; il sait que la raison permet à l'amour de nous intéresser, et non de nous asservir. Mais comment demeurer impassible ? Les précautions les plus justes, les plus louables exigent de la vigilance, et on ne peut régler aucune chose sans la connaître, ou la connaître sans l'avoir observée. L'incertitude qui fait le supplice des esprits faibles, sera ordinairement pénible même pour l'esprit le plus calme, pour l'homme le plus sensé. Quelquefois on pourrait justifier en cela l'insouciance ; mais le plus souvent elle ne provient que du désordre des idées, ou de l'inex-

cusable oubli des intérêts domestiques , et celui qui se maintiendra exempt de trouble ne devra s'en féliciter que faiblement. Ce repos semblerait bien moins un mérite qu'un aveugle bonheur , chez un homme qui ne serait pas animé des vrais sentimens d'un chef de famille.

A qui peut-il être indifférent de ne pas savoir si les enfans pour qui il travaille ont droit à ses soins , ou si en les aimant sous les yeux de leur mère, il n'excite pas chez elle un rire secret aussi insultant qu'immoral. Vous passez vos jours avec une femme qui doit se montrer votre amie, et qui peut-être est pleine d'inimitié : tout vous inquiète en elle , parce qu'en elle tout devrait vous plaire. Vous vous demandez si même dans les heures d'épanchement , vous n'êtes pas dupe de quelque artifice , et vous ignorez si en accomplissant ce qui paraît être votre devoir, vous ne faites pas le contraire de ce que vous auriez à faire étant mieux instruit. Il se pourrait que dans de certaines circonstances, ce fût peu de cho-

se d'être trompé par une femme ; mais ce qu'il faut voir d'un autre oeil, ce qui ne semblerait supportable qu'à la bassesse même , c'est de rester dans le doute , quand on est réduit par ce doute à rester dans l'intimité.

La sottise, enhardie par la longue autorité dont elle jouissait pouvait seule attacher à l'infidélité d'une femme la honte d'un homme exempt de faiblesse dans sa conduite. Le ridicule ne nous atteint justement que s'il appartient à nos actions : avec un noble caractère on ne se laisse jamais avilir (13). Sans doute les travers de la femme devinrent quelquefois un indice contre les mœurs du mari , contre sa fermeté , contre sa prudence dans le choix qu'il fit ; mais enfin nul ne doit le juger d'après ces présomptions si peu certaines , et , bien qu'il paraisse plus favorable à l'honneur d'un homme que sa femme soit sans reproche , assurément la femme du personnage le plus respectable pourrait le trahir.

C'est un mal de tolérer la perfidie ; mais ce n'en est pas toujours un de pardonner les fau-

tes les plus graves. Ce qui serait seul incompatible avec la droiture et l'élévation de l'âme, ce serait de continuer à vivre dans la familiarité, lorsqu'on sait ne pouvoir conserver de l'estime. Quand une femme protégée de plusieurs manières par l'homme qui, n'exigeant d'elle qu'une fidélité solennellement promise, a consenti à se charger de toute une famille, quand cette femme ne fait rien pour celui par qui elle vit, quand on s'attache impunément à la séduire, quand on peut tourner en plaisanterie cette turpitude, que faut-il penser de nos mœurs dont tant de gens se contentent, ou de notre civilisation qu'ils préconisent ?

Il en sera autrement des femmes qui useront d'une liberté que leurs maris auront eu l'idée, ou la complaisance de leur rendre : elles ne seront coupables en aucune manière. Si on objecte des bienséances négligées, des suites malheureuses, c'est alléguer ce qu'il ne s'agit pas ici de légitimer. Il faut écarter les circonstances accidentelles, et considérer la chose en elle-même (14). L'engagement sub-

siste-t-il quand nous y renonçons , et sommes-nous liés encore par une convention mutuelle, après avoir voulu mutuellement que cette convention n'existât plus ? La réponse paraîtra fort aisée , si on ne s'embarrasse pas dans des questions étrangères à l'ordre naturel , et aux véritables lois politiques ou civiles. Ceux qui sont sincères dans la pratique du devoir , n'ajoutent pas volontiers à ces lois suivies par tous les hommes justes, les règles très-superflues d'une perfection systématique.

Plus d'une fois pour mettre un terme à la méfiance, pour éviter des inquiétudes tantôt vaines tantôt avilissantes, ou par quelques motifs moins réfléchis, on se donna mutuellement une liberté entière. Mais alors le mariage devient inutile aux hommes, et s'il paraît convenir encore aux femmes, c'est que, par une autre subversion d'idées , elles ne sont libres que dans cette dépendance apparente. Ce n'est pas être marié, ce n'est pas ne l'être point : c'est un état mixte et choquant auquel l'indissolubilité

du mariage a donné lieu par une sorte de réaction. Si dès le commencement on avait l'intention de se déclarer ainsi étrangers l'un à l'autre, que servait de se marier, à moins qu'il ne s'agit de ces alliances que prescrivait une prétendue raison d'état dans l'ancienne politique? Une si grande liberté était donc, le plus souvent, un expédient que suggéraient des liens relâchés d'une manière irremédiable, sans que l'engagement pût se rompre. On vivait dans un continuel adultère aux yeux de la loi; mais, tout en voyant ce désordre, les partisans du mariage imposé comme servitude, se félicitaient d'avoir maintenu en principe la sévérité de l'institution. L'usage dans le dix-huitième siècle avait consacré, jusqu'à un certain point, ces mariages éludés presque aussitôt que contractés. Au mari vainement reconnu, se joignait un ami sourdement et impunément déclaré. Mais si dans cette position une femme devenait mère de famille, quoi de plus déplacé? S'il en était autrement, qu'imaginer de moins naturel, de moins con-

séquent pour ainsi dire , que des tendresses avouées , prolongées , et pourtant stériles ? « Il existait pour les femmes, a dit un écrivain de l'époque , des arrangemens qui , par leur durée et le calme de la possession, étaient équivalens à des mariages. » Mais quel nom portaient les enfans lorsque cette possession avait des suites , et si elle n'en avait pas , qu'y avait-il de plus honnête dans ce calme , dans cette durée , que dans tout autre caprice ? qu'y avait-il de plus équivalent à un mariage ? Le mariage a été institué pour la famille , non pour le calme et la durée.



DU VIOL.

Toute jouissance partagée doit l'être librement : la violence serait un oubli des lois de l'amour. S'il était possible qu'un homme fût contraint en cela, certainement on serait coupable à son égard ; mais, envers les femmes, cet abus de la force ayant des suites plus graves, a été puni avec raison comme un acte révoltant.

Cependant, lorsque l'adultère est comparé au viol, n'est-ce pas à tort que le viol semble plus odieux? Si des plaisirs partagés n'étaient jamais condamnables dans le principe, il n'en est plus ainsi. A la vérité une convention accidentelle ayant surtout donné lieu à l'adultère, ce nom ne conviendrait, dans le sens rigoureux, à nul acte d'inconstance chez un peuple régi par d'autres institutions, et l'infidélité en amour n'y serait qu'un procédé peu obligeant. Toutefois, tant que des engagements positifs subsisteront, l'adultère sera la contravention la plus criminelle, puisqu'il attaquera les droits d'un tiers en son absence. La perfidie est-elle moins illégitime que la violence, et la justice a-t-elle moins de force naturelle que la liberté?

En supposant les suites les plus vraisemblables de l'adultère et du viol, ce dernier attentat fait souvent moins de victimes. D'ailleurs l'adultère est un crime certain, dont la volonté est plus responsable, qui corrompt davantage, et qui suppose la complicité, tandis

que, même dans le viol réel, il ne se trouve qu'un seul coupable, et que souvent il l'est sans menées sourdes, sans mensonge, sans hypocrisie. Dans un commerce adultère où on trompe constamment, un de ceux qui transgressent ainsi la loi a recours à des précautions dégradantes, et souvent tous deux joignent à l'inexcusable oubli de la foi promise, une trahison réfléchie qui est l'iniquité même.

Il faut aussi ne pas perdre de vue cette remarque nécessairement fort ancienne, que le véritable viol doit être rare dans les pays civilisés. Nul doute que plusieurs femmes n'aient été réduites à céder sans l'avoir projeté, sans même y avoir formellement consenti; mais une entière résistance sera-t-elle surmontée par un homme qui n'aura fait aucun préparatif pour ajouter à la supériorité naturelle de ses forces? On repousse l'agresseur avec négligence; on laisse prendre sur soi des avantages, et lorsqu'on veut enfin résister sérieusement, il est trop tard. Quelque robuste que

paraisse l'homme qui attaque une femme de constitution faible, si elle défend alors ses droits comme elle se défendrait contre un meurtrier, si elle proteste qu'elle ne gardera aucun ménagement, si elle entreprend tout ce qu'elle croit possible, elle parviendra bientôt à le blesser, ou à le déconcerter : à moins qu'elle ne perde l'usage de ses sens, il perdra lui-même ses forces, ou peut-être ses désirs.

DES INFRACTIONS DIRECTES A LA LOI DES SEXES.

La nature souffre que l'imagination soit exaltée quelquefois par des fictions romanesques, et que les sens soient brusquement excités par des appétits plus aveugles encore; mais ne devrait-il pas suffire que nous eussions à opposer à ces surprises les différentes ressources de l'esprit? La droite raison serait

mieux connue si nos institutions, en invitant à la suivre, ne le faisaient pas d'une manière qui souvent a pour effet d'en éloigner. Les désordres de tout genre se perpétueront jusqu'à ce que l'on s'attache à rectifier les idées d'une multitude d'hommes qui, sans paraître destinés à recevoir des lumières vives, ne manquent pas de quelque discernement.

On peut regarder les jouissances que partagent des personnes d'un même sexe comme plus expressément contraires à l'ordre que l'égarément désigné sous le nom de bestialité, puisqu'elles sont nécessairement stériles; tandis que plusieurs mélanges donnent lieu, sinon à des races nouvelles, du moins à diverses sortes de monstres favorablement organisés quant à leur propre existence. Ces unions peuvent ainsi être bonnes entre quelques animaux, sans trouver jamais d'excuse chez une espèce douée de facultés trop différentes.

L'erreur à laquelle des hommes se livrent entre eux a été reprochée même à quelques peuples très-simples ou très-grossiers. Une

des premières causes de ce dérèglement a peut-être été de la part des femmes l'oubli des vrais soins pudiques. Cependant, que peut-on gagner en s'éloignant d'elles? Que se promet-on d'une suite d'émotions, visiblement dénuées de ce qui donne le plus de prix à l'amour?

Des écarts semblables chez les femmes n'attireront pas un blâme aussi rigoureux. Elles veulent se soustraire aux dangers des unions plus naturelles. Vous qui ne leur pardonnez pas, devriez-vous oublier qu'elles ont trop à craindre ce qu'elles eussent choisi sans doute, ce qu'il faudrait qu'elles préférassent? Sans les justifier, avouons que la position difficile où elles peuvent être placées allège bien des fautes.

Que de fois des infidélités suivies de conséquences très-graves! que de fois d'autres irrégularités presque aussi répréhensibles, auront été causées par le rigorisme, par les scrupules de gens incapables d'examiner ce qu'il fallait penser, ou persuadés qu'ils devaient le taire! En n'accordant rien aux désirs, on

s'expose à méconnaître bientôt des devoirs qui se trouveront ébranlés, pour ainsi dire, par l'extrême agitation des sens. Il ne faut pas confondre avec des règles toujours obligatoires, celles qui se rapportent à quelque situation passagère. Si on s'obstine à commander ce qu'on devrait conseiller seulement, quelle autorité réserve-t-on pour les lois que nous ne pouvons enfreindre sans blesser tout ordre, toute équité?

Malheureux de tant de manières, et, au milieu de tant de difficultés, parvenant à peine à aimer une vie dont l'injustice détruirait le repos, mais dont la vertu ne dissipe pas toujours les ennuis, nous voulons encore, apparemment pour mieux déguiser notre faiblesse, qu'on entretienne sans interruption un désir qu'il faut en même temps réprimer, un besoin qu'il est défendu de contenter. La raison n'avait point prescrit ces devoirs austères; souvent elle porte à désapprouver, dans des vues moins timides, ce que d'autres considérations, justes peut-être, mais trop limi-

tées, faisaient d'abord regarder comme un mérite. N'entraînons pas à désespérer d'elles-mêmes les femmes qui, avec des intentions droites, auront manqué jusqu'à un certain point de persévérance : on altère les principes quand on en fait une application uniforme. Les vérités relatives deviennent fausses dans cette acception trop générique, qui les éloigne de la vérité morale, c'est-à-dire du point où, les principales données cessant d'être en opposition, l'homme sincère parvient à réunir un plus grand nombre de motifs pour des actions irréprochables.

A ces maximes, qui dans ceci regardent surtout les femmes, on doit ajouter une considération assez importante pour engager aussi à distinguer l'un de l'autre deux abus analogues pourtant sous un rapport essentiel. Non-seulement lorsque les femmes tomberont ensemble dans ces inconvéniens, elles supposeront plus justement que c'est de leur part une sorte de résignation, mais les caresses auxquelles les invite l'amitié, peuvent donner à

des amusemens lascifs quelque chose d'imprévu. Quant aux hommes, ils joindraient au défaut de convenance dans les approches entre des êtres dont l'organisation est la même, l'usage d'organes qui n'avaient pas été destinés à l'ardente liberté de l'amour.

On parvient néanmoins à s'expliquer ce qui dissuade quelques hommes de continuer à préférer les femmes. Plus impétueux, et moins constans, ils veulent du repos avant que la femme en exige ou en demande; mais ce besoin de modération est presque également réparti durant le cours de leurs années. Au contraire les femmes, moins bornées en cela cependant, sont plus formellement assujéties; elles ont des semaines et des saisons de retraite. Ces diverses causes de retenue offraient un grand avantage, celui de prévenir toute habitude trop suivie, tout prétendu besoin trop exigeant, et d'empêcher ainsi l'épuisement des forces par l'effet de la cohabitation. Mais aussitôt qu'un homme, sans savoir en aucun temps renoncer aux plaisirs, en perdit

le véritable instinct, dès qu'il s'aperçut qu'une femme ne lui était pas absolument nécessaire, une grande licence prit la place des penchans qui s'affaiblissaient. En se livrant à de certains calculs, avec la triste curiosité d'un anatomiste, il quitta les femmes, comme s'il était possible de les remplacer jamais. Il eut peut-être aussi le malheur de trop songer aux changemens que font subir l'enfantement, ou les progrès de l'âge, et à des occurrences aussi répétées que les révolutions d'une planète qu'invoque souvent l'amour même.

Il est dans nos sensations une justesse qui ne tient pas moins à l'étendue des idées qu'à la direction vraie, ainsi qu'à la douce flexibilité des désirs. Chez les femmes, le sein rappelle d'une manière si expressive le but de l'amour, qu'on pourrait regarder comme déréglées, ou du moins comme imparfaites les sensations d'un homme à qui la vue de ces formes heureuses ne semblerait pas à peu près indispensable au moment du plaisir. Quand on néglige cet attrait, soit par une sorte d'incapa-

cité du cœur, soit avec l'indifférence qu'amènent les abus, on est moins éloigné de tomber dans les écarts reprochés jadis aux Thraces ainsi qu'aux Grecs de Thèbes, de la Crète et d'Elis.

Mais comment se fait-il qu'on ait avoué hautement, et que des poètes aient célébré ces amours étranges pour lesquelles on aurait dû réserver l'expression d'appétits charnels, si usitée dans les livres des théologiens? Il peut arriver qu'un homme sans principes et sans délicatesse, s'avise de se saisir d'un autre homme; mais ce qui est difficile à comprendre, c'est qu'au milieu d'erreurs semblables, on ait quelque chose à se dire. Après avoir abandonné toute idée d'ordre naturel, et de perpétuité des races, que peut-on accorder à l'imagination sans que ce soit un ridicule de plus? Que trouve-t-on dans l'avilissement dont on a fait son partage? Où sont ces grâces, cette souplesse, ces diverses formes arrondies, cette voix adoucie pour le triomphe, ces regards voilés, ces manières ingénieusement naïves, et même ces émanations peu

connues, tous ces dons qui doivent charmer l'homme, parce qu'ils ne sont pas en lui, et que pourtant ils appartiennent à son espèce? Rien de viril ne satisferait celui dont les inclinations ne seraient pas dépravées, puisqu'il ne peut y avoir ni harmonie sans contraste, ni amour réel sans harmonie. Les tendres sentimens, inexcusables eux-mêmes quand la volupté est criminelle, tiendront toujours de la stupidité, non moins que de la bassesse, quand la possession restera insignifiante. Que dans une situation très-particulière le besoin occasionne une minute d'égarement, on le pardonnera peut-être à des hommes tout-à-fait vulgaires, ou du moins on en écartera le souvenir; mais comment comprendre que ce soit une habitude, un attachement? La faute aurait pu être accidentelle; mais ce qui se joint à cet acte de brutalité, ce qui n'est pas inopiné, devient ignoble. Si même un emportement capable de troubler la tête, et d'ôter presque la liberté, a laissé souvent une tache ineffaçable, quel dégoût

n'inspirera pas un consentement donné de sang-froid? L'intimité en ce genre, voilà le comble de l'opprobre, l'irremédiable infamie.

Dès que l'on se soustrait formellement à la loi de reproduction, quelque chose d'essentiel manque à l'amour. Aimer c'est choisir l'être avec qui on formera la famille. La fécondité seule ajoute au désir un motif que l'esprit admet pleinement, et c'est elle qui fait d'un penchant brut une affection de l'ame. Ainsi de fausses ardeurs, provenant de l'imperfection de la santé, inspirent plus de répugnance que de sympathie. La nature ne nous a pas organisés de manière que nous puissions nous faire une heureuse idée d'un plaisir volontairement inutile, comme les bizarres amours de l'Élysée de Mohammed, où des houris, assez gauchement purifiées, n'enfanteront pas, et n'auront guère que des yeux noirs. Si dans la vie présente, la prostitution attire le mépris, c'est surtout parce qu'ordinairement elle rend stérile, et parce qu'elle suppose un nombre d'actes vains.

Toute jouissance sans fécondité se réduit à un jeu libre, à un soulagement peut-être, et toujours à une sensation de peu d'importance. De ces amusemens, quelques-uns doivent être tolérés, à cause de la surabondance des forces; mais ce serait un travers d'esprit d'y attacher des idées très-serieuses, et même, pour devenir l'objet d'une certaine prédilection, ils doivent rappeler les convenances naturelles. Si une femme, sans vouloir s'exposer à être mère, agit librement avec un homme, c'est du moins une forte réminiscence de ce qu'il faudrait qu'elle n'eût pas à craindre, et on conçoit que ce même homme soit ensuite préféré dans des cas semblables. Mais si elle se trouve auprès d'une autre femme, dans les bains de l'Orient, et si leur liberté devient trop indiscrete, il n'en résulte naturellement aucune liaison. D'autres femmes seront rencontrées un autre jour, et ces irrégularités diverses ne seront pas plus irrégulières que ne le seraient autant de fautes semblables entre deux mêmes personnes.



D'UN AUTRE ABUS.

Lorsque le besoin des sens , premier besoin d'amour , première cause de tant de vagues sentimens , n'a pas fait naître une inclination suivie , et que cependant les désirs sont impérieux , on peut se croire réduit à les éluder de quelque manière. On y cède étant seul , afin d'obtenir un repos que néanmoins on se-

rait fâché de ne pas perdre au premier jour dans de meilleures conjonctures. Des hommes trop séparés des femmes dans les camps , sur les vaisseaux, dans les prisons, et souvent aussi des femmes vouées à une sorte de continence, prennent l'habitude d'un dédommagement qui toujours triste , même lorsqu'on se borne à calmer des mouvemens importuns, et toujours blâmable s'il devient fréquent, sera, dans l'excès, aussi odieux que funeste.

Les femmes en sont accusées plus encore que les hommes, et cette différence est vraisemblable à cause de la retenue extérieure d'une grande partie de leur sexe. Dans plusieurs régions, principalement dans les lieux les plus peuplés de l'Asie orientale, les femmes n'ont pas, comme chez les Osmanlis, ou comme les Romaines, au temps des empereurs, l'usage journalier des bains ouverts pour toutes, et ce qu'ils peuvent procurer de délectation, selon le mot d'un casuiste.

On dit que de semblables exemples ont été donnés par des animaux bipèdes promenés

dans les places publiques pour l'amusement du peuple. Sans doute ce dérèglement, qui ne doit pas être particulier à notre race, ou à quelque autre exposée à dépendre de nous, serait moins rare encore si la plupart des espèces ne manquaient pas des facilités que les singes, comme les hommes, ont le malheur de trouver dans leur conformation.

Les puériles indiscretions d'une servante, en habillant un enfant, peuvent l'accoutumer à des attouchemens. Une irritation légère suffit à l'âge que tout séduit ; mais ce trouble prématuré commence peut-être l'affaiblissement des nerfs. Un peu plus tard l'imagination, avançant l'époque de la puberté, contribue à cette habitude, et bientôt l'on fait des pertes qui, même sous le rapport moral, doivent relâcher les ressorts de la vie.

Le danger est moins grand, lorsqu'il ne commence pas dès les premiers jours de la jeunesse. Dans la force de l'âge cette erreur ne paraît point détruire la santé, quand on ne s'y livre pas inconsidérément. Si des fautes de

ce genre n'ont lieu que dans un temps de solitude, ou parce qu'il semble impossible d'obtenir plus sans de graves inconvéniens, elles peuvent être pardonnées, surtout chez les femmes à qui diverses entraves ne laisseraient que l'alternative des privations extrêmes, ou de l'imprudence et du déshonneur.

Mais, bien qu'un acte irrégulier, qui n'attente aux droits de personne, ne soit pas un crime, l'habitude en serait essentiellement vicieuse. N'oublions jamais que le plaisir réel, en tout genre, consiste à donner du plaisir à des êtres faibles comme nous. De quelque nature que soient les jouissances qui n'ont point cet effet, elles ne nous rapprochent pas du bonheur; il ne faut y voir qu'un avertissement de former des liens heureux. Dès que l'on observe la vie, on reconnaît le néant des avantages trop directs auxquels souvent nos désirs s'arrêteraient si nous restions dans l'ignorance. Il se peut que beaucoup d'hommes encore s'occupent uniquement de leurs intérêts personnels; mais on aurait mal étudié

le cœur humain si on n'apercevait partout que des imitateurs de cette foule dont notre morale, dépourvue d'ensemble, a perpétué la dégradation.

C'est une simplicité naturelle, il est vrai, mais seulement chez des hommes grossiers, de réduire l'amour aux seuls actes qui en soient réellement inséparables. Ces plaisirs extrêmes ont si peu de durée, que s'ils n'étaient pas quelquefois nécessaires pour la conservation des organes, d'autres libertés vaudraient plus sans eux, quant à l'agrément de la vie, que jamais ils ne valent eux-mêmes, lorsqu'ils sont dépouillés de tout ce qui devrait les embellir.

Si on ne voyait dans la volupté qu'un besoin animal, on pourrait regarder comme également bonne, toute manière de le satisfaire, ou de le tromper. Néanmoins les jouissances solitaires fatigueraient, fussent-elles assez rares; tandis qu'en supposant la même réserve, il n'en est pas ainsi des vraies jouissances qui

ont été préparées , et pour lesquelles le sang ou les nerfs se trouvent émus généralement. Par un moyen étranger aux inspirations de l'amour, on peut se délivrer des désirs qui deviendraient impétueux , et qu'on prétendrait irrésistibles ; mais cette commotion est aussitôt suivie de quelque amertume , parce qu'on n'a rien de ce qui précéderait , de ce qui soutiendrait la volupté , de ce qui la rendrait inappréciable. On ne peut jamais , sans l'altérer fortement , la séparer des détails qui , même dans des mœurs sauvages , devraient l'accompagner avec profusion.

Auprès d'une femme aimée on passera des heures dont le souvenir ne pourra se perdre. Mais seul , durant un instant , on n'obtiendrait au milieu du silence qu'un sentiment de honte , parce qu'on aurait méconnu cette loi naturelle qui , en permettant qu'on s'isole pour souffrir , exige que dès la première apparence de bonheur , on songe à le communiquer. A plusieurs égards , un reproche secret devient

le partage de ceux qui , de leur propre choix , et sans motifs raisonnables , se sont éloignés des autres hommes. Plus tristes en dernier lieu que la privation de tout plaisir , les plaisirs exclusifs creusent le vide du cœur. On ne jouira sans mélange , ou sans un pénible retour , qu'en faisant éprouver à quelque autre ce qu'on éprouvera soi-même. Nous n'usons agréablement des biens qu'en nous efforçant de les donner ; c'est alors que nous paraissions les saisir , et qu'il en reste quelque chose au-dedans de nous.

Cette disposition de la nature devient plus sensible dans différens plaisirs , en proportion de la part que l'ame y doit prendre. Le sommeil est une jouissance négative en quelque sorte , et par cette raison nous pouvons , étant seuls , jouir parfaitement du sommeil. Il n'en est point de même d'un repas , surtout quand il y entre des boissons stimulantes dont l'effet semble multiplier les idées. Comment donc , en s'isolant , jouira-t-on d'un plaisir qui , selon l'ordre , serait mutuel , d'une volupté qui de-

vrait exciter , dans toute sa force , le sentiment de l'union morale , lien fécond de l'espèce , et lien plus particulier de deux êtres préférés l'un par l'autre. Celui qui reste seul, se voit sans perspective de paternité , sans espérance , sans avenir ; privé de ce qu'il y a d'heureux dans l'amour, il n'est qu'une froide partie de l'entraînante association que supposaient des impressions faciles à partager.

Dans les vrais plaisirs la variété des caresses entraîne si loin qu'elle fait oublier les langueurs ou les dégoûts de la vie commune. Non-seulement le plaisir augmente par l'effet de la loi générale qui donne plus d'étendue à toute satisfaction communiquée ; mais, en s'applaudissant du choix qu'on a fait , on porte au milieu des vives impulsions de l'amour le sentiment des avantages qu'on possède soi-même, et d'une puissance qui est la première des facultés corporelles.

Nulle volupté sans doute n'assure notre bonheur. Si quelqu'un pouvait prétendre à

un contentement durable , ce serait l'homme en qui se trouveraient des vertus élevées , et qui influerait par de mâles travaux sur la destinée des peuples. Mais enfin , parmi les dons ou les plaisirs offerts à la multitude , un seul semblera prêt à réaliser les promesses de l'imagination , un seul suffit aux besoins du cœur , c'est la possession de l'objet désiré , quand il se donne avec une même préférence.

Ceux qui savent quel est sur toute notre organisation le pouvoir de la joie , ou de la tristesse , lorsque ces impressions deviennent fréquentes , sentiront mieux combien on s'expose en remplaçant habituellement ce que les désirs annonçaient , par une jouissance incomplète suivie de reproches. Ce mal survient quand on devrait ressentir encore des émotions très-douces , et quand il faudrait que l'intimité empêchât de s'apercevoir d'un certain accablement. On est victime d'une faiblesse qui laisse sans diversion , sans asile ; on ne peut échapper au sentiment de la fragilité humaine , et on ne trouve nulle ressource de l'ame ou de

l'esprit dans une position qu'il faudra taire au milieu même des plus libres confidences.

Il en résultera des inconvéniens plus grands encore. L'habitude de substituer quelques sensations très-imparfaites au moins imparfait des plaisirs des sens, diminue l'énergie morale, et fait particulièrement abandonner le soin de plaire. Ne voir dans la volupté qu'un soulagement, ou un préservatif quelquefois conseillé par l'hygiène, c'est presque livrer sa jeunesse à l'indifférence qui attriste les vieillards; c'est renoncer, non pas à la plus sûre, mais à la plus vive des affections, à la seule qui puisse inspirer presque toujours, à un homme ordinaire, quelques mouvemens généreux. Ainsi l'indépendance de cet acte en fait le plus grand péril. En y trouvant des facilités qu'une liaison d'amour offrirait beaucoup moins fréquemment, on abandonne une partie précieuse des doutes, des progrès, des incertitudes qui exciteraient l'activité de la pensée. Par une suite de ce premier oubli, on néglige bientôt d'entretenir en soi les vraies qualités

sociales. Ne se promettant plus , sous aucun rapport, que des jouissances trop personnelles, on se livre à l'égoïsme ; on apprend à regarder, comme nous devenant inutiles , les autres hommes , ou à se dispenser de ce qu'il faudrait faire pour être estimé d'eux, et pour en être aimé.



SI TOUTE LÉGITIMITÉ EST COMPRISE DANS LE DROIT
LÉGAL, ET SI TOUTE UNION EXIGE UNE
ENTIÈRE CONVENANCE.

Quelques hommes s'efforcent de mériter ce que la vie actuelle peut offrir de meilleur ; mais ce n'est pas assez pour qu'en le rencontrant, ils fassent valoir comme un droit cette sorte de titre, ou pour qu'en ne voyant rien de semblable, ils refusent tous de descendre à un degré inférieur. Puisque nos divers rap-

ports n'ont pas été généralement coordonnés avec sagesse , puisque les choses louables et belles dépendent peu de nos désirs , l'inflexibilité ne convient pas toujours aux prétentions les plus naturelles.

Sans être à jamais satisfaisantes , des liaisons formées avec choix pourtant , permettront quelque oubli du mal. Que gagneriez-vous à les condamner sans réserve ? Puisqu'on s'efforcerait en vain d'établir une abstinence presque universelle , il faut bien tolérer des unions imparfaites. Ne pensez pas que cette indulgence conduise au désordre. Il sera toujours reconnu , excepté par des esprits rebelles au vrai , que nulle séduction , que la force d'un penchant , que nul prétexte enfin ne pourrait excuser l'iniquité : rien n'affaiblira ce principe. Mais quand , à défaut de ce qui serait digne d'une entière approbation , vous vous réduisez à ce que l'intérêt général permet d'y substituer , la nature des choses vous justifie.

N'exigeons pas indistinctement ce qui ne peut être ainsi pratiqué , ce que même per-

sonne ne peut obtenir si le sort ne lui est pas très-favorable. Privés, malgré nos efforts, de toute perfection sans mélange, admettons des relations moins heureuses; mais exemptes de crime et de honteuses faiblesses. Peut-être même la prudence les conseillera-t-elle souvent, parce qu'elles occasioneront moins de fautes chez la plupart des hommes que la recherche trop passionnée d'une admirable chimère.

Un bon esprit peut rendre indifférent, ou utile, ce qui n'est pas positivement condamnable; au contraire un esprit faux ou déréglé, s'attache, sans le vouloir même, à tout pervertir, et cette funeste industrie parvient à dénaturer ce qu'il y aurait de meilleur. C'est en voyant l'ordre politique qui a prévalu, cet état de choses dont il aurait été du moins à désirer qu'on tirât d'autres conséquences, c'est au milieu de l'extrême inégalité des esprits, qu'on imagina de leur imposer à tous une règle de mœurs assez bonne peut-être pour les plus dociles d'entre eux. Cette trace uniforme,

ne pouvant pas convenir en tout point à des caractères plus mâles, il leur arrive de quitter la voie battue; mais s'ils s'égarer quelquefois dans des chemins peu fréquentés, il ne faut pas en conclure l'impossibilité d'y marcher avec retenue. Sans doute il serait à propos d'affaiblir d'inévitables distinctions entre les membres de la cité; mais ce serait en relevant les uns, et non pas en abaissant les autres.

Il se pourrait qu'il y eût dans la pensée la plus pure du plus juste des hommes, des combinaisons faites pour lui seul, de hardis aperçus dont presque tout autre abuserait. Le vulgaire sentirait mal l'avantage d'un ordre réel dans l'amour; le vulgaire, tel qu'il est encore parmi nous, a trop besoin que sa conduite lui soit tracée. Mais ne peut-on, par exemple, avec une complexion forte, se nourrir quelquefois de ce que ne supporterait guère un autre estomac? Les devoirs du peuple, et ceux de l'homme sage, doivent être les mêmes en très-grande partie; cependant il n'est pas nécessaire, et il est difficile que le

peuple et l'homme éclairé les remplissent de la même façon. Jamais ils n'en conviendront, ces artisans de fraude qui se sont séparés des autres classes pour les tenir sous un même joug. Ils veulent tout réunir au peuple qui, disent-ils, est leur troupeau; en effet ils sont parvenus à le rendre semblable au mouton, c'est-à-dire opiniâtre dans sa routine, et facile à dépouiller.

Il est des caractères honorables sans prétendre au sublime, et faits pour être doucement ennoblis par le sentiment de l'ordre : on dirait que dans leur sphère, le mal reste inaccessible pour eux. Puisque des habitudes moins serviles ne les conduiront pas à la licence, ils peuvent donner au plaisir une saison dans la longue année du devoir. Il est même permis dans plusieurs circonstances de s'écarter de l'usage des lieux où on réside, surtout lorsque les mœurs de ce pays ne sont pas des mœurs exclusivement nationales.

Docile avec fermeté, un homme juste examine les obligations générales, sans négliger

celles du moment , et , comme il délibère sans préjugé , il agit sans passion. Il se soumet à toutes les lois naturelles , et aux lois positives qui ont stipulé sur des intérêts justement réciproques ; mais il ne pense pas que la vie privée doive toujours être assujétie à des coutumes que maintient leur ancienneté seule , ou à la lettre de quelques réglemens établis pour la foule. Souvent ils n'ont rien de plausible , ou ils ne s'accordent pas avec l'esprit des institutions. Ils seraient contradictoires sans une interprétation plus éclairée ; ils peuvent donc être modifiés par celui qui est sûr de rester impartial (15). Le sentiment des convenances peut aussi remplacer une pudeur étrangère à la véritable délicatesse , une pudeur fausse qui n'est autre que l'éloignement pour les choses inaccoutumées , et qui , ne trouvant pas d'appui dans la réflexion , fléchit aussitôt qu'on la néglige.

Une opinion transmise jusqu'à nous , est contraire à toutes les jouissances que le mariage n'autorise pas. Dans l'ordre profane

cette disposition ne peut avoir pour objet sérieux que le rapprochement des familles et la légitimité des enfans. Si on ne s'y conformait pas sous les rapports essentiels, il en résulterait quelque mal, puisque la société est administrée d'une manière qui suppose que généralement ces dispositions ne cessent pas d'être en vigueur. Mais une femme manquerait en cela d'exactitude, sans manquer au devoir, si elle évitait ce que de telles mesures préviennent surtout, et si elle avait une volonté fixe de suivre la raison qui, seule, s'adapte à chaque circonstance. Cette femme est-elle douée d'un esprit circonspect, soutenu par l'égalité d'humeur, et se trouve-t-elle indépendante, elle voudra observer le monde avant de s'y précipiter. Ce qu'elle découvrira d'abord, ce sera une opposition mal déguisée entre les devoirs importans et les devoirs secondaires, entre les principes et les mœurs. De plus elle restera peut-être dans une de ces situations particulières, mais fréquentes, dont il faudrait que le législateur s'occupât, puisque la jeunesse

entière peut se passer dans les exceptions , quand on vit sous une règle assez inconsiderée pour ne se trouver judicieuse qu'accidentellement.

La plupart des femmes qui se marient dès que leur âge le permet , sont dès lors placées au milieu des relations auxquelles s'applique indistinctement la loi commune , et elles auront moins de motifs de ne pas la suivre toujours ; mais en sera-t-il de même à l'égard de la femme que nous supposons. Elle sent que si elle s'assujétit strictement aux dispositions littérales du législateur , et aux traditions du peuple , elle se sacrifiera , sans même être certaine , dans un tel chaos , de parvenir à tout concilier. Un autre système de conduite qu'elle rejette plus sûrement encore , c'est de ménager les apparences , sans connaître d'autre mobile que l'intérêt personnel , et un genre de retenue qui servirait à tromper. Que lui restet-il donc , si ce n'est de chercher sa loi dans la vérité des choses , et de distinguer du devoir imaginaire les devoirs formels , afin de les sui-

vre exactement, quelque sacrifice qu'ils exigent. Malgré les sophismes de la licence, malgré les scrupules du rigorisme, c'est le seul parti honnête et conforme à la nature ; c'est la résolution d'un être sensé qui avant tout veut vivre en paix avec lui-même.

Ces remarques ne doivent point fournir de prétexte à l'intempérance d'un âge où n'ayant pas encore d'autre idée forte, on se livrerait en aveugle au premier penchant qui ferait connaître toute l'énergie des sensations. Lorsque cette folie des sens se prolonge, elle annonce des têtes oisives et faibles, qu'elle doit affaiblir encore. On s'égaré beaucoup si on prétend que des habitudes lascives sont le vœu de la nature, ou qu'on lui obéit en abusant des moyens reçus d'elle, en les prodiguant avec une exagération presque toujours stérile, et dès lors étrangère aux seules fins dont nous puissions réellement nous autoriser en cela.

L'impuissance d'une morale assise sur des bases trop chancelantes, entretient ou suscite le dérèglement de tant de femmes dont la prin-

cipale occupation semble être de captiver les hommes et de succomber elles-mêmes. A leurs yeux, les hommes ne sont que de matériels instrumens de volupté, bons seulement en raison de la simplicité ou de l'ardeur ridicule avec laquelle ils sauront tirer partie de ces triviales rencontres. Qui pourra dire jusqu'à quel point les générations souffriront de l'incontinence réitérée d'un sexe appelé à des travaux plus sérieux, du sexe que l'amour devrait occuper le moins, et qu'il peut fatiguer essentiellement? Nul doute que déjà on ne doive en partie à ce relâchement de mœurs plus d'agitation dans la pensée que de vigueur d'ame. C'est par des institutions fortes, dont le secret semble se perdre, qu'on préviendrait cette calamité sociale.

S'il était difficile que, dans leur timidité même, les femmes entreprissent de réprimer une imagination trop exclusivement vive et riante, si nous désirions pourtant que la morale pût rarement leur devenir importune, ou qu'elles fussent consolées dans leur dévoue-

ment , si enfin l'intérêt de tous demandait qu'elles trouvassent sans peine de l'amour au milieu de la sévérité du devoir , ou qu'une modération voluptueuse entretînt à la fois et la délicatesse de leurs sentimens, et la jeunesse de leurs charmes , comment leur persuaderait-on de joindre à cette amabilité assez de maturité pour être parfaitement aimables ? Dites à celle qui en sortant de l'enfance voudrait de la raison , mais veut quelque joie, dites à Léontium , encore légère et déjà timorée : Aimons sans crainte ce qui est visiblement conforme à notre nature, et toutefois n'usons que de ce qui plaît sans préparer un repentir. Bientôt Léontium sourira en se voyant à la fois raisonnable , et disciple d'Epicure ; mais ensuite , quand elle reconnaîtra qu'en effet l'ordre , quelque exact qu'on le suppose, ne devrait exiger d'elle rien de plus, elle se félicitera d'une vertu si praticable, d'une sagesse si heureuse.

On serait parvenu indubitablement à proscrire cette satisfaction des sens qui est l'objet

de l'amour, si la nature avait rendu possible quelque autre moyen de reproduction. Que de prétextes dans le trouble, les vengeances, les distractions mondaines que la volupté occasionne journellement ! On aurait affecté de parler avec mépris de ces organes dont les autres usages ne sont accompagnés d'aucune circonstance gracieuse ; on aurait présenté comme rebutantes des approches trop semblables à celles des brutes. L'amour chez l'homme, eût été déclaré l'ignoble partage des races infidèles, ou des classes avilies, et surtout on n'aurait pu se résoudre à laisser naître de la sorte les vestales, ni les derviches. Le sacerdoce, au milieu de notre Europe, et ailleurs peut-être, aurait vu dans l'instinct charnel le signe auquel l'esprit de ténèbres a dû marquer de tout temps ses ouailles immondes. Cependant la chancellerie des grands pontifes aurait trouvé des prétextes pour expédier à ce sujet de nombreuses dispenses, et assurément nulle branche d'un pieux commerce n'eût été plus lucrative.

Si même ce pouvait être un mal que l'amour fût sensuel , en serait-il moins à désirer qu'il restât séduisant avec mesure , puisqu'enfin il serait un mal nécessaire. Ornez avec attention , rendez plus agréable à vos yeux ce qui s'embellit naturellement aux yeux de tous ; mais ne croyez pas vous agrandir en le changeant , en opposant à ce qui vous fut destiné , les méprises d'une imagination faible et superbe. Nul n'ignore que la peau du visage le plus semarquable paraîtrait hideuse si nous avions le malheur d'en apercevoir les inégalités ; cependant nous continuons à la trouver belle. C'est à peu près ainsi qu'on peut joindre à l'exactitude de l'esprit l'honnête impétuosité des sens. Il est bon de savoir à quoi se réduit l'amour, et quel en est le fondement universel ; mais il ne faut pas trop voir ou trop sentir une vérité qui serait incomplète. Sur une base d'un roc brut, la nature a su élever un édifice dont les formes deviennent admirables : conservez cette perspective. Que vos réflexions , qui peuvent vous préserver d'une

erreur, ne vous privent pas toujours de la volupté. Connaissez ce qu'il en coûte, de différentes manières, à la plupart des hommes pour ne pas renoncer à l'amour, et jouissez cependant de l'union irréprochable que le sort peut vous offrir : la raison même dira que s'il est sur le globe et des prétentions plus hautes, et des devoirs plus imposans, on n'y voit pas de plus douces habitudes.

DE LA DIVERSITÉ DES OPINIONS.

Sous quelque loi que vivent les peuples, le besoin de l'amour est celui qu'ils ressentent le plus vivement, et auquel on doit le plus de changemens dans les organes, le plus de mouvement dans la pensée. L'étude des conséquences de cette inclination fournit ainsi

des données multipliées, très-inégales et quelquefois douteuses.

Telle est la fluctuation qui sans cesse résulte et de l'inévitable entraînement des désirs, et d'une répression habituelle dont le sentiment n'est pas moins nécessaire, tel est ce balancement si naturel, que la pensée même partage jusqu'à un certain point une semblable inconstance. En écrivant sur ces matières, il faut, sans tomber dans aucune exagération, parvenir à coordonner divers principes, et cet accord ne peut être assez simple pour guider des esprits qui ne seraient pas très-attentifs eux-mêmes.

Devenus trop dissemblables, les hommes ne peuvent s'entendre facilement sur des choses communes aux premiers et aux derniers d'entre eux. Un silence très-propre à ne rien éclaircir est le fruit de cette incertitude devant ceux dont en général les idées ne semblent pas analogues aux nôtres, et surtout devant quiconque paraît, en s'éloignant

des plaisirs, affecter de s'élever au-dessus de la mollesse ordinaire.

Des émotions si puissantes contribueront à faire promptement distinguer l'homme supérieur des hommes stupides ou égoïstes, ainsi que des hommes vils ou débauchés. L'amour diffère dans l'opinion, comme dans les cœurs, selon l'état de la civilisation, ou l'ancienneté des lois, selon l'âge, ou le degré de sensibilité (16). « Si le système musculaire est dominant, l'amour est brut, disait Cabanis; il est délicat lorsque c'est le système nerveux. » Dans la première supposition l'amour est un appétit qui n'a guère qu'un organe, qu'un moment et qu'un but; dans la seconde c'est une espérance qui en offrant partout des moyens, peut nourrir des sentimens indéfinis. Sans doute il n'est pas deux personnes chez qui ces sentimens se trouvent exactement les mêmes. Ainsi, par exemple, plusieurs femmes qui manqueront essentiellement d'activité deviendront bizarres lorsqu'elles aimeront; comme tout mouvement sera d'abord une fatigue pour el-

les, celui de l'amour paraîtra les irriter. On tardera peu à s'éloigner d'elles, parce qu'elles aimeront avec humeur, avec courroux, avec des dispositions au mépris.

Des hommes bornés, des hommes superstitieux ou corrompus, et même la plupart des vieillards raisonneront mal sur un sujet qui demande autant peut-être l'énergie de l'âme, que l'étendue des lumières. Pour bien le comprendre, il faut non-seulement quelque connaissance des hommes, mais aussi une forte, une libre connaissance de l'homme. On voit alors dans le bien-être général l'objet que la raison doit se proposer, et l'art de jouir devient une partie du grand art de vivre. Telle a été sans doute la vraie pensée de ceux d'entre les sages que pourtant on blâmait, ne les croyant pas assez rigides (*). Ils ne parlaient pas de plaisirs effrénés ou de manies honteuses. Nécessairement ils méprisaient les distractions grotesques d'un peuple qui, fatigué

(*) Voy. la note 15 de ce volume.

de servitude, s'abreuve d'une gaieté misérable, afin d'échapper à des misères moins bruyantes. Mais les globes ne gravitent pas plus constamment vers un centre de leurs orbites, que l'être animé ne cherche les commotions qui l'épuisent, qui le reproduisent, qui sont et le principe connu, et l'objet visible du phénomène de son existence. La voix suprême qui a dit à la matière : Sois indestructible et sans repos, a dit aux humains : Hésitez, jouissez et passez.



DU SOIN DE LAISSER IGNORER DURANT LA PREMIÈRE
JEUNESSE CE QUI CONCERNE L'AMOUR.

Sans la force qui devant, au besoin, combattre ou réprimer les désirs, sera entretenue par ces désirs mêmes, et les laissera plus libres dans des occurrences légitimes, sans cette faculté, sans la raison, les affections nécessaires, en devenant extrêmes, auraient des suites malheureuses. Il peut être bon pour ceux à

qui cette fermeté manque de connaître le plus tard possible les moyens de l'union des sexes ; mais alors il importe que nul indiscret, ou nul séducteur, n'introduise furtivement dans la sphère d'activité de ces esprits ingénus, des clartés subites qui, en les agitant avant de les éclairer, les fassent tomber dans quelque piège.

L'inquiétude d'esprit que tous les arts entretiennent, rendra désormais cette ignorance très-difficile. Même avant la jeunesse, on obtiendra, par quelque incident que nul n'aura prévu, ces notions vagues qui, en éveillant l'attention plus que ne le ferait la connaissance des choses, irriteront les désirs, et ne donneront ensuite, au milieu d'impressions fortifiées par l'attente, aucun moyen d'éviter le mal. Les fausses lumières de la curiosité exposent à de fréquentes tentations, et bientôt la confiance est prodiguée parce qu'on veut accorder l'amour. On se plaît à composer de traits, quelquefois méprisables à d'autres

yeux, une physionomie séduisante. Les passions ineptes, comme les passions forcenées, sont des suites naturelles de cet état d'incertitude : l'imagination parcourt avec la rapidité de l'instinct des espaces inconnus et dangereux.

La plupart des femmes sont beaucoup moins disposées à écouter la tranquille raison qu'à se laisser captiver plus vivement, et cette inclination périlleuse entre néanmoins dans les vues de la nature. Une entière ignorance des secrets de l'amour peut donc être regardée, chez les femmes ordinaires, comme la meilleure garantie dans la première jeunesse ; mais cette ignorance durera-t-elle autant que se le figure une mère si elle a peu de mémoire, et le désir, qui devient plus entraînant lorsqu'il reste aveugle, ne formera-t-il pas avec beaucoup d'imprudence des liens difficiles à rompre ?

Si même ces précautions avaient tout l'effet qu'on aime à s'en promettre, elles ne seraient

justifiées que relativement à des têtes bien faibles. Quant à d'autres esprits, nul doute; la prudence exige qu'on les instruisse. N'étant pas subjugués alors par des impressions aussi subites, ils prendront l'habitude de réfléchir, et de prévoir les événemens. Quiconque sera doué d'un caractère estimable ne fera guère de fautes dont la première cause ne soit une erreur de la pensée. Si nous prenons la résolution d'éviter ce que nous saurons être mal, et de nous attacher au vrai, nous avons le droit, comme le besoin de le voir à découvert.

En n'ignorant plus rien d'essentiel, on pourra perdre une partie des joies, et de l'agréable surprise du premier amour. Mais les sentimens impétueux sont trop redoutables : ce bonheur de quelques momens est moins nécessaire que le repos de la vie. Et d'ailleurs le vrai charme de l'amour subsistera; on n'aura renoncé qu'à une exaltation passagère, inutile et souvent absurde. Le

nuage éblouissant pourrait cacher un abîme , où on se précipiterait sans hésiter , mais d'où on ne sortirait que par une singulière faveur du sort. Les femmes surtout devront peu regretter le délire de la passion ; il n'est point rare chez elles de voir succéder à ce jour d'enthousiasme une longue saison passée dans les larmes. On gagnerait beaucoup si on se bornait aux biens que la prudence accueille ; par ces sacrifices , on préviendrait souvent des maux volontaires en un sens , et qu'on se reproche ensuite de n'avoir pas éloignés de soi.

Ne laissez rien au hasard ; ne restez pas dans un milieu incertain. Si l'obscurité n'est pas complète , achevez de la dissiper. Que votre élève ait sur les yeux un bandeau s'il doit vous suivre avec docilité ; mais s'il est capable de marcher seul , qu'il jouisse de la clarté naturelle. Pour que notre conduite soit conséquente , il est bon que chaque détermination ne résulte directement que d'un principe ; ou

des aperçus de l'esprit, où des inspirations du cœur. Si vous vouliez qu'on fût également entraîné par ces deux forces, on le serait en sens contraires, et avec des mouvemens irréguliers. Sans doute il faut s'occuper de concilier la prudence et les désirs, mais cet accord se prépare lorsqu'on délibère, et non lorsqu'on agit. Il conviendrait même que, dès la première jeunesse, chacun pût opter, et suivre principalement ou la réflexion, ou l'inclination. Ceux dont la tête aurait quelque force seraient toujours prêts à réprimer leurs penchans, et ils ne céderaient qu'à leur propre pensée, même lorsqu'ils obéiraient à la loi commune, puisque cette condescendance fait souvent partie de la sagesse. Les autres se conformeraient volontiers à leurs goûts, mais sans heurter, pour leur seul intérêt, cette raison vulgaire qui se compose d'une vaine coutume, de l'honneur non moins vain, et de la lettre de la loi.

« Je pense, disait, dans un livre inédit, une

femme généralement estimée , je persiste à croire qu'il serait bon d'éclairer entièrement une jeune personne. On lui ferait connaître les suites des fautes que les passions entraînent ; on lui parlerait comme à des femmes mariées , afin qu'elle ne pût également ni se trouver exposée , ni se prétendre justifiée par son ignorance. Mais il ne faut laisser cette autorité sur elles-mêmes qu'aux femmes qui ont le sentiment de l'ordre , à celles qui n'opposent pas aux règles les plus sages une frivole indifférence , et qui , en jugeant de tout avec sang froid , n'en seront que plus fermes dans leurs résolutions. Nos idées résultent les unes des autres , et nos opinions se prêtent un appui mutuel ; c'est d'après l'ensemble des lumières ou des penchans d'une femme que l'on sait comment elle se conduira tant que l'amour conservera du pouvoir sur elle. Des éclaircissemens inusités peuvent paraître embarrassans ; mais , en tout genre , avec du sens et des intentions honnêtes , on surmonte beaucoup d'obstacles. Ce que nous nous croyons

obligés de ne point taire , se dit avec décence ; un ton grave suffit , et les hautes considérations de la prudence ou du véritable honneur doivent tout purifier. A la vérité il faut beaucoup de discernement , et c'est pour cela que tant de gens craignent de suivre une route peu battue. Dans le chemin de la multitude les faux pas ne sont attribués qu'au sort ; mais quand ceux qui marchent seuls en font un , on décide que c'est le juste fruit de cette hardiesse d'innover. Que n'ont-ils suivi la foule , qui néanmoins chancelle toujours ? il ne leur serait arrivé rien de fâcheux. Si , dans de certaines classes , des filles élevées comme le veut la routine reçoivent un ami en secret , ou disparaissent avec lui , c'est pure fatalité , puisque leurs parens ne négligeaient pas de les former au bien. Mais qu'une seule , dirigée selon des principes différens , les oublie à son tour , on se hâtera de dire : Voyez ce que produisent des systèmes inconnus de nos pères ! »

Sous d'autres rapports , c'est réellement hasarder quelque chose que de s'écarter des idées

reçues. La chaîne de ces idées étant connue de tout le monde, si vous vous y attachez, on ne se trompera guère sur votre but. Mais si vous y substituez un nouveau plan de conduite, vous subirez tous les inconvéniens d'un jugement précipité : ne vous comprenant pas, et prétendant toutefois interpréter ce que vous faites, on tirera de vos opinions, de vos démarches, de vos maximes plusieurs conséquences éloignées de votre caractère.

Ne plaignons jamais celui qui sera ainsi averti ; ne regardons pas comme un malheur d'être désabusé avant l'expérience. L'illusion absolue n'est qu'une dangereuse puérité. Quand l'amour ne trompera plus, il sera encore très-puissant : l'ame et les sens lui suffisent toujours. Si on laissait trop de pouvoir à l'imagination, elle deviendrait passionnée, même avant toute occasion particulière. On manque de vigilance quand on se borne à prévenir, ou à rompre quelque penchant désordonné ; il faut plus, il faut géné-

ralement empêcher que les passions ne s'attribuent l'autorité due au contraire à l'irrécusable ennemie des passions.

Sans déguiser nos besoins, et sans ménager d'anciens préjugés, mais sans tolérer des habitudes vicieuses, remontons aux rapports invariables d'où nos devoirs dérivent. Présenté à des esprits superficiels, le vrai, dit-on, sera toujours un aliment trop fort. Dans cette supposition, n'apprenez rien à ces esprits un peu débiles ; mais si vous croyez pouvoir les prémunir en quelque chose, invitez-les à se méfier de tout ce qui leur apparaîtra pour la première fois sous des dehors séduisants.

Les vérités utiles sont principalement celles qui forment un ensemble exempt de tout mélange d'erreur. Ce serait une grande faute, et une marque de faiblesse, de recourir à l'artifice pour se rendre maître de la volonté des adolescents : on perdrait bientôt leur confiance. Dirigez du moins avec une entière franchise la marche des esprits naturellement justes.

Cette impulsion forte , cette belle régularité entraînera beaucoup d'imitateurs : la raison a du pouvoir lorsqu'on l'invoque sans déguisement, et lorsque les exemples qu'elle donne ne semblent pas dus à l'inertie du cœur, ou à l'imperfection des sens.



DIFFICULTÉS DE LA SIMPLE AMITIÉ ENTRE DES
PERSONNES DE SEXE DIFFÉRENT.

Par quel motif un homme et une femme qui se trouvent libres, et qui, sans éprouver l'un pour l'autre beaucoup d'amour, possèdent les avantages que l'amour exige, seraient-ils amis seulement ? Ce projet peu naturel les place dans une situation embarrassante, et

paraît devoir leur interdire l'agréable abandon de l'amitié.

« On demande, dit madame de Lambert, si l'amitié peut subsister entre personnes de sexe différent. Cela est rare, mais c'est la liaison qui a le plus de charmes : il est sûr que c'est la plus délicieuse. Elle est plus difficile, parce qu'il faut plus de vertu et de retenue. » Mais lorsque l'union exige tant de retenue, elle doit avoir peu de charmes, et elle ne peut guère devenir délicieuse. Une perpétuelle réserve se concilie mal avec le repos, avec la douce négligence de l'intimité.

Si les qualités vertueuses conviennent à l'amitié, si même l'amitié les suppose, comme des sages l'ont dit, cela doit s'entendre expressément des qualités mâles, de l'élévation des pensées, de l'égalité du caractère, de la franchise, de tout ce qui rend l'union facile et consolante. Qu'y aurait-il de semblable dans une vertu contrainte qui, n'ayant à conseiller que des refus, ou des privations, au lieu d'ouvrir le dernier asile de l'indépendance, poserait

des barrières naturellement importunes, et n'entretiendrait qu'une confiance discrète, ou des sentimens calculés?

On n'aimera pas long-temps ceux avec qui on aura toujours à souffrir. Il faudrait, ce semble, que des amis se rendissent heureux, qu'ils le voulussent du moins, qu'ils devinssent l'un pour l'autre ce que les amis peuvent être, qu'ils fussent enfin ce que ne seront pas un homme et une femme aimables, qui se borneront paisiblement aux relations de l'amitié. Ils s'y bornent, quand d'autres engagements le leur prescrivent, et leur union en est moins profondément altérée que s'ils s'écartaient de leur devoir; mais elle ne vaut pas la naturelle amitié de deux personnes d'un même sexe, de deux caractères généreux, qui n'auraient besoin ni de réprimer leurs penchans, ni d'entretenir de coupables espérances (17). Si au reste il se trouvait que cette résolution sévère fût prise mutuellement, non sans quelque émotion, mais sans trop de regrets, alors une

sorte de grâce attentive pourrait distinguer ces liaisons, entravées comme tant d'autres, et néanmoins estimables.

DE L'AFFECTION ENTRE LES PÈRES ET LES ENFANS.

Malgré la rigueur, et quelquefois l'austérité des seuls liens que légitime le système accueilli en Occident, on a senti qu'il est impossible de ne pas tolérer des conventions, des rapports, dont le plaisir soit presque le seul objet. Néanmoins il ne sera jamais d'autre union parfaite que celle dont nous nous pro-

mettrons les suites naturelles , conformément à notre longue prévoyance et à l'étendue de nos idées. Tout amour qui n'admet pas la naissance des enfans a besoin d'excuse.

Les enfans contribueront d'ailleurs à prolonger l'intimité , en faisant penser que le temps la consacre. Ils la rajeuniront par un nouveau mouvement autour du foyer conjugal. Ils pourront être regardés comme un des meilleurs fruits du mariage , si l'éducation n'est pas impuissante à cet égard , et si d'autres chances sont favorables ; mais cette satisfaction paternelle est un prix offert dans l'éloignement , et non pas une conséquence à peu près sûre des unions régulières. Celui qui avant la naissance de ses enfans examinera s'il doit beaucoup attendre d'eux , ne conservera cette espérance qu'en demandant l'aide de la fortune.

Il résulte de diverses coutumes , et surtout de la perpétuité du mariage , que , dans les classes élevées et moyennes , peu d'hommes s'y décident durant les douze ou les quinze

premières années de la jeunesse ; mais cela suffirait pour que la plupart des enfans ne fussent pas assez les amis de leurs pères. Une grande différence d'âge nuit à l'attachement, à moins qu'elle ne soit extrême, et qu'à défaut d'une autre harmonie, on ne jouisse de celle des contrastes, ce qui n'est guère dans les mœurs modernes.

Les années favorables commencent à passer pour vous, et ce que vous ne prétendez plus recevoir de votre propre destinée, vous vous le promettez de vos enfans : il vaudrait mieux donner gratuitement vos soins. C'est entre vous, maris et femmes, qu'il faut établir surtout l'intimité, si vous êtes du petit nombre de ces esprits justes qui peuvent la rendre durable. Soutenez-vous constamment, et cherchez-vous l'un l'autre, vous qui serez réellement ensemble. Quant à vos enfans, ils s'éloigneront pour mieux s'appuyer sur des amitiés d'un jour, et lorsqu'enfin ils s'aviseront de vous comprendre, vous ne serez plus.

Si nous admettons des circonstances com-

munes, des familles que rien ne distingue , et une certaine opposition d'âge, nous avouerons qu'ordinairement l'amour paternel est un besoin, et que l'amour filial n'est guère qu'un devoir. Ce n'est pas qu'il faille en cela se plaindre aussitôt des vices de l'homme, ou des erreurs de la nature : les inconvéniens changent avec les institutions , et la nature n'a pu vouloir que conditionnellement les effets de l'état présent des choses.

Une sorte d'instinct que partagent peut-être toutes les espèces vivantes , a pour objet de séparer un animal entrant dans sa force de ceux qui l'ont fait naître , afin que la race entière ne s'arrête pas dans les mêmes lieux. Cet empressement pour se jeter dans les hasards, cette disposition à compter sur une autre destinée , ou même à se croire d'une nature supérieure , égare un grand nombre de jeunes gens ; mais enfin c'est un penchant naturel chez eux , et il explique souvent leurs imprudences. Les pères éprouveraient difficilement ce besoin de séparation ; la société a

déjà fortifié en eux les idées et les sentimens qui conviennent à la famille permanente.

Les facultés physiques et morales se développent dans l'enfant , et il est naturel de s'intéresser à ce qui s'embellit ; elles diminuent dans le père , et il n'est pas aussi ordinaire de s'arrêter à ce qui décline. A la naissance de vos fils , vous êtes encore dans toute la vigueur de l'âge , vous prenez sans peine à leur égard des habitudes courageuses , parce que vous avez des espérances. Mais lorsque vos pères ont besoin de vous , déjà vous connaissez les difficultés , et il faut qu'à la place de quelque illusion, l'amour du devoir vous soutienne : cela n'est donné que faiblement au plus grand nombre des hommes.

Ceux pour qui s'ouvre la carrière imagineront rarement de s'associer de toutes les forces de leur ame avec celui qui a déjà éprouvé de la fatigue. Mais quand vous sentez approcher le terme de vos jours , vous appelez à vous ceux dont la vie continuera ; vous vous figurez qu'ils vous imiteront.

Les enfans peuvent voir dans leur père une puissance qui diminue leur liberté. Quant à lui, il les considère quelquefois comme des agens qui semblent augmenter son pouvoir. Il croit aussi discerner ce qu'il doit y avoir à faire en leur faveur ; c'est un but à concilier avec d'autres projets, et un prétexte pour les tentatives ambitieuses. Un fils ignorera long-temps les moyens de travailler pour ses parens : il se propose sans doute de les secourir un jour si les circonstances le veulent, mais ces époques incertaines occupent peu la pensée.

Le rang que prendront les enfans dans le monde est presque inconnu, ainsi que le bonheur dont ils jouiront, et l'imagination s'en nourrit. Mais ce que les parens auront à faire, déjà ils le font : il n'y a pas là cette incertitude qui agite ou qui passionne.

Un temps viendra peut-être où le succès de ceux qui aujourd'hui sortent de l'enfance répandra de l'honneur sur la famille. Leur père observe curieusement une conduite dont

il lui est permis d'attendre cet avantage , et qu'en outre il se flatte de diriger. Mais ce que peut, ou ce que désire un père, soit pour l'opulence , soit pour l'illustration de ses enfans, ne leur donne guère d'inquiétude ; il l'a entrepris avant qu'ils fussent d'âge à y songer.

On s'attache par le souvenir des sacrifices anciens, ou même par l'effort que demandent les sacrifices actuels, mais non par l'idée de ceux que l'avenir exigera peut-être. Les enfans coûtent des soins, et ils en ont coûté beaucoup ; mais les sollicitudes qu'un père doit occasioner restent en perspective, de sorte que l'affection des fils pourra se renfermer, même à leur insu, dans les bornes de la prudence.

Tout paraît volontaire de la part de ceux à qui l'autorité appartient ; ils ont le plaisir de se montrer généreux , bien qu'ils aiment naturellement. Cet amour étant au contraire une obligation de la part des subordonnés , ils n'aiment bien que quand ils réfléchissent sur leurs devoirs. Heureusement on aime aussi par une suite des premières habitudes.

Nous voyons de plus qu'un père devant rarement hériter de ses fils, peut avoir beaucoup à perdre s'ils viennent à mourir, tandis que la plupart des enfans ne possèdent presque rien jusqu'au décès de leurs pères. Les successions multiplient, pour les hommes faibles, les difficultés morales. Enfin l'ordre universel exigeait sans doute que les pères aimassent leurs fils, mais il n'importait pas à la conservation de l'espèce que les fils aimassent leurs pères aussi généralement : cette distinction seule serait décisive (18).

DE QUELQUES USAGES.

La castration était, vers le Boëtis, la punition de l'adultère, et, en Egypte, celle du viol. Plus récemment ce fut, chez les Perses, le châ-timent réservé à la bestialité. Du moins cette mutilation paraissait indiquée par la nature même des actes contre lesquels on voulait sévir; mais elle devient un des plus monstrueux

écarts de notre esprit dérégé, quand on ne se propose que de rendre plus sûre l'inspection des harems, ou quand on n'a pour objet, comme dans l'Italie moderne, qu'une certaine manière d'exécuter quelques morceaux de chant.

On a observé jusque dans les Pyrénées des traces d'un usage moins révoltant, mais plus singulier, qu'on désignait communément sous le nom de couvade. Sans doute des formalités par lesquelles un homme se donnât pour le père du nouveau-né, semblaient indispensables dans des états où les enfans restaient à la famille, et où cependant une liberté de mœurs, autorisée par les institutions, laissait plus d'incertitude qu'on ne voudrait en conserver parmi nous. En expliquant les anciennes coutumes conformément à son système général, l'auteur de l'*Antiquité dévoilée* regarda cette conduite des maris comme une pénitence, un signe de repentir; il supposa que quand on avait contribué à propager l'espèce contre la-

quelle le ciel était irrité, on cherchait à expier une faute aussi audacieuse (19).

Des erreurs, au nombre desquelles une morale exacte rangerait sûrement cette indissolubilité du mariage qui le fait redouter par beaucoup d'hommes, des erreurs très-répan- dues ont rendu commune la prostitution. Dans des temps moins austères en un sens, elle se rattachait au culte, et les Hindous ont encore leurs Devedeschies, ou les Japonais leurs Bicanis; mais nos courtisanes paraissent plus viles, parce qu'on trouve dans leur cupide licence quelque chose d'opposé à l'esprit apparent de nos usages. C'est en partie chez elles que tant d'hommes vont prendre, avec la honteuse habitude de mépriser les femmes, celle de négliger les convenances les plus salutaires.

Quels sentimens honnêtes conserve-t-on quand on a perdu tout le prestige de l'amour? En vain celui des deux sexes qui a le plus de liberté extérieure voudrait établir que chez

lui tout est pardonnable à cet égard. La délicatesse dans l'ordre moral ne permet point de prodiguer, ou même de supporter les démonstrations de l'amour, non pas seulement sans aimer, sans estimer, sans connaître, mais avec une prompte répugnance. C'est une témérité incompatible avec l'honneur même d'aller chercher, dans d'ignobles réduits, les restes de ces maux qui firent le désespoir de plusieurs millions d'imprudens. On peut n'écouter que l'instinct pour satisfaire d'autres besoins des sens; mais, en amour, puisqu'il s'agit de concilier des sensations qui varient selon la complexion, et même suivant les penchans de tout genre, il faut du choix, de la grâce, de la pudeur, enfin quelque réserve au milieu de l'abandon.

DE L'ESPRIT

DE LA PLUPART DES ROMANS.

On a fait plusieurs romans très-estimables; mais il serait à désirer qu'une autre dénomination distinguât ces livres d'un amas d'anecdotes amoureuses qui achèvent d'affaiblir tant de têtes déjà mal disposées pour presque toute autre lecture.

Non-seulement ces écrits futiles, en s'introduisant jusque sous le chaume des métairies, donnent à beaucoup de gens une idée fautive de la société, mais ils les trompent aussi sur ce que les discours d'un homme peuvent indiquer de relatif à ses intentions formelles ou à ses inclinations les plus durables. De jeunes femmes confondront avec le langage des sentimens les fadeurs de la galanterie ; elles ignoreront qu'un attachement sérieux ne se déclare point comme les passions de la multitude, et que peut-être il ne s'exprime pas comme le fait en quelques endroits Saint-Preux lui-même. Dans les paroles, ainsi que dans les manières, ce qu'on trouve vulgairement agréable convient peu à l'amour, aussi grave, aussi sincère qu'affectueux, qui peut seul embellir la destinée d'une véritable mère de famille.

DE CERTAINES LOCUTIONS.

Les expressions équivoques, dont l'usage est devenu si commun, ne peuvent être regardées que comme une suite de la contrainte générale de nos mœurs, et de la dissimulation que des bienséances quelquefois inutiles conseillent à la plupart des hommes. On fait des allusions multipliées, parce qu'on n'ose parler

du plaisir dans les termes propres ; mais ces mots couverts rendent tout suspect, et ils embarrassent les personnes qui n'en partagent pas l'amusement fastidieux.

Affecter ainsi de ne rien dire positivement, c'est tomber dans un inconvénient plus réel, celui d'exprimer en beaucoup d'autres circonstances ce qu'on n'avait pas l'intention de dire. Cette interprétation arbitraire une fois admise, on évitera d'autant plus difficilement d'y donner lieu que les mots suspects à cet égard sont innombrables, puisqu'on peut trouver entre tous les objets de vagues rapports.

Avec des étrangers, ou avec de simples connaissances, il serait mieux de ne pas parler de ces choses sur lesquelles la manière de sentir et les opinions diffèrent trop. Entre des hommes, une semblable plaisanterie n'a pas même de motifs. Elle est souvent aussi déplacée, dans leur bouche, devant des femmes, qui ne savent comment repousser cette sorte d'insulte. L'usage ne tolère pas précisément ces abus dans la société choisie qui se flatte de

représenter la société humaine tout entière ; mais il s'agit ici des divers rangs , et des moindres bourgades.

Une chose semble bizarre, c'est que dans les livres érotiques, on évite les expressions directes qui du moins y seraient à leur place. C'est peut-être parce que la plupart des lecteurs appartiennent aux classes moyennes, plus timorées ou libres avec moins de franchise. C'est pour cela sans doute que par une décence illusoire, on substitue aux termes naturels, ou de maladroites réticences, ou des circonlocutions de mauvais goût.

Les livres obscènes ne sont pas ceux qui nuisent le plus. Ce qui perd les mœurs, c'est la légèreté avec laquelle on présente comme excusables, comme ingénieuses même, les infractions les plus positives aux devoirs les plus saints, comme des vellétés indépendantes, plusieurs procédés licencieux ou perfides, et comme un amusement sans conséquence, ce qui est contraire aux principes que pourtant on n'oserait désavouer. Le véritable corrup-

teur serait l'homme qui, s'attachant à faire admettre deux morales, celle du plaisir et celle de la sagesse, permettrait de suivre en secret des insinuations opposées aux préceptes que la raison confirmera toujours. Quelques lignes échappées à Voltaire, quelques scènes de Molière et de Regnard sont plus immorales que la lubricité de l'Arétin, ou les excès tristement décrits dans Justine. L'ode à Priape a fait peu de mal; les contes de La Fontaine et de Boccace en ont dû faire beaucoup. Le vice, disait Rousseau, ne s'insinue guère en choquant l'honnêteté, mais en prenant son image, et les mots trop libres sont plus contraires à la politesse qu'aux bonnes mœurs.

DERNIÈRES REFLEXIONS.

Si nous pouvions observer à la fois toutes les suites des passions , de quelle imprudence, de quelle folie n'accuserions-nous pas ces extrémités où l'on se hasarde parce qu'on a eu la faiblesse de s'ennuyer en ne souffrant pas ? On se félicite d'aimer éperdûment , et on se promet de rester ainsi attaché avec constance ;

plein de cette trompeuse idée, on sacrifie tout à des impressions d'un jour. On préfère une fantaisie qui ne produira que des dangers, à des liens dont les douceurs, plus durables, pourraient être exemptes d'amertume. Il y aura toujours dans les besoins exagérés du cœur et de l'imagination quelque chose de funeste ; cette impatience trouble la pensée, fait négliger les principes, et s'oppose à l'ordre dans les desseins, à la sécurité dans les sensations, à l'art du bonheur.

Assez d'obstacles devaient naître de la seule différence des conditions ; pourquoi en susciter de plus fâcheux encore ? Au milieu de ces vues si contraires, comment former de l'égoïsme des particuliers un véritable intérêt public ? Quelle discordance ! Que d'êtres froissés et blessés ! Il est vrai que tout paraît se soutenir, parce que le tout ne saurait être détruit. Il est vrai que nous distinguons de certaines règles, et qu'en apparence on maintient souvent l'ordre ; mais de quels élémens se compose-t-il ?

Combien la sagesse est difficile pour les familles dans la confusion où vivent les peuples ! Que de fois on est dupe, même sans l'ignorer ! Que de fois aussi on contribue au malheur de ceux dont on voudrait la satisfaction ! Que d'injustices on souffre ; que d'injustices on commet inévitablement ! Notre marche est douteuse ou embarrassée : la consolation du juste est seulement de faire moins de mal que les hommes iniques, et de ne jamais partager avec eux la volonté d'en faire.

Le genre humain gagnerait beaucoup à ce que la vertu fût moins laborieuse. Le mérite ne serait pas aussi grand ; mais quel bien procure cette élévation rarement soutenue ? Ce que nous devons désirer , c'est que les hommes droits ne paraissent plus des personnages remarquables. Pour que le devoir fût toujours aimé, ne faudrait-il pas qu'on pût le pratiquer toujours ? Malheur à toute administration réduite à dire : N'écoutez pas votre intérêt ! Malheur à toute doctrine qui demande de l'héroïsme ! Malheur aux cités où il sera

sublime d'être juste ! Misérable terre ! où les lois ne répriment que des écarts trop scandaleux, où il n'est pas encore reconnu que la passion et l'entière abstinence s'éloignent également de l'ordre général, ou enfin la patrie ne se fait entendre que pour imposer comme un joug, après les avoir altérées, d'importantes maximes de la morale de tous les âges !

Si la plupart des hommes étaient sans retenue, la société serait trop méprisable ; si beaucoup d'entre eux étaient austères, leur vie semblerait inutile pour eux-mêmes. Des habitudes circonspectes, mais douces et même sensuelles, sont les seules où généralement les cœurs doivent trouver du repos. L'abus des plaisirs nous accable, les reproches nous déchirent, le renoncement exigerait trop de force : il faut entretenir des affections plus conformes à l'idée qu'on peut se faire ordinairement de l'ordre essentiel. Rectitude et plaisir, ce sont les indications les moins obscures au milieu des ténèbres que l'avenir éclaircira peut-être. Il est des signes accordés à l'espérance : les par-

funs du printemps, les plus intimes émotions de l'amour, la dignité de l'homme sage, annoncent que nous ne sommes pas oubliés sur la terre. Jouissons des biens qui passent, mais sans diminuer en nous le besoin de vivre ; restons justes et capables de jouir encore , afin de croire qu'un jour la secrète volupté qui soutient l'univers nous sera mieux connue.

Nous ne verrons pas changer le monde. Tenter une réforme subite , ce serait remplacer les misères par des désastres, et les vices par des fureurs. Si les peuples peuvent être ramenés sur des traces heureuses , ce sera l'effet tardif de la persévérance des écrivains dans une morale moins aveugle. Cependant la probabilité de quelques institutions meilleures chez des générations que nous ne connaissons pas , ne peut nous paraître un dédommagement assez positif. Comment serait-il interdit à quelques-uns de nous de regretter la simplicité des lois premières. En renouçant à saisir ce que néanmoins leur pensée aura con-

stamment pour objet, en avouant que le beau absolu est inaccessible, ils pourront s'attacher à une image moins imparfaite des vrais biens, et quelquefois ils jugeront suffisant que le plaisir ne soit pas déshonnête.

Elle serait trop inconsiderée sans doute la règle de conduite qui supposerait un peuple entièrement raisonnable. Les sentimens d'une vie libre sont devenus romanesques. Au milieu de nos usages, qui pourra discerner avec justesse, et faire recevoir des idées de bonheur général? Que de recherches pour un génie infirme, pour une vie précaire! La loi du monde est peu étudiée. Elle subsiste, exprimée sans cesse par le cours des choses; mais avant de la bien comprendre, chaque homme se décourage ou disparaît.

Entraînés par les illusions d'une race turbulente et chargée de besoins, nous n'avons qu'un moment pour apprécier tant de mobiles mal combinés. L'inconstance humaine se joint à l'inconstance du sort: nos années que nous croirions fécondes, sont livrées aux pha-

ses diverses d'un vain désir. Que penser de nos siècles si brillans, et pour lesquels il n'est pas d'autre avantage? Echappé à la démence ignorante, aux erreurs sans frein de la barbarie, mais livré à la fatigue, on perd le fruit des lumières. Dans l'impossibilité de songer à de fortes institutions, dans la nécessité d'avoir une foule avilie, qu'entreprendrez-vous pour le bonheur public? Qu'obtiendrez-vous de ces vœux inquiets et de ces vertus inutiles? comment la paix, l'union, la vraie joie se concilieront-elles avec ces goûts extrêmes, ces inimitiés, ces rivalités, avec toutes ces prétentions chagrines et opiniâtres?

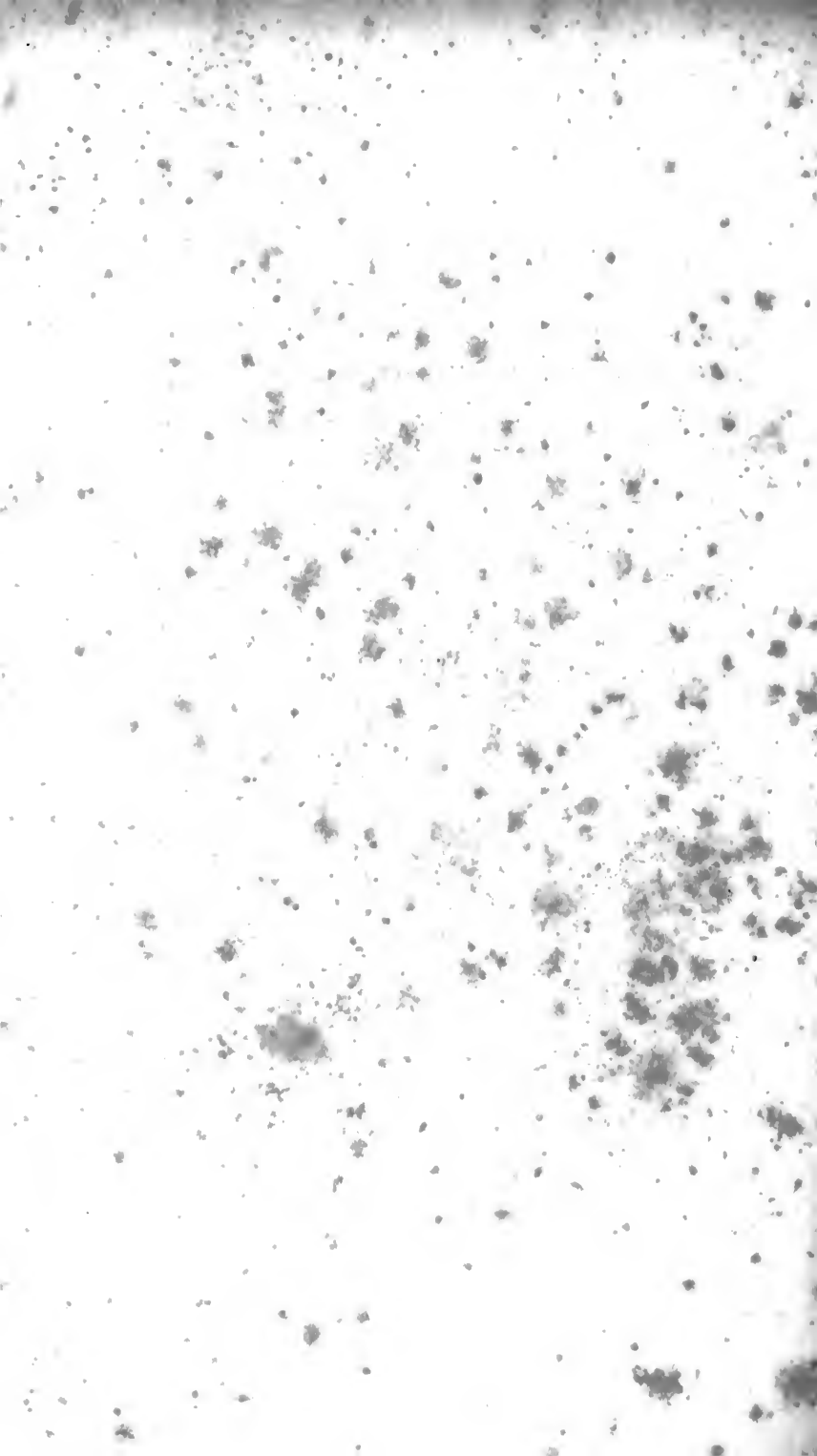
L'orage parcourt tous les lieux; à chaque instant il fait des victimes. Nous sommes nés sur d'innombrables ossemens, et le sol qui nous porte en est composé. Une fermentation dévorante, un mouvement sinistre labouré ce chaos où chacun de nous surnage durant quelques minutes. Unissez-vous, hommes vrais; vous dont les penchans sont

purs, et les vues équitables, unissez-vous, aimez-vous. Le faste des esprits superbes est resté sans excuse ; on a vu que l'audace n'avait pas de fondement, et que toute science rencontrait des abîmes. Chérissons la tranquille intimité : en se consolant ainsi, en allégeant ce qu'on ne réformerait pas, on s'approche sans désespoir du moment où l'enthousiasme même finit, où la poussière vivante s'éteint. Là se perdent nos larmes comme notre gloire, comme nos travaux sans but, et nos opinions téméraires. Tandis qu'un mortel déjà célèbre s'agrandit avec éclat, des mortels malheureux s'agitent dans leur carrière silencieuse. Ce qui triomphe, ce qui succombe, sera également dissipé. L'industrie, la frugalité, la mollesse, l'imposture qu'on méprise, comme celle qu'on adore, les fidèles des divers dogmes, et les agens des factions contraires, tout passe, tout s'oublie. Le luxe des villes, la splendeur des peuples, l'espoir des héros, se consomment. Environnés de ce trouble, soyons paisi-

bles; témoins de ce délire, descendons avec prudence la pente universelle. Aimons la justice, afin que des jouissances irréprochables nous aident à soutenir nos années, confusément pressées entre le premier jour dont l'aurore n'a pas été vue, et le temps où il ne restera rien à l'homme de la terre.



NOTES.



NOTES.

NOTE 1. (Page 11).

Il semblerait agréable, pour ainsi dire, de s'abuser sur les personnes dont le principal mérite est d'avoir ce qu'on appelle vulgairement un bon cœur. Mais toutes les préventions deviennent nuisibles, même les préventions indulgentes, et le fréquent inconvénient de se voir détrompé trop tard l'emporte

sur cette sorte d'avantage d'être quelquefois séduit pour toujours.

Une belle ame est portée aux affections pures , et une bonne tête veut ce qu'exigent les principes imperissables. Mais on vante comme méritant la qualification de bon cœur un homme dont il faut excuser tous les écarts , sous prétexte qu'il n'est pas dur , insensible , implacable , un homme qui ne s'étant jamais connu de penchans atroces , prétend céder indistinctement à l'impulsion présente. Il n'est guidé ni par ses propres réflexions , ni même par des maximes de justice généralement reconnues ; se livrant presque sans choix à des émotions successives , il entreprend avec confiance ce qu'il prend pour l'inspiration d'une bonté naturelle. Tout ce qu'il sait éviter , c'est d'offenser positivement , ou directement , et il croit bien faire lors même qu'il devient la cause d'un mal plus grand que le bien qu'il a en vue.

Ces bons cœurs contribuent généralement aux désordres de la société. On prend des précautions contre les méchans ou contre les traîtres , et un hypocrite sera démasqué ; mais à quel moyen recourir contre l'homme faible , complaisant et inconséquent ? Chaque jour sa bonté importune , et on est compromis ou déconcerté par ses bévues ; mais il n'afflige personne avec malice , ou même avec une entière incapacité. On ne saurait le punir , on ne saurait le réformer. Son excellent cœur lui répète qu'il suit une bonne direction en n'écoutant jamais la raison , et qu'il sera complètement justifié s'il peut dire que ses intentions n'étaient pas mauvaises.

Si chez une femme un semblable caractère est moins à craindre au dehors , parce qu'elle ne règle en général que les affaires domestiques , il lui est funeste à elle-même , et il doit l'être aussi pour sa famille. Un homme fait quelquefois oublier ses fautes parmi les autres effets de l'activité à laquelle il se livre ; mais les travers d'une femme , concentrés pour ainsi dire dans la maison , peuvent en déranger toute l'économie.

Souvent les hommes qui ont un bon cœur sont plus dangereux qu'un homme livré au vice. Dans le repos d'une conscience trompée ils ne se corrigeront pas , et leurs imprudences feront de nouvelles victimes. Ils se dévouent pour un confrère , et ils oublient leur famille ; ils chérissent un de leurs enfans , et ils laissent opprimer les autres ; ils cautionnent un ami de table , et ils ruinent leurs créanciers ; leurs laquais les volent , et ils négligent un parent malheureux qui ne les obsède pas ; ils souffrent qu'on foule les peuples , mais ils enrichissent des favoris ; ils retirent de l'exil un factieux , mais ils laissent des provinces dans la détresse. Sous des institutions sages , on verrait peu de gens aussi inconsidérés : la nature des choses demande que ce soit la raison qui règne. Le cœur proposera , mais la tête examinera : ordinairement elle gouvernera bien quand elle restera libre , quand le cœur n'aura pas trop d'ascendant.

NOTE 2. (Page 20).

« En Prusse , est-il dit dans le *Tableau de Paris* , toutes les filles nourrissent leurs enfans , et publiquement... On s'accoutume à ne voir plus en elles que des mères. Voilà ce qu'a fait un roi philosophe , voilà comme il a donné des idées saines à sa nation. » Il aurait fallu examiner si cette tolérance était éclairée , si le roi de Prusse renonçait absolument à multiplier les mariages , si enfin toutes les lois relatives au sort des femmes , à l'état des enfans , et à l'hérédité , s'accordaient avec cette liberté de se marier , ou de ne se marier pas. Frédéric n'a eu peut-être d'autre guide que la sagesse souvent inconsidérée du temps où il philosophait en soupant.

Si on voulait que la loi du mariage conservât toute sa force , les enfans illégitimes n'appartiendraient qu'à l'état. Néanmoins une mère pourrait quelquefois en garder un. Ce serait l'objet d'une permission spéciale , accordée très-rarement. Cette femme resterait veuve , et elle ne transmettrait à son enfant aucune propriété. Cependant quelques années plus tard , elle pourrait être réhabilitée par un acte exprès , à la demande de l'homme qui voudrait l'épouser. Il se chargerait de l'enfant

par une simple adoption ; mais il ne serait jamais autorisé à s'en déclarer le père , et à le mettre au rang des enfans légitimes.

NOTE 3. (Page 25).

Les hommes instruits ont presque toujours raison en un sens, lors même qu'ils prennent des résolutions fatales. Ce qu'on soutient de part et d'autre, dans des questions compliquées, est juste à quelques égards ; mais on a tort de s'y attacher exclusivement. Chacun s'arrêtant à une des faces de la vérité, au lieu de la considérer d'en haut, regarde la perspective, et néglige le plan : cette manière étroite est la principale cause des disputes. L'avantage donné opiniâtrément à des points de vue particuliers a suffi pour remplir le monde, tantôt de sectaires qui, avec des opinions ou des sentimens semblables au fond, se détestaient ou se méprisaient, tantôt de factieux qui guerroyaient en voulant, de bonne foi peut-être, le triomphe de principes peu différens. Mais substituez le plan à la perspective, aussitôt les hommes s'entendront, et s'approcheront du bonheur. Cela ne pourrait, à la vérité, se réaliser entièrement, parce que telle ne doit pas être la fin actuelle du mouvement

des hommes ; mais il leur est enjoint de s'efforcer de se servir de toute leur raison , et il leur est permis d'espérer en cela des succès durables.

L'abolition du divorce dans plusieurs pays , aggrave nécessairement la position de quelques infortunés de mœurs irréprochables. Il n'est pas également certain que ces rigueurs de la discipline contribuent à rendre plus douce une association qui , s'il était permis de la rompre , n'en subsisterait pas moins ordinairement , et que perfectionnerait souvent alors une sollicitude plus attentive. S'il convient que la faculté de divorcer soit restreinte dans des bornes qui favorisent la durée de la plupart des mariages , il n'importe pas moins , et il importe surtout que ce lien ne devienne pas redoutable , que les célibataires ne soient pas nombreux , que le mariage enfin ne soit pas avili , ou abhorré.

En renonçant à la polygamie , on a pu rendre meilleure l'union conjugale , et quelques époux , ceux dont les principes et l'humeur ont assez d'analogie , obtiennent sans doute ainsi les véritables douceurs de la vie domestique. Mais l'indissolubilité , cette sorte d'unité de temps , appartient aux notions exagérées d'une pureté apparente. Cette délicatesse du mariage indissoluble a quelque chose de trop subtil. Qui empêche de dire aussi qu'à d'autres égards nous serions plus purs si nous n'avions pas les mêmes assujétissemens que les divers animaux ? Cependant il faut savoir concilier avec des dehors honnêtes ces tristes besoins. Vaudrait-il mieux périr faute de les satisfaire , et dans le dessein de montrer par là notre supériorité ?

Milton soutient, dans son traité du Divorce, que le mariage n'a pas été institué pour la seule procréation de l'homme, mais aussi pour sa consolation. Comme il est rare, ajoute-il, qu'on puisse savoir avant l'union si les caractères ne sont pas inconciliables, il est injuste d'exiger qu'on reste enchaîné. Si le mariage, poursuit-il, prévient des désordres, c'est seulement lorsque l'affection est réciproque; il en est tout autrement lorsqu'on ne peut regarder ce lien que comme un joug. Le nœud du mariage indissoluble, disait un célèbre Espagnol, est un nœud gordien que rompra seule la faux de la mort. Lorsque le divorce a été permis en France, il y a plus de trente ans, des ecclésiastiques, qui paraissaient éloignés de toute ambition et de toute intrigue, ont rassuré, du haut de la chaire, les consciences timorées, en observant que, dans la supposition même où l'Évangile exigerait réellement l'indissolubilité du mariage, une loi qui ne prescrirait pas le divorce, et qui, ne le conseillant jamais, le permettrait seulement, ne pourrait être regardée comme contraire à la doctrine sacrée.

On a beaucoup écrit sur le divorce (*); ce qui conviendrait

(*) Les observations qui forment la suite de cette longue note, ont été écrites en 1816. On en a imprimé alors qu'une partie; la promulgation de la loi qui abolissait le divorce a fait retirer les derniers feuillets.

La faculté de divorcer, ôtée en 1816, a été, en 1831, l'objet d'une

maintenant, ce serait de ramener la question à sa simplicité naturelle. Un des premiers soins doit être d'écarter le vain exposé des perfections du mariage indissoluble. Les esprits justes ne pourraient en rien conclure contre le divorce. Le lien perpétuel n'offre ces avantages qu'à ceux qui sont bien unis, qui se sentent heureux, et qui par conséquent n'useront pas de la faculté de divorcer.

Il en est de même, à plus forte raison, des beautés surnaturelles qu'on veut apercevoir dans le mariage. Le théologien peut s'en occuper dans une dissertation sur les sacremens; mais l'esprit de la loi civile n'est pas de s'attacher à une harmonie presque idéale, il ne lui appartient de régler que les intérêts présents et positifs. Si une certaine dignité, qu'on juge à propos de croire céleste, devenait l'objet des lois civiles, elles conseilleraient, à l'exemple de la loi religieuse, elles favoriseraient la continence, et comme les lois humaines prescrivent au lieu de conseiller seulement, pour empêcher l'État de périr, il faudrait enfreindre sans cesse la loi de l'État.

Plusieurs écrivains ont considéré le mariage sur la terre comme l'essai d'un lien plus durable. Ils ont vu dans cette association de nos rapides années, des fiançailles pour une union sans terme. Ces perspectives d'un autre monde sont très-

proposition de M. de Schonen, esprit éclairé dont ce qui est juste ou moralement utile anime toujours le zèle. Heureusement, il paraît certain que la question va être discutée de nouveau.

propres à satisfaire l'imagination ; mais , quand on rédige une loi , il faut plus d'exactitude . Que veulent les contractans , que pensent-ils ? Voilà ce qu'on doit considérer . Certainement c'est du mariage dans la vie actuelle qu'ils s'occupent presque tous , et ils sont persuadés que les lois humaines s'arrêtent aux portes du tombeau . Trop souvent ces lois restent défectueuses en réglant les choses visibles , que serait-ce si elles embrassaient l'inconnu ? Il faut être reçu citoyen de la Nouvelle Jérusalem pour savoir ce que sera dans les cieux l'union conjugale .

On cite avec complaisance la plupart des législateurs qui , en établissant , ou en réformant le mariage , firent intervenir le sacerdoce . Mais c'est encore mettre des mots à la place des choses . Personne ne propose d'empêcher ici la sanction religieuse du mariage , ou même de changer à cet égard la discipline de l'Église : il s'agit seulement de permettre le divorce à ceux qui jugeront que leur conscience ne le leur interdit pas . On sait d'ailleurs que sous la loi de Moïse , et dans les premiers siècles du christianisme , le mariage était simplement un contrat civil . Pendant long-temps l'Église ne s'est pas opposée au divorce . Remarquons de plus que ces hommes dont la pieuse sagesse , luttant contre le délire du siècle , ne renonce pas à mêler la religion à l'administration civile des États , et à confondre la loi spirituelle avec la loi temporelle , ont ordinairement le malheur de ne pas entendre par religion un culte saint et nécessaire , un culte révélé . Ils abusent , pour vous surprendre , de ce qu'il y a de grand et de sacré parmi vous dans l'idée du culte . Tandis que vous songez à une religion

divine, ils demandent pour tout pays une religion quelconque, c'est-à-dire vingt fausses, et une seule vraie, ou vingt fois contre une des erreurs grossières, et de détestables superstitions. Voilà ce qu'ils vantent infatigablement. Ils disent d'une manière un peu cachée, mais enfin ils disent qu'il n'y aurait eu jadis ni morale, ni politique sans les autels de Jupiter ou de Teutatès, et que, par exemple, le mariage n'eût été qu'une honteuse fornication, si Junon ne l'eût pas sanctifié.

On répétera qu'il faut pourtant que les lois de l'État soient d'accord avec les préceptes de la religion de l'État? Ce sera encore un vain raisonnement. Le divorce, en tant qu'il occasionnerait un second mariage, n'aurait jamais lieu malgré la conscience des fidèles, et il deviendrait une simple séparation pour quiconque le voudrait ainsi. Ceux qui croiraient enfreindre par là des devoirs d'un autre ordre, n'useront pas d'une telle liberté; mais il est d'autant plus naturel de la laisser en France que les Français n'ont pas tous des croyances qui la prohibent. La loi fera-t-elle des distinctions, et lui appartient-il de peser les scrupules? Elle n'exige pas que l'on soit de l'Église romaine, comment rendrait-elle civilement obligatoires les décisions de cette Église? Tout ce qui est respectable n'est pas pour cela du ressort des lois. Craignez même de trop exiger dans nos temps de faiblesse; évitez de n'accorder le divorce qu'à ceux qui déclareraient appartenir aux communions réformées. Lorsque autrefois l'Église de Rome perdit un si grand nombre de ses disciples, beaucoup d'entre eux succombèrent à des tentations de cette nature.

C'est avec aussi peu de justesse qu'on fait valoir comme décisives de certaines considérations morales. S'il est quelque mérite dans la constance, quelque vertu dans la résignation, que de désordres, de crimes même seront les fruits presque inévitables d'un assujétissement sans terme, d'un malheur sans espérance, d'une haine sans oubli? La séparation peut, il est vrai, prévenir ces maux; mais ne voit-on pas qu'elle offre les inconvéniens réels du divorce, et d'autres encore? Elle rend au célibat, elle livre aux mœurs trop faciles dont il devient le prétexte, des individus qui sont dans la force de l'âge, et qui, avec une conduite plus timorée, se trouveraient souvent punis tous deux des torts d'un seul.

L'amour de l'ordre est aveugle quand il produit cette régularité inflexible. Vous chérissez dans le mariage irrévocable, l'uniformité d'un mode qui soumette tout; c'est pour cela que vous préférez au divorce la séparation, qui, presque toujours moins consolante, excepté pour la licence, sera plus rarement invoquée. Vous êtes si éloignés de penser mal du prochain, que les dehors vous suffisent. Et d'ailleurs qu'importent une longue suite de perfidies, pourvu que vous évitiez l'éclat d'une plainte ouverte. Vous comptez pour rien les chagrins les plus amers si on n'en parle pas, et les plus détestables abus s'ils restent déguisés sous quelque apparence honnête. C'est quand l'hypocrisie s'arrête, que la corruption commence à vos yeux. Mais non, vous connaissez mieux les hommes, et vous savez que partout les habitudes seront édifiantes aussitôt que la règle sera sévère. Aussitôt que le mariage sera indis-

soluble, la fidélité sera inviolable, et cette rectitude dans le Code civil suffira pour nous ramener aux heureuses mœurs qui honorèrent nos ancêtres, avant le divorce, au temps de la régence (*).

Ceux qui, en faisant valoir l'harmonie possible des caractères, approuvent l'indissolubilité du mariage, d'après quelques faits particuliers, ressemblent beaucoup à ce peintre qui, malgré le désordre survenu dans ses idées, voulait encore exercer son art, et prétendait en reculer les bornes. Rassemblant pour chaque figure deux modèles, il réunissait presque au hasard deux moitiés de visages différens; c'est ainsi qu'il se flattait, dit-on, de *découvrir*, dans la physionomie, des beautés *de l'ordre le plus élevé*, semblables à ces beautés mystérieuses qu'on aperçoit aujourd'hui dans le mariage irrévocable.

Dans le divorce, dit M. de B...d, la femme est sacrifiée. L'homme, ajoute-t-il, se retire du mariage avec toute son indépendance, mais la femme ne reprend de ce qu'elle y a porté, que son argent. Ceci n'est pas une plaisanterie de M. de B...d; il suppose très-sérieusement qu'au moment du divorce, la femme a généralement perdu sa jeunesse, sa beauté, sa fécondité. Au contraire cela doit arriver rarement, surtout

(*) Ce paragraphe a été cité, le 9 décembre 1851, dans la Chambre des Députés, comme donnant une idée vraie des inconvéniens du mariage indissoluble.

dans le véritable divorce , qui est, dit Montesquieu , l'effet du consentement mutuel : la demande est alors fondée sur l'impossibilité de vivre dans l'union , impossibilité qu'on ne prétendra guère découvrir après quinze ou vingt ans d'intimité.

Ces remarques de M. de B....d en faveur des femmes , manquent de justesse à l'égard du divorce ; mais , pourvu qu'on en ôtat l'exagération , elles conviendraient à la répudiation , à cette autre manière de dissoudre le mariage , et elles feraient bien sentir l'injustice , ou , comme l'ont dit deux hommes célèbres , la dureté de ce droit exercé par le mari seul. Le divorce prononcé d'après des torts qui ne supposeraient point la vraisemblance d'un sincère raccommodement , pourrait être considéré comme une sorte de répudiation ; mais celle-là serait équitable , puisque le jugement rendu en faveur de la partie lésée ne deviendrait pas le privilège d'un seul sexe.

Il est singulier que M. de B....d objecte contre le divorce , ce qu'on ne peut opposer qu'à un mode de répudiation très-différent ; mais ce qui surprend davantage c'est que , précisément dans le même discours , il préfère ce dernier droit *accordé au mari seul*. Selon lui , apparemment les femmes n'étaient pas sacrifiées par la répudiation qu'elles subissaient comme une peine , et elles le sont par le divorce qu'elles réclament souvent comme une justice , ou qu'elles implorent comme un asile. Ainsi ce serait pour le bonheur des femmes , qu'on ôterait l'espoir aux femmes malheureuses dans le mariage ; et c'est pour l'intérêt de celles qui se voient réduites à

demander le divorce, qu'on veut rendre leur demande inadmissible. Souffrez qu'elles jugent elles-mêmes de ce qui leur est avantageux. C'est un principe qui n'a rien de révolutionnaire, de laisser à tout individu majeur et jouissant de sa raison, le soin de ce qui le concerne, quand les droits d'autrui ne s'y opposent pas.

Est-il donc si peu de réflexions raisonnables à faire contre le divorce? ne voit-on rien de mieux que de paraître prendre part au danger du sexe que le mariage doit le plus favoriser? Voici le raisonnement de M. de B...d en faveur des femmes : Législateurs, hâtez-vous de *consacrer leur entière dépendance*, car elles sont *opprimées* par cette *faculté du divorce*, véritable *démocratie domestique*, qui permet à la *partie faible de s'élever contre l'autorité maritale*.

Si une femme s'est attachée avec sincérité, si elle s'est donnée avec candeur, si elle ne demande d'autre joie que les caresses de ses enfans, et l'estime, ou la bonne amitié de son mari; si pourtant il est livré, soit au jeu, soit à d'ignobles habitudes, ou s'il est subjugué par des maîtresses artificieuses qui s'efforcent de l'éloigner sans retour de sa femme; si dès lors elle ne peut plus attendre de lui qu'une défiance apparente, d'injustes mépris, et de durs traitemens; si, n'ayant opposé à ces travers que des pleurs pendant des années, elle ne voit d'autre moyen d'échapper au désespoir que de se retirer légalement, vous qualifiez sa prière d'insubordination, et d'ignorance de ses véritables intérêts : c'est disserter en homme de parti, et non s'exprimer en législateur.

M. de B...d ajoute que la loi du divorce a ébranlé les fondemens des sociétés, que cette loi désastreuse, fille aînée de la philosophie, a tout corrompu, et qu'enfin (par suite de cette corruption, sans doute) personne ne veut plus en user. On pourrait conclure, de cette dernière assertion, qu'une loi si détestable devient du moins innocente faute de partisans, et qu'il n'est pas nécessaire de l'abroger promptement avec une solennelle indignation.

Ailleurs, et par distraction, M. de B...d prétend que la faculté de divorcer est condamnée des législateurs mêmes qui la proposent. Peut-être ces législateurs préférèrent-ils au divorce la durée d'un excellent mariage; mais ils demandent le divorce quand le mariage est mauvais. Le divorce n'est pas un bien; on le propose seulement comme le moyen d'éviter un mal extrême.

C'est dans les intérêts des enfans que se trouveraient les plus fortes objections contre le divorce, si les mêmes inconvéniens ne résultaient pas en partie de la simple séparation. Toutefois l'exemple de tant de peuples anciens et modernes peut faire regarder ces difficultés seulement comme un motif de régler avec beaucoup d'attention ce qui concerne les enfans, et de réprimer d'ailleurs les caprices qui changeraient en licence la liberté de rompre le mariage. Sans doute il convient que la séparation des époux n'ait lieu que d'après une volonté durable et réfléchie; mais par quelle raison tirée des choses de ce monde, ceux qui n'espèrent nullement cesser de se mépriser ou de se haïr, seraient-ils condamnés à vivre dans le supplice immoral

d'une apparente intimité? Sans approuver expressément le divorce, la loi peut le permettre comme un remède particulier à des maux qui s'aggravaient chaque jour. Ne fait-on pas ainsi dans des circonstances plus funestes? On blâme les jeux publics, et on les tolère. Convierait-il d'interdire tout ce qu'il est difficile de régulariser? Des lois simples n'ont jamais été suffisantes pour les transactions des négocians; cependant on ne proscrit pas le commerce, on ne le déclare pas subversif de l'ordre social et contraire aux maximes de nos aïeux.

Mais en réduisant à une juste valeur ce qu'on a dit de ces obstacles mêmes, vous verrez que si tout n'est pas bien pour les enfans après un mariage rompu, il ne s'ensuit pas que tout soit bien pour eux quand le mariage est indissoluble. Ils sont plus heureux, ou mieux élevés, lorsque le père et la mère sont bien unis; mais le divorce sépare-t-il ceux qui sont vraiment unis? Pourquoi supposer que l'union sera parfaite si le divorce est interdit, et que s'il est admis, au contraire, l'union sera dissoute par une fantaisie, par une passion, qui, sans cette liberté, n'eût pas eu de suites? C'est un point de vue très-faux. Peut-être le divorce fait-il rompre quelques mariages que l'on aurait enfin supportés; mais généralement la durée de ceux qu'il doit terminer serait intolérable pour les époux, et d'une bien faible utilité pour les enfans. Jamais ils ne reçoivent une éducation morale plus mauvaise que chez des parens qui vivent dans la discorde, ou seulement dans une froide inimitié.

M. de M.....e, qui fait des réflexions très-justes sur les inconvéniens du divorce (toute loi a ses inconvéniens), suppose

ensuite que la femme qui le demande obéit aux conseils d'un séducteur qui ensuite la méprisera. Avec de telles suppositions, et en généralisant ainsi des cas particuliers, on arrive facilement aux conclusions que l'on a choisies.

Autre supposition de M. de M.....e. Les violences, les crimes des époux mécontents étaient rares. C'est-à-dire que rarement le public en avait connaissance; ce secret des attentats domestiques est précisément ce qui les rend affreux. Ordinairement la justice n'en était pas instruite, mais les confesseurs en savaient plus sur ces *cas réservés*. Un homme distingué par l'étendue de ses connaissances tenait, disait-il, des grands pénitenciers que le plus ordinaire de ces crimes particuliers était l'empoisonnement des maris par leurs femmes.

A la manière dont on peint les funestes suites du divorce, qui ne croirait que nulle part l'expérience n'en a montré les résultats, si ce n'est depuis quelques années, et en France seulement. M. de M.....e observe que la *fureur* du divorce ne discontinua pas pendant dix ans. Mais c'étaient dix ans de révolution; au milieu des troubles publics, il n'est guère de règlement dont on puisse connaître les véritables effets. M. de M.....e dit encore que les divorces furent nombreux à Paris; mais il eût trouvé dans la plupart des provinces des résultats très-différens. On s'occupe trop exclusivement de la capitale, qui enfin n'est qu'une ville, et tous les jours on paraît oublier les trente-neuf autres quarantièmes de la population. « Vit-on rien de semblable, s'écrie-t-il, parmi les nations qui ont adopté le divorce? Cette réflexion même aurait pu lui faire sentir

qu'en France la *fureur* de divorcer eut quelque chose d'accidentel, et qu'il n'en serait plus de même du divorce réglé par le temps, ainsi que par de sages précautions légales. On assure qu'il suffit d'une si abominable liberté pour tout pervertir; mais une partie du monde admet le divorce, et, en comparant les peuples entre eux, on aura peine à se persuader que la rectitude générale des mœurs, ou spécialement la régularité des mœurs conjugales dépende de la sévérité des réglemens du mariage.

Quand un auteur qui a joui d'un moment de célébrité s'est occupé avec quelque suite d'une question importante, s'il a eu recours à des sophismes, on doit croire qu'il ne pouvait trouver rien de meilleur en faveur de son opinion. Le 26 décembre 1815, M. B...d était-il dans les dispositions que le bon paria de Bernardin de Saint-Pierre exigeait pour la recherche de la vérité? Deux ou trois observations rapides suffiront pour justifier le doute à cet égard.

« La société domestique commença par l'indissolubilité du lien conjugal. » C'est ce que personne ne saura jamais, et ce que tout homme non prévenu trouvera peu vraisemblable.

« Le législateur suprême, en parlant de la dissolution du mariage, dit lui-même qu'il n'en était pas ainsi au commencement. » Aussi ne sommes-nous pas au commencement; nous nous en éloignons même beaucoup plus que Moïse, à qui furent dictées, par le *législateur suprême*, des lois *nouvelles*.

« La loi en faveur du divorce a été combattue par les meilleurs esprits. » On trouverait des avis contraires; on citerait

Montesquieu , etc. Mais ce n'est point par des autorités qu'on doit éclaircir la question ; pour la décider, il faut un examen sincère des besoins de notre temps.

. M. de B...d ajoute que le divorce est un *monument de honte* ; mais , selon lui-même , c'est le Dieu d'Israël qui posa la première pierre de ce monument de honte. Si le divorce *attestait la faiblesse des mœurs , le dérèglement des esprits* , c'est au-delà des Pyrénées et des Alpes qu'on devrait trouver presque toute la morale , presque tout l'esprit de l'Occident.

« Nos lois actuelles , séparant avec soin ce que les législateurs *de tous les temps* avaient mis intérêt à réunir... ne considèrent le mariage que comme un contrat civil. » Ceci pourrait provenir de ce qu'en effet nos lois sont seulement civiles , et de ce que les oracles gardant aujourd'hui le silence , les législateurs ne reçoivent plus d'eux leur mission. Le cours des générations a changé ces usages , et nous venons de voir que , pour les contemporains de Moïse , les choses n'étaient déjà plus comme *au commencement*. Le divorce n'a pas même été proscriit constamment dans la France catholique. Au huitième siècle , on divorçait quand l'un des conjoints était attaqué de la lèpre ; alors « la partie saine se remariait. »

« La fin du mariage est à la fois la production de l'enfant , et sa conservation. » Le divorce ne s'y oppose point dès que les enfans appartiennent à une famille , ou que l'État se charge d'eux.

« Les peuplades sauvages , où tous les individus se marient , sont faibles et misérables ; mais chez les peuples civilisés où

les lois de la société condamnent au célibat une partie nombreuse de la nation, l'état est populeux et florissant. » Il est visible que cette population ne vient pas de l'indissolubilité du mariage, mais des facilités que donnent pour la conservation des enfans les arts utiles, et une vie plus sédentaire. M. de B...d oublie soigneusement la population florissante de plusieurs contrées où le divorce est admis. Remplacez par les choses relatives à la question, et que M. de B...d oublie, les choses qu'il n'oublie pas et qui sont étrangères à la question; vous ferez alors une idée de la manière dont il l'aprofondit, et de la maturité avec laquelle trop souvent on discute un projet de loi.

« C'est à l'enfant seul que tout se rapporte dans le mariage. » Si c'était à l'enfant seul, il faudrait dissoudre tout mariage stérile, du moins quand la femme entre dans l'âge qui ne laisse plus d'espérance, et il suffirait de ceci pour que le divorce fût pleinement justifié. Mais ceux qu'on marie n'ont pas uniquement en vue l'enfant qui n'existe pas encore, et qui peut-être n'existera pas. Pourquoi s'oublieraient-ils eux-mêmes? Rien de moins naturel, rien de moins juste que ce système général d'abnégation. Sacrifier sans cesse et d'une manière positive le présent à l'avenir, c'est ôter aux intérêts de la vie toute réalité. Si le végétal n'a jamais de prix que par la graine qui le reproduira, quel sera le but de la culture? Les parens cherchent d'abord leur propre bonheur. Mais ensuite ils veulent celui de l'enfant qui survient; ils disent avec joie: c'est un de nous.

« Le père et la mère qui font divorce sont deux forts qui

s'arrangent pour dépouiller un faible, et le pouvoir public qui y consent est complice de leur brigandage. » Le divorce n'est pas une injustice à l'égard des enfans ; ils ne sont pas abandonnés, on ne les *dépouille* point, et il n'y a point là de *brigandage*. Vainement on dirait que ce qui a été stipulé pour un tiers ne peut être détruit sans son consentement. Si le divorce est permis, les stipulations qui, dans l'acte de mariage, concernent ce tiers, ne sont pas absolues, et elles supposent toujours la possibilité future du divorce ; d'ailleurs ce qui a été réglé à l'égard de l'enfant, ayant pu l'être, et l'ayant été sans lui, n'est obligatoire qu'autant que les contractans ne rompent pas le contrat. Si le fils souffrait de cette rupture, ce qui même n'est assurément pas inévitable, il serait encore faux de dire qu'il est sacrifié. La loi qui d'abord aura pu lui être contraire pourra ensuite lui devenir favorable à lui-même, s'il se trouve qu'il ait fait un mariage funeste. Le divorce, qui, par ses suites, diminue l'héritage d'un premier enfant, doit-il être considéré comme un acte de brigandage ; alors ce sera aussi un abus, là où le divorce n'existera point, ce sera un brigandage d'avoir plusieurs enfans. Ainsi il nous manque une loi qui enjoigne de se borner dans chaque mariage à un seul enfant, afin que de plus jeunes ne viennent point déranger l'aîné dans son attente, et que leur naissance ne *dépouille pas le faible*.

« Cette troisième personne (l'enfant) ne peut, même présente, consentir à la dissolution de la société qui lui a donné l'être, puisqu'elle (cette troisième personne) est mineure dans la famille, même lorsqu'elle est majeure dans l'état.... et le

pouvoir civil qui l'a représentée pour former le lien de la société ne peut plus la représenter pour le dissoudre, parce que le tuteur est donné au pupille, moins pour accepter ce qui lui est utile que pour l'empêcher de consentir à ce qui lui nuit. » Si la société qui donna l'être à cet enfant est formée sous une loi qui n'interdise pas le divorce, nécessairement le divorce ne changera pas ce qui aura été réglé à l'égard de l'enfant. De plus, il suffit d'un peu d'attention pour sentir que l'enfant parvenu à l'âge de majorité n'est pas plus mineur dans la famille, quant à ses intérêts personnels, qu'il ne l'est dans l'État, bien que le pouvoir ne soit pas entre ses mains. On renonce à combattre le reste de ce passage; il faudrait d'abord en déterminer le sens, ce qu'on ne se flatterait pas de faire en peu de mots: on est loin même d'assurer que de telles subtilités aient un sens.

M. de B....d observe encore que des écrivains protestans ont blâmé le divorce. Cela montrerait seulement qu'il n'y a pas à cet égard, chez les protestans, l'unanimité qu'on ne voit pas non plus chez les catholiques dans le sens contraire. M. de B....d n'en peut tirer aucun avantage, à moins qu'il n'en conclue que les protestans condamnent généralement le divorce admis toutefois par les protestans. Il semble vouloir insinuer que, du moins de nos jours, tout le monde est de son sentiment; mais ce n'est qu'une forme oratoire empruntée de ceux qui ne s'attachent pas à parler avec exactitude. Dans toute discussion morale, politique, ou autre, quand les avis sont le plus partagés, on n'en répète pas avec moins d'assurance des deux parts :

Tout le monde pense... tout le monde veut. Dites moins que tout le monde désire ce que vous approuvez; mais montrez, en raisonnant avec justesse et de bonne foi, que vous le préférez parce que la raison l'approuve.

Dans le Rapport fait au nom de la Commission de la Chambre des Députés, le 19 février 1816, les objections en faveur du divorce ne sont pas éludées; mais ce qu'on leur oppose de plus positif est tiré de la discipline de l'Église, d'après ce principe que la religion catholique est déclarée celle de l'État, et que la plupart des Français n'en reconnaissent point d'autre. C'est dénaturer la question; la loi civile n'a pas pour fondement la loi religieuse. L'objet des deux lois est le même à plusieurs égards; mais les bases étant différentes, et les dernières fins n'appartenant pas au même monde, les moyens peuvent et doivent n'être pas semblables. Si les lois civiles *empruntaient leur plus grande force de la loi religieuse*, elles ne devraient être qu'un commentaire du texte sacré. Cet état de choses a lieu quand l'enthousiasme est général, quand la foi est aveugle; alors les lois humaines sembleraient trop profanes, et l'administration reste théocratique. Mais ces sortes de gouvernemens ne sont plus; il faut régler, en Europe, les choses de la

terre conformément à la situation la plus générale des esprits éclairés dans l'Europe.

Pour concilier les deux lois politique et religieuse, il n'est pas nécessaire que l'une des deux fléchisse; il convient seulement que la première ne prescrive pas ce que l'autre a prohibé. Il faut quelque soin sans doute pour *mettre en harmonie les dispositions* de l'une et de l'autre, et cet embarras est inévitable dans tout pays soumis, en quelque sorte, à deux autorités; mais si la loi civile devait exiger tout ce que demande la loi religieuse, cette loi civile n'ayant plus de caractère qui lui fût propre, la loi sacrée suffirait, et ce serait revenir au gouvernement des prêtres de Thèbes ou des premiers califes. Toute véritable loi civile se règle sur des maximes temporelles, rien n'étant bon s'il ne subsiste selon sa nature. Comme il serait absurde de ne pas obéir à Dieu, les législateurs ne peuvent exiger ce qui paraît défendu par la conscience; mais comme il ne leur appartient pas de prononcer sur ce qui dépend de la foi, leur devoir est de n'ordonner jamais ce dont la raison ne se trouve que dans les préceptes d'une communion, cette communion fût-elle unique dans l'État.

Si l'un des deux époux malheureusement désunis rencontre dans sa croyance un obstacle au divorce, tout se réduit pour lui à une simple séparation, et il reste célibataire. C'est assez qu'il rende cet hommage à la force du sacrement; il n'est responsable que de ses propres œuvres.

On craint que la loi civile n'induisse les fidèles à *violier la loi religieuse*. Mais la loi civile ne le conseillera nullement, et

cela suffit. Si la destination des lois temporelles était d'ajouter une nouvelle force à des commandemens d'une autre origine, il faudrait, premièrement, qu'elles fussent diverses pour les Français des diverses communions; secondement, qu'elles s'attachassent à faire suivre sans exception tous les réglemens de l'Église, ce qu'on n'avait pas cru jusqu'à présent nécessaire, ou même possible.

D'après le Rapport, tout en distinguant avec justesse *le cas où la loi religieuse défend ce que la loi civile permet, du cas où la loi religieuse permet ce que la loi civile défend*, on trouve bon que cette dernière introduise de nouvelles sévérités, qu'après avoir consacré à sa manière les scrupules de la conscience, elle parte du point où ils s'arrêtent, et qu'elle *tende à améliorer le citoyen, en lui imposant un devoir de plus*. Ainsi la quantité des devoirs rend les hommes meilleurs, et c'est dans les liens les plus étroits qu'ils jouissent de toute leur moralité. Ainsi on perfectionne les fideles en leur imposant des devoirs oubliés par le suprême législateur, mal instruit sans doute de leurs vrais besoins. L'amélioration des mœurs ne serait plus une œuvre qui demandât beaucoup d'étude; il ne s'agirait, par exemple, que d'asservir tous les Français à la règle des cénobites les plus austères.

Prenons avec franchise ce parti, devenu nécessaire, de laisser à la foi ce qui sans la foi n'est rien, et ne considérons dans les lois temporelles que les diverses convenances de la vie présente. Montesquieu dit que la loi civile peut demander pour la validité du mariage des conditions que la loi religieuse n'a pas exi-

gées. Sans doute; mais il faut que le motif de la loi civile soit conforme aux intérêts de ce monde. Dans le Rapport, au contraire, pour faire révoquer, même à l'égard des protestans, la loi du divorce, on prétend s'autoriser du caractère indélébile du sacrement chez les catholiques.

Pourquoi attacherait-on des idées absolues de perpétuité au mariage considéré sous des rapports civils? C'est un engagement durable en effet, et, quand on le prend, on désire qu'il n'ait pas d'autre terme que celui de la vie, mais ce désir est conditionnel. C'est ainsi qu'on peut avoir choisi, pour s'y fixer, un pays qu'ensuite on quittera, sans que ce soit même une marque d'inconstance. Dans les traités de paix, on désigne pour toujours des limites que les commissaires n'achèveront pas de tracer avant que des obstacles imprévus suscitent une rupture. La longue union que se promettent les époux reste subordonnée aux événemens, avec d'autant plus de raison que souvent on se marie dans l'âge où on connaît fort mal les hommes et les choses. Comme on ne s'était pas proposé de se rendre malheureux, l'inimitié qui survient change la valeur des promesses. On n'en doit faire aucune sans quelque restriction franche; autrement, quel homme sensé oserait donner une parole? Quel homme incapable de manquer à ses devoirs oserait les multiplier? L'inviolabilité de nos engagements a des bornes; c'est un principe reçu qu'on ne pourrait tenir sans un nouveau crime des sermens criminels, et c'est un principe incontestable que tout pacte doit être annulé par la libre résolution des contractans.

On n'entreprendra pas de rétablir sans réserve en France les engagements monastiques ; cela devrait faire sentir que rien d'absolument irrévocable ne convient à l'homme , dont la nature est de changer sans cesse , et qu'une certaine manière expéditive d'établir l'ordre n'était venue que de l'ignorance de l'ordre réel. L'indissolubilité est plus choquante dans le mariage que dans l'assujétissement aux règles qu'on embrasse en renonçant au monde. Celles-ci supposent la foi , dont les espérances dédommageraient de tous les biens , puisqu'elles les surpasseraient. On connaissait d'ailleurs les conséquences invariables de ces vœux , et de plus , on pouvait se figurer qu'un sacrifice fait à la Divinité devait être sans retour. Mais que signifie un engagement civil , un engagement volontaire entre deux personnes qui ne pourront plus redevenir libres si cela leur convient à toutes deux , et dont l'une dépendra des folies ou des vices de l'autre ? Pour échapper à cette objection décisive , on n'aura d'autre asile que de tristes subtilités , dont il a été déjà fait mention. L'enfant à naître sera regardé comme une des parties contractantes ; mais , de peur qu'ensuite il ne consente au divorce de ses parens , on lui ôtera , même dans sa force , et lorsqu'il sera majeur , le bizarre pouvoir qu'on lui aura supposé mystérieusement avant sa naissance , et avant qu'on sût qu'il naîtrait jamais. De telles arguties ont quelque chose de trop suranné ; les docteurs du quatorzième et du seizième siècle auraient été jaloux de M. de B....d.

C'est assez que les protestations des amans soient téméraires jusqu'au ridicule. Il faudrait du moins que dans des occurren-

ces plus sérieuses, nos vœux devinssent prudents et raisonnables. Le seul mariage dont les douceurs puissent se prolonger jusqu'à la fin de nos jours, est celui qui réalise en partie les espérances sans lesquelles on l'aurait évité. Que le divorce devienne rare, mais qu'il subsiste comme un remède certain quand la mésintelligence ne laissera plus d'autre espoir. Il est vrai, l'indissolubilité du mariage peut inspirer de l'indulgence dans de faibles occasions ; mais cette indissolubilité rend affreux des mécontentemens plus graves. En supposant même que le mariage irrévocable ne fasse que peu de victimes, il faut compter pour quelque chose le malheur d'un petit nombre d'hommes, quand c'est pour eux le malheur de la vie entière.

On sera, dit-on, *patient par nécessité*. Que de charme dans une telle perspective ! combien elle doit multiplier les mariages, et combien cette union, silencieusement détestée, *améliorera* les hommes ! *On ne tente plus ce qu'on ne peut espérer*. C'est en raisonnant de la sorte qu'on a creusé les cachots : un prisonnier chargé de fers dans des souterrains infects ne tente pas ce qu'il n'espère point. Au nom d'un siècle qui prétend n'être plus barbare, méfions-nous de ces moyens de perfectionnement ! Fussent-ils plus souvent réels, ce ne serait pas par la douleur qu'il faudrait conduire à la vertu, puisque la vertu même a pour objet le bonheur général. On aura fait peu de choses dans l'ordre temporel, si en rendant les citoyens exempts d'impureté, on ne les a pas exemptés aussi de peines amères. Ils ne seraient pas même de vrais citoyens : c'est par le bien-être qu'on s'attache à sa patrie dans les temps

de mollesse et de raisonnement , c'est-à-dire dans l'état présent du monde.

Le divorce peut s'être établi chez les Français à une époque désastreuse en un sens. Faudra-t-il pour cela le rejeter ? Est-il né dans tous les pays sous de funestes auspices ? Ici même , il n'a pas été absolument nouveau de nos jours. Non-seulement des rois , fils de l'Église , mais des particuliers divorçaient jadis , et un autre mariage ne leur était pas interdit.

« Si la sainteté du mariage n'avait pas toujours été respectée par nos mœurs , son indissolubilité du moins n'avait jamais été attaquée. » C'est supposer un désordre plus réel. Dès que les mœurs ont cessé d'être simples , les lois inexorables ne produisent que la dissimulation et la perfidie , ce qui est la véritable corruption. De plus , cette indissolubilité avait été au contraire fort contestée ; il paraît même qu'elle n'avait pas été formellement admise avant la décision de Grégoire IX.

Bossuet a dit que , dès le temps de Clément d'Alexandrie , l'Église , tout en permettant la séparation pour cause d'adultère , n'avait pas consenti à ce que l'un des conjoints se remariât du vivant de l'autre. Cela est possible jusqu'à un certain point ; mais du moins l'Église y a consenti quelquefois , et dans différens siècles , en faveur d'hommes puissans ou d'hommes riches. Au reste , il paraît que l'Église est parvenue à interpréter les deux versets de saint Matthieu , comme s'ils ne contenaient pas les mots : *exceptâ fornicationis causâ*. Lorsqu'on rencontre des expressions équivoques dans le texte d'une loi humaine , c'est seulement malheureux ; mais si on en trouve

dans une loi infallible, c'est singulier. Lorsqu'enfin elles y sont, et que le sacerdoce les explique dans le sens le moins naturel, afin d'en tirer le précepte le plus rigoureux, cela, au contraire n'est pas surprenant. Avouons néanmoins qu'il reste à dire que l'Église a deviné la véritable intention de Jésus dans cette sentence timidement prononcée. Il vivait sous la loi juive, et la peur d'être lapidé, selon la menace qu'on lui faisait quelquefois, l'aura forcé de déguiser sa pensée divine.

« Si le mariage est indissoluble par son institution et par sa nature, si la religion de l'État le déclare tel, si l'intérêt de la société exige qu'il le soit, comment la loi civile pourrait-elle admettre le divorce ? » La conséquence est juste. Il ne s'agit plus que de prouver ces trois choses : que le mariage soit indissoluble par sa nature, qu'une religion soit le fondement de la loi civile, et que l'intérêt de la société exige l'indissolubilité du mariage.

« Pour ceux qui ont conservé la foi de nos pères, les lois du mariage ont une source noble. » Premièrement, le divorce a quelquefois une source noble, selon vous, puisque, dites-vous, Dieu même l'a établi chez les Hébreux. Secondement, la faculté de divorcer sera nulle ici, comme nous l'avons vu, pour ceux qui auront conservé toute la foi d'aujourd'hui ; ils ne feront pas ce qu'ils ne voudront, ce qu'ils ne devront pas faire. Mais cette même faculté peut être donnée sans inconvénient, soit à beaucoup de Français qui n'ont retenu que l'apparence d'une foi dès long-temps affaiblie chez nos pères (apparence très-voisine de l'hypocrisie), soit à beaucoup d'autres

Français qui peuvent avoir perdu cette foi, sans être plus coupables que tant de catéchumènes dévotement arrachés par le zèle de quelque missionnaire à la foi de leurs pères dans des pays reculés.

« L'union des époux doit nécessairement se prolonger pendant tout le temps que l'éducation exige. » Notre ordre social est bien imparfait, si l'éducation manque quand les enfans n'appartiennent plus qu'à l'un des deux époux, circonstance qui a lieu tous les jours malgré l'indissolubilité du mariage. Le concours du père et de la mère est très-bon ; mais quand l'un des deux est mort, on ne regarde pas l'enfant comme abandonné. Il faudrait encore examiner, et si l'éducation est soutenue par de bons exemples quand la perpétuité du mariage enchaîne des époux très-désunis, et si, quand on a prononcé la séparation, cela n'équivaut pas à peu près au divorce pour l'éducation des enfans. Un mot encore : l'intérêt des enfans n'a pas fait interdire le mariage aux militaires, dont la vie est si souvent exposée. Ce fait rappelle que la loi de charité n'empêche pas le carnage méthodique de la guerre. Les sentimens religieux sont toujours subordonnés à d'autres convenances lorsque cela convient aux vues politiques ; puis ils sont présentés comme supérieurs à toute autre considération, quand cela convient aux vues politiques.

L'indissolubilité du mariage est, dit-on, *fondée sur des intérêts plus grands que les intérêts particuliers des époux.* Cette doctrine ne sera bien comprise que des seuls adeptes ; les autres hommes ignorent sans doute comment peuvent s'introduire

dans un contrat volontaire , des intérêts plus grands que ceux des parties contractantes.

« La dissolution de tout engagement doit , pour être juste , remettre ceux qui l'ont formé au même état... ; ici , cela se peut-il ? L'homme n'a fait aucun sacrifice ; il n'en reste plus à faire à la femme. » Si l'application de cet axiome peut être juste dans la question du mariage , ce n'est qu'à l'égard du droit de répudiation exercé par le mari : le divorce en diffère essentiellement. C'est à ceux qui rompent eux-mêmes leurs engagements qu'il appartient d'examiner l'état où ils vont être. La femme qui consent au divorce , ou qui le demande ne le croit pas mauvais pour elle , et certainement c'est à elle à en juger. Et si une veuve s'est remariée , quel sacrifice particulier a-t-elle fait ? L'objection ne concernerait d'ailleurs que les mariages conclus avant que la loi permit le divorce ; dans les autres il doit être prévu comme possible.

« La *férocité* du caractère des Juifs força leur législation à s'écarter de la loi de l'indissolubilité du mariage. » Si une législation donnée par la Divinité même fut réduite , selon vous , à suivre alors des convenances locales , à plus forte raison , dans la loi proposée ici par des hommes , on fera sagement d'accorder quelque chose à l'indocilité de notre siècle ! Espérez-vous avec des lois austères réformer le caractère français , et lui rendre l'*ancienne pureté* , tandis que Dieu lui-même , d'après votre remarque , avait trouvé bon d'accorder à l'imperfection du peuple choisi , et le divorce , et la polygamie ? Que faut-il penser de cette horreur pour l'indul-

gence, qui vous fait dire d'une loi jadis divine selon vous, qu'elle *dégrade un engagement saint*, et qu'elle *abandonne les hommes au délire des passions*?

Si dans les villages, *le nom du divorce est à peine connu*, il faut en inférer avant tout que la possibilité de divorcer ne suffit point pour exciter au divorce. Comme il sera seulement toléré, les gens de bien l'éviteront autant que cela leur paraîtra possible, et dans les villes même il deviendra moins fréquent, on l'avoue. On reconnaît aussi qu'il sera très-rare dans les campagnes; comment donc ébranlerait-il les *fondemens de l'État*?

La population, ajoute-t-on, s'accroît plus dans les campagnes que dans les villes, et on en conclut avec une singulière précipitation, que cela vient de la rareté du divorce chez les cultivateurs. Mais, avant qu'on divorçât dans les villes, il y naissait également, parmi les premières classes, beaucoup moins d'enfans qu'au milieu des campagnes.

« Lorsque les mœurs des Romains eurent commencé de céder à l'influence de la loi du divorce, leur dégradation s'opéra... et la dépopulation se fit ressentir... » La dégradation des mœurs dans les temps de Marius, de Catilina, de Tibère, ne peut être attribuée au divorce; autrement il faudrait attribuer au christianisme l'extrême dégradation des mœurs du Bas-Empire. Ce sont de ces circonstances qui appartiennent aux mêmes époques, sans que les unes soient la cause des autres : quand on raisonne de bonne foi, on ne s'arrête pas à ce concours fortuit, dont les seuls déclamateurs ont coutume de tirer

avantage. Si d'ailleurs chez les Romains, plusieurs siècles s'étaient écoulés avant que l'autorisation de divorcer ne dégradât les mœurs, cette loi pourrait donc n'avoir pas toujours des suites désastreuses.

On vante, a dit M. Andrieux, dans la *Décade*, an 5, les mœurs des Romains qui ne firent point usage du divorce jusqu'en l'année 540; mais on ne dit pas, ajoute-t-il, que, selon Tite-Live, en 423, cent soixante-dix femmes furent convaincues d'avoir attenté aux jours de leurs maris par le poison.

« On a opposé, dans le cas de l'adultère, qu'une simple séparation ne mettait pas à couvert le mari, comme le ferait le divorce, du danger de la naissance d'un enfant illégitime... Cet inconvénient est grave, mais... » Il est tellement grave qu'on devrait le regarder comme décisif. Il y a quelque chose d'essentiellement odieux, d'essentiellement immoral dans la nécessité où on met un homme de traiter comme un de ses enfans celui qu'il sait n'être pas à lui. Cette contradiction entre le devoir légal et le devoir naturel est digne du désordre, de la confusion, de l'ignorante injustice des siècles les plus ténébreux.

On insiste sur les conséquences du divorce, comme si la possibilité de divorcer devait rompre tous les liens. Mais le mariage aussi a des inconvéniens dont il serait facile de faire une vive peinture; cela n'empêche pas de le maintenir, parce qu'il est bon quelquefois, et parce qu'il s'adapte au système général de nos institutions. Maintenez aussi le divorce, le droit imprescriptible de rompre un engagement mutuel, quand on le maudit mutuellement, et avec une triste persévérance.

Diminuez l'asservissement, vous ramènerez la droiture. Sans doute l'ordre politique exige des sacrifices, mais il doit laisser quelque espérance. Ne mettez jamais les hommes dans une situation qui leur paraisse intolérable, et que la mort seule puisse terminer; ne faites pas entrer le désespoir dans la trompeuse exactitude de vos plans systématiques.

Souvent c'est faute de connaître ce qui doit être ou ce qui est, que l'on s'attache à imiter ce qui parut convenir dans d'autres âges. Sans doute l'opinion a des momens d'incertitude; mais c'est une raison de plus pour que le législateur se montre circonspect. On s'arrêterait à de vaines apparences si on regardait toujours comme les principaux interprètes du vœu public, ceux à qui le sort prépare l'occasion de se faire entendre. Il serait aussi difficile de reproduire la France de Louis XIV que celle de Mérovée. Les intentions de la génération présente peuvent être rectifiées, mais surtout par ses propres réflexions. Que le génie de nos lois devienne conforme au génie de notre temps : si on veut un ordre durable, il faut ne vouloir que la France des Français.

Il est une remarque qu'on ne saurait omettre en terminant. Ces publicistes dont le zèle réclame l'irrévocabilité des vœux du mariage comme une loi fixe, ces mêmes hommes supposent, tant leur esprit est conséquent, ils affirment que les vœux perpétuels ne sont plus autorisés parmi nous, et que la servitude est abolie.

NOTE 4. (Page 51).

« Ce qui vous abuse.... c'est la pensée que l'amour est nécessaire pour former un heureux mariage. C'est une erreur; l'honnêteté, la vertu, de certaines convenances, moins de condition et d'âge que de caractère et d'humeurs, suffisent entre deux époux; ce qui n'empêche point qu'il ne résulte de cette union un attachement très-tendre, qui pour n'être pas précisément de l'amour, n'en est pas moins doux, et n'en est que plus durable... On ne s'épouse point pour penser uniquement l'un à l'autre, mais pour remplir conjointement les devoirs de la vie civile, gouverner prudemment la maison, bien élever ses enfans... » (*Nouvelle Héloïse*, III^e partie, lettre xx^e.)

NOTE 5. (Page 57).

On assure que jadis , en Russie , une fille , au moment de se marier , se montrait nue aux amis de celui qui devait l'épouser. On aurait pu prendre en cela un parti moins susceptible d'être blâmé tôt ou tard par les nations voisines ; mais enfin on avait jugé convenable d'en prendre un.

Ce n'était pas tout néanmoins. Si on obtenait ainsi quelques données , elles restaient insuffisantes. Que de fois on a vu ceux qui avaient le plus désiré cette union , ne sortir qu'avec des sentimens très-équivoques , ou même avec une aversion mutuelle , d'une épreuve si rarement redoutée , mais assez redoutable en effet ! La manière dans le plaisir paraît quelquefois au-dessus du plaisir même , et dès lors elle peut aussi le rendre indifférent , ou même importun.

Il y a dans un mariage malheureux , dit madame de Staël , une force de douleur qui dépasse toutes les autres peines.

Quoi qu'il en soit , le jour du mariage est devenu presque partout un jour d'amusement. On ne saurait plus gaiement faire dépendre d'un coup de dés sa satisfaction , son repos , sa

fortune, son honneur, tout ce dont chacun s'occupera les autres jours avec tant de défiance et de sollicitude.

Quelqu'un, chez les Arabes, a raconté comme il suit l'établissement du mariage. « Le dieu d'Ismaël avait dit, au commencement des temps : La femme désirera des enfans, et elle sera chargée d'eux; mais l'homme viendra volontiers à son aide. Après plusieurs générations, un législateur s'offrit, et voici ce qu'il imagina : L'homme aura la femme chez lui, un mois pour lui-même, puis vingt-cinq ans pour elle, puis trente ans sans savoir pourquoi; il sera à jamais chargé d'elle, et de tous les enfans qu'elle aura jugé à propos d'avoir. Aussitôt l'homme consentit et s'inclina, disant : Merci, ce sera parfait. »

Voici une singulière apologie du mariage; elle est tirée de Mauléon. « C'est parce qu'un homme a des faiblesses, qu'il lui importe de se donner une famille obligée de les tolérer par devoir. La société n'est pas tenue de s'y plier; mais elles doivent être supportées par sa femme, elles doivent être respectées par ses enfans. » Au reste, cette pensée sophistique est suivie presque immédiatement d'une réflexion beaucoup plus sage. « Ce n'est pas tout : cet homme trouve dans ses titres de père et d'époux de forts motifs pour se réformer et devenir meilleur. » (*Plaidoyer pour Vincent.*)

Il convient peut-être de remarquer, en dernier lieu, que même le législateur d'une cité naissante aurait beaucoup de peine à régler le sort des femmes d'une manière qui les fit renoncer à suggérer tôt ou tard, et à faire établir le mariage. On

ne se propose point de donner ici la solution de ce grand problème : Supprimer le mariage sans que ce soit au détriment des femmes.

NOTE 6. (Page 54).

Le penchant à la dépendance qui se trouve dans un sexe , et qui s'accorde avec les dispositions tutélaires de l'autre , a été bien senti par Plutarque. « Il semble, dit-il , que les mères aiment plus coutumièrement les fils que les filles , comme ceux de qui elles espèrent plus de secours ; et les pères , au contraire , aiment plus les filles , comme celles qui ont aussi plus besoin de secours. »

(*Les Préceptes du mariage* , art. xxxiii.)

Cette disposition des femmes qui les porte à demander un maître , ne fût-ce que pour trouver un protecteur , cette inclination si constamment reconnue par madame de Staël , qui , plus que beaucoup d'autres , eût paru pouvoir s'y soustraire , cette sorte de besoin n'empêche pas un grand nombre de femmes d'aimer à dominer dans l'intérieur , et même à tout régir indirectement. Elles désirent rencontrer en même temps et un

appui durable, et une condescendance qui approche de la soumission. Comme elles veulent montrer beaucoup d'art, l'autorité leur plaît surtout quand les moyens en sont détournés. Le courtisan qui n'aspire pas à remplacer son prince et qui ne prétend que le subjurer, est femme en cela. Quant au prêtre célibataire, si on lui voit si fréquemment la manie de s'immiscer dans les affaires des familles, ou dans les affaires publiques, dans tout ce qui ne le regarde point, c'est parce que l'expérience conjugale lui manque : il n'est pas habitué, comme les autres hommes, à sentir que ce penchant à gouverner le prochain doit être laissé aux femmes, et qu'à cet égard on ne pourra jamais lutter contre elles.

NOTE 7. (Page 58).

Ces convenances sont tellement arbitraires, que souvent on les voit négligées par celles d'entre les femmes auteurs qui ont assez de force pour préférer une peinture exacte des choses humaines aux prétendus intérêts de leur sexe. Oswald dans *Corinne*, l'amant de Luxima dans *le Missionnaire*, n'affectent point cette soumission que peut-être on leur eût prêtée, si ces

écrits eussent été faits par des hommes. Les femmes sensées jugent que l'homme qui aime le mieux est celui qui reste homme en aimant ; elles trouveraient fastidieuse une déférence poussée trop loin , une délicatesse efféminée qui d'ailleurs serait peu durable , et qui se consumerait pour ainsi dire dans de futiles occasions. Mais , si c'était ici le lieu , on observerait , quant à Oswald , qu'il est tombé dans le défaut contraire , et que la délicatesse réelle a paru lui manquer en une ou deux rencontres.

NOTE 8. (Page 75).

En s'indignant de cette impertinence échappée à Milton d'après un Grec : « La femme est un joli défaut de la nature , » on n'a pas manqué de prétendre que les femmes devraient partager toutes les fonctions des hommes. Cet autre non-sens a produit plusieurs dissertations , dans le genre niais , entre autres celle de *mistriss Godwin*.

Demander en faveur des femmes une entière égalité , ce serait leur nuire. En vain on tenterait de les mettre en possession des droits qu'elles n'ont pas. On se découragerait , et on

sentirait moins combien sont sacrés leurs droits au bonheur : le discernement est le meilleur appui de la justice.

« Dans une société de deux , disait Portalis en parlant du mariage , toute délibération , tout résultat deviendrait impossible , si l'on n'accordait la prépondérance au suffrage de l'un des associés. Ils se doivent mutuellement fidélité , secours et assistance. Le mari doit protection à sa femme , et la femme obéissance à son mari. Cette différence qui existe entre leur être en suppose dans leurs droits et dans leurs devoirs respectifs. Sans doute , dans le mariage les deux époux concourent à un objet commun , mais ils ne sauraient y concourir de la même manière : égaux en de certaines choses , ils ne sont pas comparables dans d'autres. La force et l'audace sont du côté de l'homme , la timidité et la pudeur du côté de la femme. La prééminence de l'homme est indiquée par sa constitution même , qui , ne l'assujétissant pas à autant de besoins , lui garantit plus d'indépendance pour l'usage de son temps et pour l'exercice de ses facultés. »

Ces réflexions de Portalis sont généralement justes. Toutefois les seuls mariages à citer pour justifier cette institution , les seuls heureux , les seuls louables seraient ceux où la femme , tranquille de son côté , et ne cherchant pas à gouverner avec ruse , ne serait jamais réduite à sentir péniblement l'infériorité de sa situation : la déférence de sa part la dispenserait de l'obéissance.

NOTE 9. (Page 87).

Quelques femmes ont écrit pour faire reconnaître entre les deux sexes une égalité directe , celle qui supposerait les mêmes moyens au même degré ; mais elles auraient pu sentir que les exemples mêmes dont elles prétendaient s'autoriser serviraient de réponse. Des femmes ont fait des progrès dans les sciences ou dans l'étude des langues ; d'autres ont composé des tragédies ou même des poèmes épiques ; d'autres enfin ont régné non sans éclat , ou elles ont conduit des troupes à la victoire. Mais est-il quelque femme que l'on puisse compter au nombre des savans du premier ordre ? Ont-elles fait du moins l'*Énéide* , ou même la *Jérusalem délivrée* ? Des quarante tragédies les plus estimées , en est-il une qu'on doive aux femmes ? Madame du Châtelet a compris Newton : c'est ce que se permettent quelquefois de simples élèves , lorsqu'ils ont de vraies dispositions pour les sciences exactes. Marguerite d'Anjou a combattu avec divers succès ; mais a-t-elle égalé les Rustam , les Annibal , les Charlemagne , les Genghiz ? Malgré l'odieuse politique de Cathérine II , son règne put mériter des éloges ; mais

Pierre, sans rester à beaucoup près irréprochable, avait surmonté, avec plus de génie ou d'originalité, des difficultés plus grandes. Cette même Catherine et madame de Staël sont peut-être les deux femmes que l'on citerait avec le plus d'avantage, et néanmoins, sans sortir de l'Occident, et sans remonter jusqu'à l'antiquité, que de noms au-dessus de ces deux noms, dans des genres différens, depuis Trajan jusqu'à Voltaire ! Puisque la plus forte main de femme l'est moins que celle d'un homme très-vigoureux, vraisemblablement aussi la tête de l'homme sera toujours douée d'une activité plus énergique.

Mais ces remarques ne nous feront pas attribuer aux femmes une infériorité absolue. Si le bras des hommes est plus ferme, celui des femmes est plus gracieux, et les contours en sont plus agréables. La taille des gazelles et des liches est moins élevée que celle des girafes ; mais s'il s'ensuivait que celles-ci fussent plus près de la perfection, il suffirait donc, pour humilier l'homme, de lui montrer une masse animée plus considérable, un buffle, un rhinocéros ? Sans devoir être toujours exclues de plusieurs travaux qui, en général, leur conviennent assez peu, les femmes en attendraient vainement la plus haute renommée, puisqu'ils ne forment pas leur vrai partage ; mais n'en sont-elles pas dédommagées, si les qualités qui leur appartiennent surtout n'ont eu souvent chez elles d'autres bornes que celles de tous les mérites humains ?

Il faut aborder la question de chasteté : la vérité le veut, et au fond, cette vérité n'a rien de contraire aux femmes. Beau-

coup d'entre elles, même dans le mariage, sont presque vouées à la continence, et au contraire une grande retenue est rare chez les hommes. D'un autre côté, il n'a été donné aux femmes, dans nos climats, qu'environ trente années non étrangères à l'amour, et il en a été donné aux hommes environ quarante-cinq. Pour retrouver l'égalité qui nécessairement existe entre les deux sexes dans le nombre d'actes de soumission à la loi générale, il faut donc admettre qu'ordinairement une femme peu timorée fait à peu près en un an ce que fait en deux ans un homme également livré à ses penchans. Il y a ainsi compensation : dans tous les objets peut-être, tant qu'elle ne s'aperçoit pas, c'est que le point de vue est encore trop borné.

Selon le vicomte de Ségur, dans son ouvrage sur les femmes, si les hommes ont plus de prudence, elles ont moins d'égoïsme. « Excepté sous le rapport de l'amour-propre, continue-t-il, elles se comptent toujours pour rien. Quel entier oubli d'elles-mêmes dans leurs sentimens ! Leur dévouement est tel qu'elles ont fini par faire croire qu'il est dans la nature : aussi toutes les lois ont pesé sur elles, tous les sacrifices leur ont été imposés. » Ces réflexions, qui s'accordent mal, et cette confusion d'idées sont d'un observateur superficiel. Comment aura-t-on si peu d'égoïsme, si on a beaucoup d'amour-propre ? Est-ce donc par opposition à l'égoïsme qu'on est entraîné hors de soi-même, quand on se livre à l'ardeur de ses sentimens ? Ne voyons-nous pas ordinairement les jeunes gens, si dévoués dans la passion, ne vivre que pour eux quand ils ne sont pas subjugués ? Cette faiblesse de caractère et ces penchans aveugles ne

peuvent être des indices de désintéressement ou de bonté. La mâle raison , ne voulant d'autre avantage personnel que la satisfaction d'avoir bien fait , s'élève seule jusqu'aux véritables sacrifices. Le vicomte de Ségur n'a pas mieux compris la législation que les mœurs ; il a cru que les hommes s'étaient amusés à faire des réglemens contre les femmes. Regardant comme des lois accidentelles et oppressives celles qu'indiquait peut-être la nature des choses , il a eu aussi le malheur de ne pas voir que les femmes mêmes n'auraient rien imaginé de plus favorable pour elles que les conséquences du mariage. Sans doute elles ont beaucoup à souffrir ; mais cela provient de la mauvaise conduite ou des inclinations vicieuses d'un trop grand nombre d'hommes , et ne résulte pas des intentions , ou même des actes du législateur.

Dans *Indiana* , un de ces romans que connaissent ceux même qui ne lisent pas les romans ordinaires, il est dit : « Les hommes, et les *amans* surtout, ont la fatuité innocente de vouloir protéger la faiblesse, plutôt que d'admirer le courage des femmes. » Cette disposition des hommes est tout-à-fait naturelle. Quand une femme s'offre au danger sans qu'on en voie l'utilité, comme l'héroïne de ce roman le fait dans une partie de chasse, et de son plein gré, cette femme ressemble, dans ce moment, à un homme, et dès lors elle est moins aimable aux yeux de la plupart des hommes. Mais qu'une autre femme, privée de tout secours, ne se trouble pas et se défende avec succès, chacun applaudira. Si elle fait plus, si, livrée à elle-même, elle brave un grand péril pour sauver ses enfans en bas âge, tout homme

raisonnable sera à ses genoux : elle aura montré une vertu de femme.

Une pièce de vers digne, à d'autres égards, du beau talent de madame la princesse de S. m, se termine ainsi :

Voilà quels sont les hommes.

Pour qui seuls nous vivons, et qui vivent pour eux.

Ce trait poétique n'empêche pas que les femmes, surtout dans la classe dont on parle, ayant incontestablement moins de fortune que les hommes, et conservant moins long-temps d'autres avantages, ne vivent et n'arrangent leurs affaires grâce à eux, bien plus souvent qu'eux grâce à elles. Il faut ajouter que les enfans des femmes leur appartiennent, sans tous appartenir aux hommes chargés par la loi de pourvoir aux besoins de ces enfans, à leur éducation, à leur établissement.

Que d'hommes doivent avoir passé une grande partie de leur vie à se sacrifier pour des femmes dont ils n'avaient besoin sous aucun rapport, et qui, sans trop y songer même, ne vivaient que pour elles ! La situation contraire doit être bien plus rare : une femme n'est pas habituellement responsable du sort des hommes, si ce n'est à l'égard de ses enfans, ce qui arrive par exception, et, pourrait-on dire, à l'insu de la loi.

Il faudra renoncer à décider de graves questions en faisant de l'esprit ; il faudra tendre au vrai en tout point. D'un autre

côté, des démêlés semblables doivent ramener cette réflexion qu'un grand nombre de femmes, les unes timorées, les autres réellement vertueuses, se sont fait admirer comme mères ou comme épouses, et que dès lors un des premiers devoirs de l'homme juste est de contribuer de tous ses moyens au bonheur ou à la consolation des femmes estimables.

En dernier lieu cette guerre intestine ne peut avoir de mutuels inconvéniens. On ne croit pas du tout mériter ici la désapprobation des femmes en demandant une suspension d'hostilités pour un temps indéfini.

NOTE 10. (Page 110).

L'acception actuelle du mot inceste ferait seule soupçonner en cela l'inexactitude des idées; le sens n'est point d'accord avec l'étymologie. Dans le langage moderne, Vénus, en quittant sa ceinture, ne serait pas incestueuse; mais un descendant des Perses pourrait vivre dans l'inceste, en conservant, selon sa loi, beaucoup de retenue et des habitudes exemplaires.

« Le jurisconsulte Lebrun prétend que l'inceste est contre nature, parce que nous devons plus d'honneur et de respect à

notre sang, puisque Justinien veut que *affinitatis veneratione a quarumdam nuptiis abstineamus...* Ce même jurisconsulte donnait encore une autre raison plus plaisante. Il disait que si l'affection du sang était jointe avec celle du mariage, elle entraînerait un trop grand excès d'amour répugnant à la vraie chasteté, comme l'a observé le docteur Thomas... On a dit que si ces mariages étaient permis, il en résulterait que les familles s'isoleraient. On cite les Égyptiens, qui, dit-on, par cette perpétuité d'incestes, étaient devenus laids et dégénérés. Je répons d'abord que pour une famille, où il se trouverait maintenant un pareil mariage, il y en aurait cent autres où on admettrait des étrangers. Quant à l'autre raison, les Égyptiens sont aussi laids aujourd'hui, et ils ne sont pas incestueux.» B...

Quand on interdit le mariage entre une tante et son neveu, on alléua pour motif ce qui ne pouvait être tout au plus qu'une occasion de plaisanteries. On craignit que le neveu ne fût embarrassé pour concilier les égards dus à sa tante avec ceux que lui devrait sa femme. Avec cette insoutenable légèreté on régît quelquefois les grandes familles du genre humain.

Des réglemens d'économie politique peuvent interdire de certaines unions. Mais on dit aux peuples que ces ordonnances sont des lois de la nature : il est difficile que les peuples le croient toujours.

Les théologiens ont disputé aux législateurs l'avantage de trouver dans la nature une sanction prétendue. Il est dit, dans les *Conférences Ecclés. de Paris* (t. I, p. 290), que l'indissolubilité du mariage est de droit *naturel*. Il s'ensuit que

la loi donnée aux Hébreux par Jéhovah était contre nature. Le même droit naturel s'opposait à la simple fornication, selon le docteur Thomas. Diverses autres prohibitions furent résolues d'après des motifs aussi absurdes. On lit dans les mêmes *Conférences*, au liv. VI : « Les conciles de Mâcon et d'Auxerre ont défendu aux veuves des évêques, des prêtres... des exorcistes, de se jamais remarier, seulement pour l'honneur du rang que leurs premiers maris avaient tenu dans l'Église. »

« Les grands hommes, dit Boulanger, ont bien pressenti en quelque sorte les erreurs humaines ; mais ils les ont seulement ou méprisées, ou plaisantées. Ils eussent été bien plus utiles, s'ils en eussent prouvé en détail l'origine et la filiation. » (Avant-prop. de la *Dissert. sur Élie et Énoch.*)

La confusion des idées ne nuit pas moins à la morale que l'indocilité du cœur. « Les lois qui font regarder comme nécessaire ce qui est indifférent, ont cet inconvénient qu'elles font regarder comme indifférent ce qui est nécessaire. »

MONTESQUIEU.

A l'égard du mariage, les prohibitions du Coran ne sont pas absolues. « Il vous est défendu, dit le ch. IV, d'épouser vos sœurs, vos mères, vos filles... Néanmoins si le mal est fait, le Seigneur est indulgent et miséricordieux. »

Chez les Israélites diverses unions étaient prohibées ; mais du moins un oncle n'avait pas besoin d'acheter des dispenses pour épouser sa nièce.

NOTE 11. (Page 128).

Ce qui se passe paisiblement, dans le secret de la vie domestique, entre des individus qui n'ont pas contracté de mariage, ou ce qui durant le mariage est étranger, par une résolution mutuelle, à cet engagement, se trouve par cela même indépendant de la loi civile. Les lois ne pourront assujétir sans exception à leur gravité la folie des sens, que quand elles n'auront plus laissé de cas imprévus en aucun genre, lorsqu'elles auront décidé combien d'heures par jour un homme doit consacrer au sommeil, quelles dimensions exactes conviennent pour les diverses pièces de son logement, sur quels objets l'entretien peut se prolonger à la promenade, et combien de pas chacun y fera selon son âge, ou sa complexion.

Dans certaines républiques beaucoup de détails étaient prévus par la loi. Mais de tels réglemens, qui font partie d'une sorte de liberté, sont inconciliables avec un autre état de choses. Quelque image des désordres particuliers convient

au milieu du désordre public ; comment le supporterait-on sans un peu de cette licence qui devient pour beaucoup d'hommes un dédommagement ?

NOTE 12. (Page 129).

Voilà une distinction bien établie entre l'adultère réel, qui est essentiellement coupable, et l'acte indifférent auquel on donne si mal à propos le même nom. La loi voulait celui-ci dans de certaines circonstances, puisque le permettre expressément, c'était le recommander ; mais elle punissait l'autre de mort, puisque Solon laissa subsister à cet égard les lois de Dracon. Le crime est dans la violation d'un engagement qui, pour le repos des familles, doit être sacré. Mais quand la promesse n'est pas enfreinte, quand la liberté est rendue, il n'y a plus d'adultère, plus de délit. Chez les Parsis, le mari d'une femme stérile peut en prendre une seconde, mais seulement si la première y consent. Nous trouvons moins de force dans cette loi asiatique. On y cherche une délicatesse qui souvent au contraire peut altérer l'union.

NOTE 13. (Page. 143).

L'infidélité au sujet de laquelle on a obtenu le consentement de celui qu'elle intéresse ne peut plus conserver ce nom. Quant à la véritable infidélité, elle ne devrait déshonorer que le coupable.

Cependant il se trouve encore des hommes que fait sourire l'industrie du vice , et qui insultent aux victimes d'une mauvaise foi contre laquelle le prudence même n'a pas de garanties. C'est se laisser entraîner beaucoup trop loin , mais on y a été conduit par degrés. Il n'est pas surprenant qu'on ait été frappé du ridicule dont se couvre un mari , comme il en est encore sans doute , qui , trompé toujours , se dit toujours certain de la vertu de sa femme , et qui ayant lui-même déclaré la guerre , ne sait pas la soutenir. Il y a en effet quelque chose de burlesque dans l'infériorité d'un homme dont la faiblesse égale la confiance déplacée , ou les soupçons exigeans , d'un homme dont l'humeur est impérieuse , mais que l'on subjugué sans bruit , et qui peut-être parle bien haut de son honneur intact,

au moment même où, dans la pièce voisine, on est deux à en rire.

Ceux qui répandent ce ridicule, et qui prétendent infliger cette honte, ceux-là mêmes mériteraient incontestablement d'être notés d'infamie. S'adresser à une femme retenue dans des liens solennels, l'entraîner à la perfidie envers l'homme qu'elle conservera pour soutien, et le charger d'enfans qui ne lui appartiennent pas, c'est une licence que repoussent tous les principes, excepté dans le code du brigandage.

Quelquefois les femmes, justement frappées du peu d'équité de plusieurs hommes à leur égard, condamnent indistinctement tout ce qui paraît onéreux pour elles, et prétendent que l'adultère devrait être considéré comme égal dans les deux sexes. Il est bien certain néanmoins que, les conséquences devenant très-différentes, la faute ne saurait être la même. Il y a égalité devant la passion, mais non devant la raison. La femme à qui on manque de foi peut en être vivement affectée; mais l'homme trahi, l'homme responsable des événemens, l'homme exposé à faire un personnage honteux, éprouve un tout autre malheur.

« Comme le mari peut demander la séparation à cause de l'infidélité de sa femme, dit Montesquieu, la femme la demandait autrefois à cause de l'infidélité du mari. Cet usage s'était introduit dans les cours d'Église, où l'on ne voyait que les maximes du droit canonique; et effectivement, à ne regarder le mariage que... dans le rapport aux choses de l'autre vie, la violation est la même. Mais les lois politiques et civiles de

presque tous les peuples ont, avec raison, distingué ces deux choses. Elles ont demandé des femmes un degré de retenue et de continence qu'elles n'exigent point des hommes, parce que la violation de la pudeur suppose dans les femmes un renoncement à toutes les vertus, parce que la femme en violant les lois du mariage sort de l'état de sa dépendance naturelle, parce que la nature a marqué l'infidélité des femmes par des signes certains : outre que les enfans adultérins de la femme sont nécessairement au mari, et à la charge du mari, au lieu que les enfans adultérins du mari ne sont pas à la femme, ni à la charge de la femme. » (*De l'Esprit des Lois*, l. XXVI, c. VIII.) Ces remarques ne sont pas toutes de la même exactitude ; mais rien n'est plus évident que la différence de gravité admise entre l'adultère commis par le mari, ou l'adultère commis par la femme. Parmi les raisons que Montesquieu en donne, la principale est celle qui est indiquée la dernière, et comme surabondante.

Jean-Jacques a insisté sur celle-là. « Quand la femme se plaint là-dessus de l'injuste inégalité qu'y met l'homme, elle a tort. Cette inégalité n'est point une institution humaine, ou du moins elle n'est point l'ouvrage du préjugé, mais de la raison : c'est à celui des deux que la nature a chargé du dépôt des enfans d'en répondre à l'autre. Sans doute il n'est permis à personne de violer sa foi, et tout mari infidèle qui prive sa femme du seul prix des austères devoirs de son sexe, est un homme injuste et barbare ; mais la femme infidèle fait plus, elle dissout

la famille, et brise tout les liens de la nature. En donnant à l'homme des enfans qui ne sont pas à lui, elle trahit les uns et les autres, elle joint la perfidie à l'infidélité. Qu'est-ce alors que la famille, si ce n'est une société d'ennemis secrets qu'une femme coupable arme l'un contre l'autre, en les forçant de s'entr'aimer.» (*Emile*, livre v.)

Portalis a établi cette différence en peu de mots, et avec justesse. « Le mari et la femme doivent incontestablement être fidèles à la foi promise; mais l'infidélité de la femme suppose plus de corruption, et a des effets plus dangereux que l'infidélité du mari : aussi l'homme a toujours été jugé moins sévèrement que la femme. Toutes les nations, éclairées en ce point par l'expérience et par une sorte d'instinct, se sont accordées... » (Séance du 16 ventôse an xi.)

Selon le capitaine Jackson, Abn-Salam-Chabini, Arabe de Tetouan, a trouvé cette loi à Tombouctou : « La femme est maîtresse de sa chair ; elle peut en faire ce qu'il lui plaît. » Mais il faudrait savoir comment on prétend, à Tombouctou, concilier le mariage avec l'incertitude légale de la paternité.

NOTE 14. (Page 144).

Des changemens politiques très-louables en eux-mêmes, compromettraient néanmoins dans plusieurs circonstances la tranquillité de l'État, s'ils étaient opérés avec imprudence. Quelquefois une amélioration morale ne demande pas moins de circonspection. Là où subsistent d'anciennes mœurs encore dignes, sous les rapports essentiels, de l'approbation des hommes justes, il sera sage peut-être de ne pas changer ce qu'elles ont de défectueux. Mais on voit aussi des époques où une semblable déférence n'occasionerait que de vains sacrifices, et où rien n'est plus convenable que de remonter aux principes, afin de substituer en quelque chose une règle sûre à la manière établie. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait absolument aucune raison de ne pas s'écarter des mœurs reçues, quand elles sont imparfaites. Au contraire, pour les réformer ainsi en quelque sorte, dans la vie privée, il faut une intégrité invariable, des lumières, et beaucoup de réserve.

NOTE 15. (Page 182).

« Antisthènes, dit Montaigne, permet au sage d'aimer, et faire à sa mode ce qu'il trouve être opportun, sans s'attendre aux lois, d'autant qu'il a meilleur avis qu'elles, et plus de connaissance de la vertu. » Des raisonneurs inconsidérés trouveraient dans ce passage de dangereux prétextes, parce que l'expression en est elle-même trop peu mesurée.

Pour parler comme Antisthènes, il faut du moins être pur de tout reproche, il faut oser dire : Les principes que j'annonce furent toujours ma loi, et je n'ai point consenti que les droits des autres hommes fussent violés en ma faveur; s'il pouvait arriver que je manquasse à des devoirs réels, aussitôt je renoncerais à cette sorte de fonction à laquelle j'ai voulu consacrer ma vie, mais dont je ne serais plus digne.

Ce vieux langage eût paru naturel à des stoïciens et à quelques-uns de leurs adversaires; mais, dans notre siècle, on le trouverait peut-être suranné. Il est aussi un vulgaire parmi ceux qui aspirent à être sages. Tous n'atteignent pas même à ce degré de sagesse qui peut suffire quand la haute sagesse pa-

rait impossible. Peut-être les mâles erreurs et la sévérité du Portique conviennent-elles encore à ceux qui ne sont que des hommes de bien , peut-être leur faut-il une sorte de philosophie qui tienne du fanatisme. Il se peut que leurs intentions soient trop faibles contre leurs penchans , et que leur raison ait souvent besoin d'être soutenue par des doctrines presque inflexibles. Le stoïcisme semblera même préférable pour toute une cité, quand un Plotin en demandera une à instituer , et que les valets du prince ne souriront pas , ou quand le prince ne sera pas assez faible pour qu'un mot ironique change ses vues. Mais le vrai sage conserverait sur toutes ses affections une pleine autorité ; il n'aurait pas besoin d'une doctrine inséparable de quelque enthousiasme.

Si nous supposons seulement des disciples de la sagesse réunis en petit nombre , des hommes éclairés , des hommes libres , nous penserons qu'ils se rapprocheraient davantage de ce qu'on peut regarder comme ayant été la pensée réelle d'Épicure. Les maximes du Portique ont été justement admirées en ce sens qu'elles étaient belles et courageuses ; mais Épicure enseignait des vérités plus souvent méconnues , et il montra aussi de la force. Trop simple alors , la vérité alarma les écoles ; il fallut calomnier un homme qui était sage naturellement. Si même quelques manuscrits , découverts sous des laves , servaient enfin à prouver qu'Épicure fut irréprochable , la tradition populaire affaiblirait long-temps encore la haute estime dont souvent les stoïciens et les académiciens s'efforcèrent de le priver. Au reste,

Épicure a déjà trouvé, sous ce rapport, des défenseurs chez les modernes, particulièrement en France et en Italie.

« Les hommes (disait-il) sont comme les fleuves; ils doivent suivre sans résistance les mouvemens que leur imprime leur organisation. Je cherchais à adoucir les épreuves qui attendent tous les mortels dans une vie périssable. J'ai enseigné la vertu... Ces festins qu'on nous reproche n'ont jamais été célébrés sous de riches lambris; c'était à bien peu de frais que nous nous procurions les véritables biens de l'existence. Quel plus bel hommage peut-on rendre à la vertu que de lui rallier tous les humains par les plus douces inclinations de leur être, et par une chaîne de sentimens agréables?... Le plaisir est le souverain bien; mais malheur à celui qui s'en rassasie! La douleur est un mal; mais sachons l'affronter et la vaincre, quand la nécessité l'ordonne. Soyons heureux; mais préférons l'infortune à tout bonheur acquis par des voies déshonnêtes; la vertu seule doit épurer nos jouissances. Sachons surtout nous soustraire à toutes les passions désordonnées: elles sont corruptrices de la volupté... Les épicuriens ne sont pas intempérans; ils acceptent, il est vrai, les dons de la fortune, mais ils savent les lui rendre avec courage dans les jours de malheur. » C'est ainsi que s'exprime Épicure dans l'entretien où Pythagore aussi paraît apprécié, et même deviné, avec non moins de sagacité que de bonheur, au tome I^{er} de *la Physiologie des passions*, par M. ALIBERT.

Dans les Tusculanes, Cicéron parle des passions d'une ma-

nière très-inexacte. *Quocircà mollis et enervata putenda est peripateticorum ratio et oratio, qui perturbari animos necesse esse dicunt.* Le mot *perturbari* n'est peut-être pas celui qu'il faudrait, mais enfin la passion n'est ici que le mouvement passif, conséquence des impressions reçues, et principe des mouvemens actifs. Supprimer autant qu'il serait possible les affections naturelles, ne paraîtrait bon que chez une partie de ceux qui se vouent à la vie contemplative. *Sed adhibent modum quemdam quem ultrà non progredi oporteat.* Sans doute. Le mouvement qui nous porte à secourir un opprimé n'est-il pas la suite d'un penchant louable? Cependant si la raison ne dirige point ce mouvement, si un excès de zèle nous entraîne à défendre d'une manière injuste celui que nous protégeons contre l'injustice, ce penchant devient funeste et coupable. *Modum tu adhibes vitio?* Nullement, si, comme le disaient les péripatéticiens, il n'y a de vice que dans l'excès. Le vice commence lorsque l'impulsion nous porte au-delà des bornes. *An vitium nullum est non parere rationi?* C'est au contraire obéir à la raison que de suivre les mouvemens naturels, tant qu'elle peut les approuver. Ces mouvemens l'avertissent, et elle les apprécie, afin de les arrêter à propos; voilà l'homme moral. *Animus perturbatus et incitatus nec cohibere se potest, nec, quo loco vult, insistere omninò.* Il est difficile de soumettre ensuite à la raison les mouvemens qu'on a suivis, quoiqu'elle les condamnât; mais elle arrête facilement, quand il le faut, ceux qu'elle avait approuvés d'abord, et qu'elle

avait surveillés. *Queque crescentia pernicioso sunt, eadem sunt vitiosa, nascentia.* C'est ici que l'erreur est frappante. Autant vaudrait dire qu'il ne faut pas laisser entrer un ruisseau dans une prairie, parce qu'un torrent la ravagerait. Ce qui suit est également faux, à moins qu'on ne l'entende seulement d'une inclination devenue passionnée, d'une inclination sans frein; mais alors ce ne serait point le penchant que les péripatéticiens supposaient. *Quamobrem nihil interest utrum moderatas perturbationes approbant, an moderatam injustitiam, moderatam ignaviam, moderatam intemperantiam: qui enim vitii modum apponit, is partem suscipit vitiorum.* C'est conclure d'après ce qui est contesté. Si les penchans vont jusqu'au trouble de l'ame, et s'ils doivent être appelés des vices, effectivement ils sont mauvais. Ce qu'on nomme le plus généralement passion égare en effet, et ne peut produire tôt ou tard que du désordre. Il serait convenable qu'il n'y eût jamais dans la cité une seule passion proprement dite; mais, quant à ces inclinations premières que Cicéron n'en distingue pas assez, il faut les conserver. Une action n'est pas mauvaise, uniquement parce que, sans être obligé de la faire, on en éprouve le désir.

Si on peut se mettre au-dessus des lois, comme le suppose Antisthènes, c'est seulement dans ce qui n'intéresse point d'autres personnes, parce qu'alors il s'agit de considérations étrangères à l'objet des lois. Il est vrai que le sage a des sentimens et des principes différens des maximes et des sentimens vul-

gaires. Le sage ne cherche pas à devenir insensible, et il n'est pas généralement austère; sachant le prix des affections humaines, il se garde de confondre ce qu'elles ont de louable avec l'intempérance des passions. Cette distinction a été faite par Bergasse, dans son fragment de *la Liberté*.

Platon, regardant, avec tant de raison, comme une même chose la beauté morale et la justice, demande, au neuvième livre des lois, qu'on lui accorde qu'une passion juste est belle au même degré. Mais la justice est dans l'intention, et non dans l'inclination, et cela résulte des principes que Platon admet dans ce même livre. Il est donc difficile de comprendre ce que c'est qu'une passion juste; dès lors nous n'avons aucun motif d'admettre de belles passions. Celles où on aperçoit des traces de générosité, ou même de grandeur, sont seulement plus excusables. Aussitôt que ces mouvements, heureux dans le principe, deviennent des passions, ils s'éloignent de la justice, hors de laquelle rien n'est beau: toute passion est désordonnée, toute passion est un écart, et l'homme juste réprime en lui les divers excès.

Non, ut quibusdam visum est, arduum in virtutes, et asperum iter est; plano adeuntur. (SÉNÈQUE, *de irâ*.)

« Pour n'avoir hanté cette vertu suprême... ayant pour guide nature...., volupté pour compagne, ils sont allés, selon leur foiblesse, feindre cette sotte image triste, querrelleuse, dépite, menaceuse, mineuse, et la placer sur un rocher à l'écart,

ennuy des ronces , fantôme à étonner les gens... C'est la mère nourrice des plaisirs humains ; en les rendant justes , elle les rend sûrs et purs. » (MONTAIGNE.)

Mais ce que Montaigne a dit du plaisir , et même d'une certaine volupté , il n'eût pu le dire des passions. Le plaisir est un délassement ; la passion est un joug. « N'épargnons , disait le confesseur de Louis XIII , ni travail , ni étude pour nous rendre maîtres des passions... c'est le travail que Dieu nous a donné en cette vie... Un homme qui ne s'étudie point à la mortification de ses appétits mène une vie très-misérable , toujours captif... »

« Les passions... sont une des causes les plus destructives de nos corps... Les passions dans l'institution de la nature ne doivent être que des mouvemens brusques et passagers... Une impulsion involontaire et irrésistible devait porter l'animal à propager son espèce ; mais ces momens , aussi rares qu'orageux , étant passés , il devait rentrer sous la direction d'un instinct paisible... Dans l'état actuel de certaines sociétés les passions ne sont qu'un accès continuel... Elles ont acquis un tel degré d'activité en se choquant , qu'elles sont devenues un feu dévorant qui consume l'espèce humaine. Ces expressions ne sont pas outrées ; elles sont les seules qui puissent désigner les effets réels qu'une passion vive ou lente produit sur l'économie animale. » (*Système physique et moral de la femme* , ch. VII.)

« L'homme dont la constitution est la plus heureuse , et en même temps la plus rare , est celui qui a ses deux vies dans

une espèce d'équilibre, dont les deux centres, cérébral et épigastrique, exercent l'un sur l'autre une égale action, chez qui les passions animent ou échauffent les phénomènes intellectuels sans en envahir le domaine, et qui trouve dans son jugement un obstacle qu'il est toujours maître d'opposer à leur impétueuse influence. » (*Recherches physiques sur la vie et la mort*, BICHAT.)

A la fin du seizième siècle, Th. Garzoni, dans son traité des *Cervelles humaines*, a mis au nombre des *cervellini*, des cervelles défectueuses, celles qui sont passionnées.

NOTE 16. (Page 493).

« Ne le voyons-nous pas (l'amour) varier avec les temps, les lieux, les gouvernements, et même avec les rangs divers de la société... tout autre en Orient qu'en Occident?... La coupe du plaisir est-elle présentée, le paysan s'y désaltère, l'homme de la société s'y enivre, et, bien ou mal traité, c'est à l'homme du monde qu'il appartient de mieux connaître et de mieux analyser cet être, moitié réel, moitié factice, ce tissu des affections les plus contraires, ce mélange incompréhensible de

fièvre et de tendresse, de confiance et de soupçons, de ruse et de candeur, d'espoir dans l'angoisse, et d'inquiétude dans le succès, enfin ces peines mêlées de délices, et ces délices mêlées de peines que l'on appelle amour. » (*Boufflers.*)

On observe que l'amour est devenu plus romanesque ou plus délicat, et, en un sens, plus poétique dans le moyen âge. M. de Chateaubriand attribue cette différence aux effets salutaires du christianisme. Sans doute du moins le mysticisme des Orientaux y aura contribué à la longue; mais M. Walckenaer dit avec bien plus de raison: « ... L'inégalité des rangs, des richesses et du pouvoir, si fortement prononcée (à cette époque), la vie retirée des châteaux, ... rendirent les communications entre les deux sexes plus difficiles et plus mystérieuses, et donnèrent au sentiment de l'amour une délicatesse et un raffinement que les anciens n'avaient pas connus... »

NOTE 17. (Page 211).

« Il est vrai que, dit Cassiodore au livre de l'Amitié, une affection dégénère insensiblement en une autre.... Que l'on ne

s'étonne point si le sage a dit que cette conversation trop libre (avec les femmes) était un brandon dans le sein, ... si saint Bernard a écrit que d'être toujours avec les femmes, sans y offenser, c'est plus faire que de ressusciter les morts; ... si saint Jérôme avertit qu'il les faut toutes également aimer, ou toutes également ignorer... Il peut y avoir des amitiés entre sexe et sexe qui soient pures... mais cela n'appartient qu'à des personnes extrêmement prudentes, plus dignes d'admiration que d'imitation. » (*Cour Sainte*, t. V.)

NOTE 18. (Page 220).

« L'obligation des pères et enfans est réciproque. Si celle des enfans est plus étroite, celle des parens est plus ancienne... L'affection est plus forte et plus naturelle des parens aux enfans, pour ce qu'elle est donnée de la nature allant en avant, poussant et avançant la vie du monde en sa durée. Celle des enfans aux pères est à reculons, dont elle ne marche si fort, ne si naturellement, et semble plutôt être paiement de dette et

reconnaissance de bienfait, que purement un libre, simple et naturel amour. Davantage celui qui donne et fait du bien, aime plus que celui qui reçoit et doit. Les raisons de cette proposition sont plusieurs. Tous aiment l'être, lequel s'exerce et se montre au mouvement, et en l'action. Or celui qui donne, et fait bien à autrui, est aucunement en celui qui reçoit. Qui donne, et fait bien à autrui, exerce chose honnête et noble; qui reçoit n'en fait point : l'honnête est pour le premier, l'utile pour le second. Or l'honnête est beaucoup plus digne, ferme, stable, aimable que l'utile qui s'évanouit. *Item* les choses sont plus aimées qui plus nous coûtent. »

(CHAIRON, *de la Sagesse*, liv. III.)

NOTE 19. (Page 225).

Rappelons ici ce qui a été dit en commençant. Dans un livre qui embrasse expressément, ou par induction, une multitude de considérations de divers genres, il se trouvera toujours des passages qu'on ne pourra bien entendre que si, en général,

on prend la peine d'entendre le tout , et si on a l'intention d'en saisir l'ensemble.

Remarquons aussi que l'auteur de cet essai n'a pas annoncé la prétention d'en faire un traité régulier à tous égards , et de ne négliger aucune partie du vaste sujet sur lequel il entreprenait de dire sa pensée.

FIN DES NOTES DE L'AMOUR.



FRAGMENT

SUR L'AMITIE.



Il n'existe peut-être aucune loi positive qui ait un rapport direct avec l'amitié , mais presque en tous lieux on a des codes pour régler expressément une partie des objets que réunirait un traité de l'union des sexes. L'amour est un sujet d'autant plus vaste , qu'il embrasse les lois relatives à la paternité : la

manière dont les sociétés humaines sont établies n'est pas moins fondée sur la famille que sur la propriété.

L'amitié seule est restée indépendante des lois parce qu'elle n'a pas de conséquences qui intéressent visiblement la chose publique. C'est une forte raison pour que l'amitié convienne au sage , et pour qu'elle ne convienne réellement qu'à lui. Les lois des hommes ne la supposant pas, il n'est besoin que de consulter la nature des choses ; il n'y a pas d'oppositions à concilier, ou de difficultés à résoudre. Aussi les anciens ont-ils traité cette matière, tandis que nul, ce semble , n'avait généralement examiné les questions qui naissent des suites de l'amour.

Ce ne sont pas les seuls rapports sous lesquels on ait moins à dire relativement à l'amitié. Ne résultant pas impérieusement des lois premières, elle devient une simple convention ; et de plus, elle n'appartient réellement qu'à un petit nombre d'hommes, tandis

que presque tous sont destinés à connaître les fins principales de l'amour. Celles de l'amitié sont plus exclusivement morales ; la pureté des intentions et la justesse d'esprit peuvent tout décider à son égard, puisqu'elle est surtout réservée aux hommes droits.

Mais si on voit peu d'obscurités dans la théorie, c'est en quelque sorte dans la pratique que sont les entraves. Il est moins difficile à de certains hommes d'être amis que de trouver l'occasion de l'être. On rencontrera plus rarement encore un ami qui suffise qu'une femme à peu près telle qu'on la désirerait. Souvent un homme et une femme se hâtent mutuellement de céder quelque chose pour se convenir, parce qu'ils s'aiment, ne fût-ce qu'à de certaines heures : l'amour les réforme. Mais des amis ne se choisissent que quand déjà ils se conviennent moralement et paraissent tout formés l'un pour l'autre. S'il faut que l'homme et la femme qui s'aiment ne soient engagés dans aucun autre lien

analogue, il faut aussi que les amis soient libres : il faudrait même, pour que cette intimité n'eût rien de trivial, qu'ils vécussent dans une grande indépendance politique et civile.

SUR L'AMITIÉ.

PREMIÈRE SECTION.

Tout être vivant a des forces bornées : mais cette limite des facultés, qui dans les animaux ne produit généralement que l'impuissance, devient presque toujours chez l'homme une véritable détresse. Ses passions lui font connaître l'indigence au milieu des biens super-

flus ; elles lui font éprouver de la tristesse et même du découragement au milieu des plus imposantes prospérités. C'est à de tels êtres que l'association convient : elle est utile chez plusieurs animaux, elle semble nécessaire à l'homme.

Si deux hommes sont unis, les besoins de tous deux ne sont pas plus grands, à quelques égards, que ne le seraient ceux d'un seul, et leurs forces sont supérieures aux forces de deux hommes séparés. L'union fait plus ; quand elle est parfaite, elle satisfait tous les désirs, elle simplifie tous les besoins, elle prévient les vœux de l'imagination, elle remplace tous les biens : c'est un asile toujours ouvert, et une fortune devenue constante.

Ainsi la misère de l'homme fait que l'amitié lui est propre, et l'étendue de ses désirs la lui rend presque indispensable. C'est parce qu'il se connaît, qu'il cherche un ami ; parce qu'il s'aime lui-même, il s'attache à ce qui n'est pas lui.

Rien n'est absolument désintéressé dans

l'homme, et rien ne doit l'être. Tout ce que peuvent faire et l'homme prudent, et l'homme vertueux, c'est d'assimiler leurs semblables à eux-mêmes, ou de concilier les intérêts des autres temps avec ceux du temps présent. Divers actes d'amitié sont désintéressés; mais l'amitié tout entière et considérée dans ses causes, dans ses fins, dans son cours général, ne peut être qu'un produit de l'intérêt mutuel. Un ami s'oublie souvent en agissant pour son ami, mais ce n'est que dans ses propres besoins qu'il faut chercher la cause première de cette amitié. Ceci ne détruit ni les actions généreuses, ni les grands sacrifices, ni l'héroïsme même de l'amitié. Pour jouir d'une sécurité durable, nous sommes convenus qu'au besoin l'un des deux s'exposerait, se sacrifierait pour l'autre. Celui qui, ayant joui d'un tel avantage, ne remplirait pas ces conditions quand le moment en est venu, serait un homme abominable. Nous les remplissons volontiers, et avec une sorte de joie. Les anciens plaisirs de cette union nous ont rendu cette

autre partie de nous-mêmes aussi chère que la première : puisqu'il faut que l'une périsse pour l'autre, ce qui est resté de personnel dans nos affections, c'est-à-dire le soin de notre dignité individuelle, veut que nous nous montrions dignes de la confiance générale qu'on avait en nous, et que nous remplissions l'engagement tacite que nous avons certainement contracté. Ce principe vertueux qui soutient secrètement nos propres intérêts, ne permettrait pas que la bassesse de notre conduite humiliât celui dont l'estime se confond avec l'estime que nous faisons de nous-mêmes.

L'amitié est tellement un résultat de l'intérêt personnel, que deux ennemis se réconcilient et deviennent intimes dans un lieu désert. Les circonstances qui les séparaient ne sont plus ; les intérêts accidentels ont cessé de les diviser, les intérêts communs à tous les hommes les unissent.

Puisque l'homme n'ayant d'autre fin connue que lui-même, ne fait aucun effort qui, dans son intention naturelle, ne tende à son

propre bien , soit par des moyens directs , soit dans des voies déguisées , l'amitié ne perd rien de sa grandeur pour être soumise à la loi qui embrasse toutes les choses humaines ; et , comme le dit Cicéron , c'est , après la sagesse , le premier bien de l'homme sur la terre. Le premier après la sagesse. Bien que les sages soient seuls de vrais amis , il peut arriver qu'ils vivent sans amitié ; mais quiconque est fait pour être ami est déjà sage , ou du moins aspire à l'être , et par conséquent ne saurait se passer de sagesse. Il faut à la foule des affaires et des danses ; il faut à quelques hommes la sagesse d'abord , et ensuite l'amitié .

L'amitié réelle ne convient qu'aux hommes vertueux (1), l'amitié parfaite ne convient qu'au sage. L'amitié dans toute sa puissance exige une ame qui commande à ses passions : celui-là seul peut se donner entièrement qui se possède lui-même. Ainsi quiconque n'a pas cette force , quiconque n'est pas vertueux , se montrera tôt ou tard indigne de l'amitié ; il en sentira peut-être les avantages extérieurs ,

mais il n'en connaît pas la sainteté. Pour concilier le devoir immense de l'amitié avec les autres devoirs de la vie sociale, qui ne sont pas moins sacrés, il faut une connaissance impartiale des choses et des hommes, il faut un grand esprit d'ordre et un sentiment exact des convenances morales; l'amitié dans sa perfection n'appartient donc qu'au sage. D'autres hommes sont savans, d'autres voient juste, ou sont doués d'un talent admirable; mais le sage seul pressent d'assez loin les conséquences des choses, en regardant d'un oeil égal tout ce qu'il peut apercevoir. Si plusieurs ont autant de sagacité, de justesse, ou même de profondeur, le sage est le seul qui observe habituellement l'ensemble, et qui s'attache à voir chaque chose telle qu'elle est, en la considérant toujours à sa place dans l'universalité des êtres.

— Te manque-t-il une seule vertu, renonce à l'amitié, disait l'école de Pythagore. En effet, celui qui ne réunit pas les qualités essentielles n'est pas un sage. Le sage a des faiblesses et

des imperfections , mais il n'a point de défauts constans. La même école a défini l'amitié , le lien de deux ames vertueuses : cette définition serait insuffisante pour l'amitié parfaite , qui veut que l'on joigne à l'amour du devoir un caractère magnanime et les inclinations des sages. Il ne suffit pas d'être exempt du trouble des grandes passions présentes , il faut encore sentir le prix de la paix de l'ame , et aimer par-dessus toute chose la vie simple et naturelle.

« Les hommes les plus extrêmes , dit Vauvenargues , ne sont pas les plus capables d'une constante amitié. On ne la trouve nulle part si vive et si solide que dans les esprits timides et sérieux, *dont l'ame modérée connaît la vertu ; car elle soulage leur cœur oppressé sous le mystère et sous le poids du secret, détend leur esprit, l'élargit, les rend plus confians et plus vifs, se mêle à leurs amusemens, à leurs affaires et à leurs plaisirs mystérieux : c'est l'ame de toute leur vie.* » Cette sympathie des sentimens et des idées , cette uniformité dans les principes de conduite et dans la manière de

juger des choses, cet accord ne serait bien connu qu'après un long temps; mais on le devine en quelque sorte dans les détails de la vie, et l'on peut le pressentir aussitôt dans la familiarité. Celui qui n'est pas ton ami au troisième repas, disaient les pythagoriciens, ne le sera jamais.

Cette union peut être douce sans être parfaite, et, comme elle a des degrés divers, elle n'est pas interdite aux âmes faibles. Appartient-elle également à toutes les saisons de notre vie, subsiste-t-elle sans s'affaiblir, tandis que tout le reste change ou s'altère dans cette durée illusoire qui n'est qu'une succession de ruines? Des moralistes ont observé que le sentiment actif de l'amitié ne prend guère naissance au milieu de nos jours, et que trop souvent même on le voit *s'éteindre à cette époque où l'homme semble s'isoler à mesure que ses liens avec la société générale s'étendent et se multiplient*. Combien cette vie que nous nous sommes faite paraît différer de notre destination première! Ces liens innombrables affaiblis-

sent les liens les plus précieux , et notre vaine inquiétude épuise l'activité naturelle. Au milieu de cette industrie soucieuse excitée par les passions , par les affaires, par les habitudes de la société, un art plus paisible, l'art d'aimer et de vivre, est pour jamais oublié (2).

Mais le charme de l'existence se maintiendra dans les cœurs que la folie des passions n'aura pas desséchés, et l'homme sage qui se refuse à ces mouvemens stériles ne verra point s'éteindre en lui des affections plus heureuses. Les difficultés, les entraves qui ont pu suspendre l'action de sa pensée , n'en ont que faiblement diminué la puissance, et le malheur qui souvent l'a empêché de suivre ses penchans, ne lui a pas ôté le besoin d'une amitié forte. L'occasion peut en être refusée à l'homme de bien, mais il n'en perdra pas le désir.

L'amitié réelle suppose une ame détrompée que les passions n'agiteront point, et les amis sûrs sont ceux chez qui le sentiment de l'ordre remplace l'instinct passionné. Assez d'autres hommes, ou ne sentent jamais tout le

prix des biens véritables, ou ne le sentent que dans la maturité de la vie ; mais ceux-là sont formés plus particulièrement pour l'amitié qui n'attendent pas la lente expérience, et qui ne sauraient être séduits à aucun âge par des prestiges ordinaires. Plutôt capables d'amitié, ils en éprouvent mieux aussi le véritable besoin. L'incertitude ou le découragement pourraient affaiblir celui qui, n'étant pas abusé par les aveugles fantaisies du cœur, ne voit dans les choses que ce qu'elles contiennent : un ami lui devient nécessaire pour soutenir son courage, et pour prévenir la langueur naturelle d'une ame qui n'a plus de désirs impétueux et qui peut-être n'a plus guère d'espoir.

Quelle que soit la prudence ou la fermeté d'un homme, quelle que soit même sa puissance, se flattera-t-il d'être ce que nul homme n'a encore été ? se suffira-t-il à lui-même ? Dénué de tout appui, subsistera-t-il jusqu'à son dernier jour sans erreur et sans tristesse ? Lorsque la fortune le conduit, ne lui manque-t-il rien, ne lui faut-il pas alors quelqu'un qui le re-

tienne ? Si je le suppose grand seulement , je veux qu'un homme libre sache lui dire dans l'occasion , *Surge, carnifex* ; et , s'il est grand et vertueux , il aura besoin d'un ami qui le console sur le trône du monde , ou qui peut-être l'avertisse que son fils doit être un Commode. Qui remplira la solitude de ses palais ? Qui interrompra le silence d'une cour tumultueuse ? S'il ne sait point avoir un ami , il ne trouvera que de maladroits valets qui , en voulant faire tout à son gré , ne lui procureront pas une émotion douce , et qui , à force de lui plaire , le fatigueront sans cesse : jamais il n'aura le bonheur de rencontrer un être à qui il puisse parler comme un homme parle à un homme.

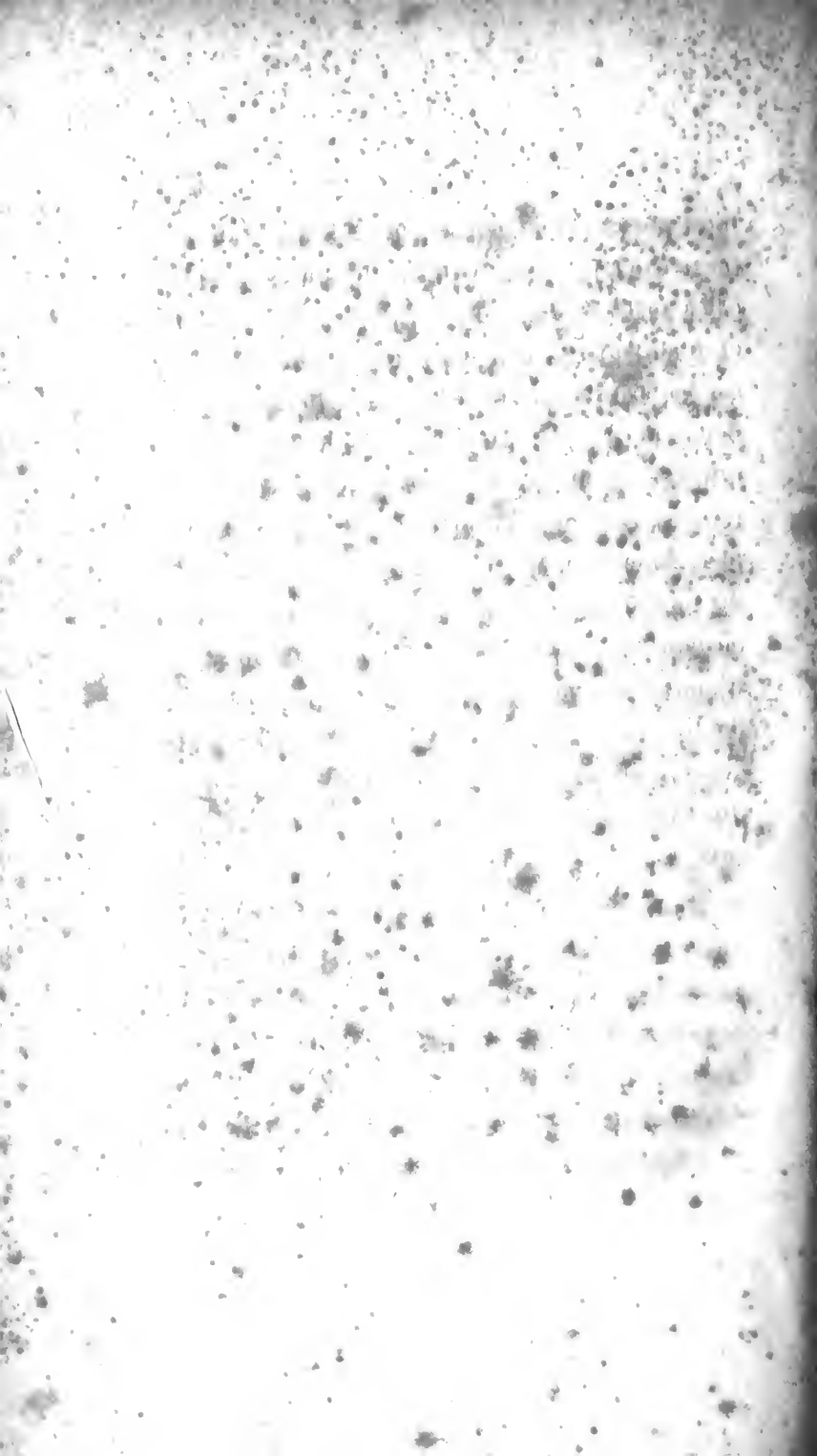
L'amitié , ainsi que toute autre action généreuse , comme l'amour de la patrie ou l'amour filial , n'appartient dans sa plénitude qu'aux âmes qui sont pénétrées en quelque sorte du sentiment des convenances morales. Celui qui peut suivre volontairement quelque autre loi , ne saura jamais aimer profondément

que lui-même ; n'ayant à d'autres égards que des intentions passagères , il cédera souvent à la voix de son intérêt particulier , seule inclination constante de son faible cœur.

L'amitié semble exiger plus particulièrement encore que toute autre habitude vertueuse l'élévation et la force de l'ame. Les devoirs ordinaires sont prescrits , il faut consacrer à les remplir ce degré d'énergie que la plupart des hommes paraissent avoir. Mais on s'impose volontairement les lois de l'amitié ; elle demandent des facultés surabondantes , et l'on ne se charge d'un fardeau si mâle que quand on se sent des moyens pour le porter noblement.

Epictète dit avec raison que si on ne connaît d'autre utilité que la justice il n'y a point d'amitié , parce que l'animal se porte tout entier là où il voit son bien. En effet , si deux hommes voient leur bien dans les objets des passions , ils ne seront d'accord que pour des projets illicites , en sorte que nous les appellerons des complices , non des amis , et cet accord même

n'est pas durable, parce qu'il n'est pas de la nature des passions de ne point changer; mais s'ils considèrent la justice avant tout, ils n'ont et n'auront qu'un même objet, l'harmonie subsistera donc entre eux. Cette harmonie se perpétuera d'autant plus facilement que l'amitié sera pour eux un très-grand moyen d'atteindre à ce qu'ils se proposent, et de se perfectionner tous les jours. C'est là le vrai sens du mot attribué à Pythagore : *Trouve un ami; avec un ami tu pourras te passer des Dieux* (3). L'amitié qui suppose l'amour de la vertu en facilite l'exercice : deux amis désirant la sagesse l'obtiennent infailliblement, et, soutenus l'un par l'autre, ils marchent d'un pas assuré.



SECONDE SECTION.

L'intelligence de l'homme est susceptible de modifications étendues , et tellement variées que le besoin de la communication et de la société en résulte nécessairement ; mais ce qu'on appelle particulièrement la société , ce commerce fastidieux , ce triste échange de puérités ne convient qu'à une multitude incapable de

liens plus sérieux et plus sacrés. Le sage ne souffre ces petites liaisons qu'autant qu'il les juge indispensables dans un ordre de choses auquel il n'a pu se soustraire. A la vérité, il voit avec plaisir des *connaissances* choisies, et il se prête à cette faible intimité, mais il ne se livre qu'à son ami. On n'a qu'un ami. Si cependant on ne trouve pas à réaliser cette haute espérance, il se peut que l'on en divise en quelque sorte l'image affaiblie. Ne pouvant avoir cet unique ami, on se borne à des amis : de telles affections rendent la vie agréable, mais elles ne la rendent pas heureuse, et il faut se garder d'y chercher ce qu'elles ne sauraient contenir. Cette amitié avec plusieurs est imparfaite : comment se consacrer tout entier à celui-ci, et encore tout entier à celui-là ? Je concevrais néanmoins un lien réel avec plusieurs, s'il était mutuel en tout sens, si trois, et même quatre individus étaient également unis entre eux, chose qui ne paraît pas chimérique, mais dont l'occasion est très-difficile à rencontrer.

Dans toutes les situations possibles, on vit ou malheureusement, ou tristement, si l'on n'a pas d'ami, et, dès qu'on a trouvé ce complément de la vie, aucun changement de fortune ne peut faire qu'il cesse d'être nécessaire. Dans l'adversité il est pénible d'être seul; la faiblesse humaine est alors trop sentie. Dans le bonheur, c'est un vide plus grand encore : que faire du bonheur ?

Une femme, des enfans, et même des connaissances intimes sont aussi des amis, sans doute, et si on n'avait pas ces divers dédommemens, la vie serait, pour le plus grand nombre, dénuée d'intérêt et privée de consolations; mais l'amitié entière et pleine suffit seule à l'homme supérieur. Si sa femme peut être son amie, vous le trouverez excusable d'être plus attaché à la vie que les hommes supérieurs ne le sont généralement.

Si l'amitié est le lien de deux ames semblables, de deux ames fortes par elles-mêmes, et restées aussi indépendantes qu'il se puisse, cette association n'existera guère dans sa per-

fection qu'entre des hommes. Les femmes sont rarement assez libres : elles sont aussi trop généralement passionnées et trop souvent occupées de petits intérêts. L'amitié veut qu'il n'y ait dans l'ame ni trouble, ni asservissement. Sans doute il est des femmes faites pour l'amitié, parce qu'il en est qui ont dans le caractère plusieurs rapports avec l'idée presque exclusive que nous nous formons du caractère de l'homme.

Madame de Lambert trouve quelque avantage dans l'amitié entre des individus de sexe différent ; mais à moins que ce ne soit entre le mari et la femme, cette liaison n'est point sans réserve, et ne s'étend pas aussi loin que doit aller toute amitié réelle, c'est-à-dire qu'elle ne parvient pas à faire que deux destinées n'en forment qu'une. De plus, si cette amitié admet l'amour, l'amour y jettera du trouble, il y introduira ses inégalités, ses craintes et sa lassitude ; si l'amour en est exclus, cette réserve incommode pour les sens gênera l'affection, établira une contrainte habituelle, et

empêchera cet abandon de toutes choses qui est le charme de l'amitié. Même entre le mari et la femme , l'amitié sera rarement telle que je la veux : les enfans et les soins domestiques formeront des affections nouvelles et des diversions que l'amitié n'admet guère. Je veux que deux amis n'aient pas de famille (cars'ils en avaient, il faudrait qu'ils n'en eussent qu'une), et qu'à l'exception du devoir filial , qui n'est pas de notre choix , ils ne connaissent d'autre lien que celui qui unit tous les hommes, et d'autre asservissement que l'obéissance aux lois de leur pays. Il faut qu'ils aient la même patrie ; il est bon qu'ils la servent de la même manière , afin qu'ils ne soient jamais séparés, ou qu'ils ne le soient que pour fort peu de temps : ils ne doivent point passer sans nécessité deux nuits de suite sous un toit différent. Si des amis restent volontairement éloignés l'un de l'autre durant plusieurs jours , diverses circonstances pourront faire qu'ils passent ainsi des années. L'absence prolongée interrompt les habitudes que l'on partageait , et

elle empêche celles que l'on eût partagées. Si même on se retrouve enfin, ce n'est plus la suite du passé, il faut commencer de nouveau à vivre ensemble; tous deux ont changé, peut-être, et sans changer de la même manière, en sorte que l'on aurait de la peine à reconnaître des côtés semblables par lesquels il fût doux de se réunir.

« L'objet de l'amitié, dit Cicéron d'après Pythagore, est que plusieurs ne fassent qu'un. » Il faut donc être à l'égard de son ami dans les mêmes dispositions que pour soi-même. L'amitié est une sorte de pacte des sages, une convention de se regarder comme semblables l'un à l'autre, et de se rendre tels; mais quand deux hommes d'un grand caractère se sont rencontrés, quand les rapports qui sont entre les humains se trouvent, en quelque sorte, concentrés entre ces deux amis, quand ils reçoivent l'un de l'autre tout ce que nous pouvons attendre de douceur et d'utilité morale de la communication avec nos semblables, resteront-ils au milieu de cette foule qui s'a-

gitant par habitude, par imitation, par vanité, promet beaucoup et ne produit rien. Iront-ils y chercher les flatteries, les disputes, l'intrigue et les secrètes inimitiés, les puériles bien-séances et les tristes plaisirs, ou vivront-ils en paix dans la cabane solitaire qu'ils sauraient si bien remplir? Je ne veux pas que leur félicité les porte à oublier le genre humain, et que leur repos les rende indifférens pour tout ce qui n'est pas eux; mais je veux qu'ils ne cherchent plus les hommes que pour les servir, et qu'ils sachent qu'excepté l'occasion de bien faire, il n'est rien sous le soleil qui vaille ce qu'ils possèdent sans sortir de leur asile.

Un lien si étroit, si exclusif, exige d'abord un examen très-scrupuleux: mais on se trompera plus rarement dans ce choix que dans celui que le mariage demande, parce que la précipitation des sens ne s'en mêlera pas, et parce que l'intervention des autres hommes n'empêchera pas d'en juger sainement.

Quoiqu'il soit de l'essence de l'amitié de ne finir qu'à la mort, si, en choisissant, on est

tombé dans l'erreur, elle n'est pas irrévocable; mais les intentions et le caractère de ceux qui contractent de semblables engagements doivent rendre cette erreur très-rare. On ne les forme pas légèrement, on ne les rompt qu'avec une peine extrême : un ami déjà ancien sera de beaucoup préférable au nouveau, si seulement ils ont un mérite à peu près semblable. Mais en reconnaissant qu'on s'est trompé, celui qui était digne de rencontrer mieux conservera toujours des regrets, une sorte de respect de l'ancienne intimité.

Le plus grand obstacle à la sagesse du choix, c'est peut-être l'impatience d'en faire un. Cette impatience paraît justifiée par la brièveté de la vie. Il faut se hâter de la posséder cette vie rapide; on veut pouvoir se dire: j'ai acquis ce qu'elle contient de meilleur, et je n'ai pas besoin de ces autres choses dont la recherche fait le tourment des hommes les plus enviés. Mais voici deux hommes sages qui sont l'un à l'autre tout ce qu'ils peuvent être; l'un d'eux meurt.... l'autre sera admi-

nable s'il peut se soutenir encore sur la terre.

Quelle autre force pouvait les désunir ? La confiance n'avait pas de bornes, le dévouement n'en avait pas. Comme l'amitié n'est point une passion, ce dévouement ne jette dans aucun écart ; comme l'amitié n'existe qu'entre des hommes justes, jamais cette fidélité n'altère le devoir. Si l'un d'eux demandait quelque chose d'illégitime, ce serait par erreur, l'autre le désabuserait ; chacun voulant absolument ne faire pour lui-même que ce qui est juste, ne veut aussi que cela pour son ami.

Ils ne sauraient être en grand nombre, ceux qui désirent, qui comprennent cette union sans réserve, cette convention sacrée, cette sécurité profonde. Elle ne peut être connue que d'hommes irréprochables qui réunissent la justesse de l'esprit à la droiture du cœur ; il faut qu'ils aient de l'élévation dans l'ame, de l'étendue dans la pensée, un égal amour de la sagesse, une égale indifférence pour les divers objets des passions, enfin une vraie

conformité de goûts (4) dans les détails de la vie.

Il ne serait pas bon que l'un des amis fût un homme de génie , et que l'autre n'eût de commun avec lui que d'être homme de bien ; il ne serait point convenable que l'un se soumit pour ainsi dire à l'autre et le vénérait comme son supérieur. Il faut que tous deux s'estiment parfaitement , et restent toujours égaux ; nul ne pouvant être ni le disciple , ni l'imitateur , le confident ou le complaisant de celui qui a dit : nous n'aurons plus qu'une intention et qu'une vie.

Si les amis que je suppose n'étaient pas des hommes sages , je dirais que la fortune aussi doit être à peu près égale entre eux , du moins dans le temps où l'union se forme. Celui qui sent le prix de la sagesse compte le reste pour si peu de chose en comparaison , que s'il possède de grands biens il lui importe peu que l'ami qu'il choisit n'ait rien , et que même si c'est lui qui n'a rien , il lui est presque indifférent que celui sur qui il jette les yeux ait

de grands biens ; mais pour les amitiés qui sont imparfaites quoique louables encore , et parmi les hommes estimables dont l'ame manque d'une certaine élévation, il faut supposer une fortune à peu près égale. L'un peut bien dire à l'autre : j'ai plus , ainsi tout sera commun entre nous ; mais celui qui a moins ne se présentera pas pour ami , et même il n'accepterait pas cette communauté de toutes choses sans laquelle l'amitié n'est guère qu'un fantôme , ou n'a que des momens d'existence. Pour l'accepter il faudrait absolument regarder comme un homme peu ordinaire celui qui , malgré les avantages plus grands qu'il tient du sort , veut être notre ami : il faudrait être entièrement convaincu que cet ami , incapable de toute défiance , de toute pensée secrète , méprise et méprisera toujours une vaine pénétration qui , prétendant connaître le cœur humain , le connaît si mal qu'elle ne sait pas faire les exceptions les plus justes aux tristes lois générales qu'elle a imaginées ou exagérées.

L'argent dans des mains prudentes peut opérer tant de bien, qu'il est évidemment préférable que les amis possèdent quelque chose ; mais quand ces amis sont tels que je les suppose, il est indifférent que les biens viennent de tous deux ou d'un seul. Si même un âge avancé ou d'autres circonstances particulières ne les asservissaient point, ce ne serait pas un inconvénient réel que leurs moyens se bornassent aux ressources que tout homme en santé doit trouver dans son travail.

Les hommes à qui le sort n'a pas permis de sortir du cours ordinaire des choses, quelle que soit l'élévation de leur ame, n'en peuvent conserver toute l'indépendance. Si une longue adversité les atteint, et que leurs amis ne changent pas à leur égard, c'est eux-mêmes qui changeront. Il faut une vie différente de la nôtre pour conserver, quand on n'a rien, cette manière d'être qui semblerait dire à l'ami opulent : ce que tu possèdes n'est-il pas à nous ? Frappé par le malheur, on se sépare un peu de ses amis pour leur éviter le soin de

s'éloigner eux-mêmes. Parmi nous, il faut renoncer à tout lorsqu'on n'a pas cet argent qu'un homme scrupuleux peut conserver, mais qu'il n'acquiert point. Ces pas rétrogrades sont pénibles; mais on souffrirait davantage en les voyant faire par celui que l'on aimait. S'il doit arriver que l'un ou l'autre se retire jusqu'à un certain point, celui qui peut le faire sans honte doit y songer le premier, afin que leur amitié, en perdant sa force et sa beauté, ne soit du moins ni détruite, ni avilie.

Il faut le répéter, puisque tout le confirme, l'amitié n'est entière et sûre qu'entre deux sages; autrement l'effort de celui qui en a révélé la plénitude n'est qu'un nouveau témoignage du peu que nous sommes. On cite Dubreuil et Pechméja. Il est vrai que celui-ci a dit: J'ai peu de chose, mais Dubreuil est riche. Ce mot est sans doute remarquable au milieu de nous; mais comment de deux amis, l'un est-il riche sans que l'autre le soit plus ou moins? Je sais un homme qui, voyant sa fortune renversée, s'est dit: Je ne veux plus être ami.

Dubreuil et Pechméja paraissent des modèles d'amitié, mais d'une amitié encore imparfaite. L'un d'eux a dit en mourant : Pourquoi laisse-t-on entrer tant de monde ici ? ma maladie est contagieuse, il ne devrait y avoir que toi. Ce mot est beau, mais il est de Dubreuil ; s'il avait été dit par Pechméja, je les mettrais au nombre des vrais amis.

Si vous ne rencontrez pas un ami parfait, liez-vous jusqu'à un certain point avec quelqu'un d'estimable : si vous ne pouvez être un ami réel, soyez un ami vulgaire, mais généreux, afin que parmi les hommes il y ait quelqu'un qui soit content par la volonté d'un autre. Serait-ce même un si grand mal d'être un peu dupe en ceci, pourvu que ce fût volontairement ? La plus faible des habitudes intimes est encore une douce habitude.

Quand on s'aperçoit qu'on s'était trompé, quand on découvre la faiblesse, de l'égoïsme ou même quelque duplicité dans celui dont on avait cru se faire un ami, c'est le mauvais choix qu'on doit accuser seulement : il faut

se garder de prétendre que l'amitié soit une chimère. Ces sentences du dépit n'appartiennent qu'à des esprits étroits et incapables de juger des choses indépendamment des faits personnels.

Il est vrai que si on éprouve des malheurs, si on a besoin d'appui et qu'on n'en trouve pas, bien que l'on ait des amis moins souffrans peut-être, ce dénuement où on reste affaiblit le sentiment de la communauté d'intérêts, et semble nous forcer à nous isoler dans notre pensée, comme les événemens nous isolent. Il peut ainsi arriver très-souvent que le malheur nous détache un peu de nos amis, quoiqu'ils n'aient pas positivement des torts. Tout redit que pour l'amitié parfaite il faut de part et d'autre un caractère fort, et une position indépendante.

Il est dans le malheur d'innombrables combinaisons, et nul ne saurait affirmer que rien ne l'empêchera de jouir pleinement de l'amitié. Qui oserait marquer des bornes à l'infortune, et sonder les abîmes de notre détresse?

Ce serait même une témérité de se dire : rien ne pourra m'arrêter dans la pratique de la sagesse. Vainement vous avez en vous ce qui fait l'homme; si le sort le veut, tout sera inutile. Sans doute il ne vous rendra ni vil ni criminel; mais vos qualités mêmes seront éludées pour ainsi dire, et il vous accablera sans bruit. Vous aurez des amis, mais un ami ne vous sera pas donné : ce sera beaucoup si du moins vous vivez un jour avec un compagnon de la même peine.

NOTES.

NOTE 1. (Page 323).

«... L'amitié est un nom sacré, c'est une chose sainte ; elle ne se met jamais qu'entre gens de bien , ne se prend que par une mutuelle estime ; elle s'entretient non tant par un bienfait que par la bonne vie. Ce qui rend un ami assuré de l'autre , c'est la connaissance qu'il a de son intégrité. Les répondans qu'il en a , c'est son bon naturel , la foi et la constance. Il n'y peut avoir d'amitié là où est la cruauté, là où est la déloyauté, là où est l'injustice. Entre les méchans, quand ils

s'assemblent, c'est un complot, non pas une compagnie. Ils ne s'entretiennent pas, mais ils s'entrecraignent. Ils ne sont pas amis, mais ils sont complices. (*La Boétie.*)

NOTE 2. (Page 327).

Plusieurs hommes seraient capables d'une véritable amitié ; mais la manière de vivre générale l'admet difficilement, surtout dans les sociétés qui ne reconnaissent pas l'esclavage.

On peut sentir aussi que les pères de famille seront rarement de vrais amis. Comment se faire une loi du dévouement que l'amitié suppose, lorsqu'on a une femme qui a besoin de loges au spectacle, et dont il faudra élever les enfans ? On observe surtout que beaucoup de femmes sont de faibles amies ; c'est en partie parce que beaucoup de femmes sont des mères admirables.

NOTE 3. (Page 331).

Lois de Pythagore, n° 90, à la suite des Voyages de Pythagore. De quelque part que viennent ces sentences, c'est

le sens qu'elles renferment qui importe essentiellement. Il en est de cela comme des fables laissées par les anciens, et de plusieurs excellens proverbes de toutes les nations.

NOTE 4. (Page 542).

D'autres rapports peuvent être convenables pour des amitiés du second ordre. Un moraliste a dit : « Une grande diversité dans l'esprit, le caractère, les prétentions, un grand rapport dans les besoins imaginaires ou réels : voilà ce qui forme, sans doute, entre les hommes, les liens les plus durables. » C'est à peu près aussi la pensée de l'auteur du *Génie du Christianisme* : « Ce sentiment (l'amitié) se fortifie autant par les oppositions que par les ressemblances. Pour que deux hommes soient parfaits amis, ils doivent s'attirer et se repousser sans cesse par quelque endroit : il faut qu'ils aient des génies d'une même force, mais d'une différente espèce ; des opinions opposées, des principes semblables ; des haines et des amours diverses, mais au fond la même sensibilité ; des humeurs tranchantes et pourtant des goûts pareils ; en un mot, de grands contrastes de caractères et de grandes harmonies de cœur. » Comme il est très-difficile qu'avec des *principes semblables* les *opinions* soient oppo-

sées , quand on a l'esprit étendu , impartial et juste , M. de C. ne parle sans doute que du commun des hommes ; d'ailleurs il faut croire que ces *haines*, etc. , qu'il leur suppose , en sont une preuve , malgré le mot *parfait*.

Épicure recommande de choisir un ami d'un caractère gai et complaisant : mais ces liaisons prudentes conviennent à des gens d'esprit dont la première idée est de ne pas se voir éclipsés. On ne choisit pas ainsi un ami , mais une sorte de client qui partage avec nous les habitudes de la vie , un second qui nous aide fidèlement dans nos entreprises.

200

0

SOUS PRESSE.

LUCIEN SPALMA,

PAR JULES AMYNTIAS DAVID.

2 vol. in-8°. Prix : 45 fr.

OEUVRES

DE

JEAN-PAUL

FRÉDÉRIC RICHTER,

TRADUITES DE L'ALLEMAND

Par Philarete Charles,

ET

Henry Méliès.

La première livraison, TITAN, roman en 2 vol. in-8°, traduit par PH. CHARLES, paraîtra le 20 mars.

MANOËL,

PAR ALPHONSE ROYER,

1 vol. in-32. Prix : 7 fr. 50 c.

Imprimerie d'ÉVERAT, rue du Cadran, n. 46.



